# **LUNDI 8 MARS 2010**

### PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

(La séance est ouverte à 17 h 05)

# 1. Reprise de la session

**Le Président.** – Je déclare reprise la session du Parlement européen, qui avait été interrompue le jeudi 25 février 2010.

#### 2. Déclarations de la Présidence

**Le Président.** – J'ai plusieurs choses à déclarer en ce début de période de session. J'ai à vous informer, en guise d'ouverture, qu'une nouvelle série de catastrophes naturelles aux conséquences tragiques ont eu lieu ces derniers jours. Aujourd'hui, un tremblement de terre en Turquie a provoqué la mort d'au moins 57 personnes. La semaine dernière, un séisme a secoué le Chili, faisant près de 300 victimes, et des tempêtes ont soufflé sur l'Europe, tuant plus de 60 personnes, essentiellement en France. N'oublions pas non plus Haïti, où le dernier décompte des victimes du tremblement de terre de janvier fait état de plus de 300 000 morts. Pour chacune de ces catastrophes, j'ai transmis aux familles des victimes les condoléances et les marques de sympathie du Parlement européen. Toute mort subite et prématurée est une tragédie pour les familles concernées avant tout. Mais lorsque les victimes se comptent par dizaines ou centaines de milliers, cette tragédie touche des nations entières et l'ensemble du monde. Montrons-nous solidaires des familles et témoignons notre solidarité aux pays frappés par de telles tragédies.

Le jeudi 11 mars, la Lituanie célébrera les 20 ans de son indépendance retrouvée. Ce pays a été le premier du bloc soviétique à proclamer son indépendance vis-à-vis de l'URSS. Parmi les membres lituaniens du Parlement européen, quatre sont signataires de la déclaration d'indépendance de 1990. Félicitations à nos collègues lituaniens.

#### (Applaudissements)

Le 11 mars 1990 également, le Congrès d'Estonie, un parlement démocratique transitoire, a adopté une déclaration de rétablissement de l'État après 50 ans d'occupation soviétique. Nous félicitons également nos collègues estoniens.

#### (Applaudissements)

Le mercredi 10 mars marque le 51<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement populaire au Tibet. À la suite de cet événement, le dalaï-lama et 80 000 Tibétains ont dû fuir leur pays. Nous continuons à espérer - et nous leur lançons régulièrement des appels en ce sens - que les autorités de la République populaire de Chine changeront d'attitude vis-à-vis de la nation tibétaine et entameront un dialogue fructueux avec ses représentants.

#### (Applaudissements)

Concernant les remarques formulées par M. Farage lors de la dernière mini session plénière et conformément à l'article 153, paragraphe 3, du règlement, j'ai parlé à celui-ci et ai décidé de le pénaliser en suspendant son droit à l'indemnité journalière pour une période de dix jours.

#### (Applaudissements)

Je tiens également à vous signaler un autre point, à savoir qu'un autre vol a été commis. La victime, un membre de cette Assemblée, a été dépouillée à proximité du Parlement européen. Depuis un certain temps déjà, je négocie avec les représentants des autorités bruxelloises et belges. Notre collègue M<sup>me</sup> Durant sert d'intermédiaire dans ces discussions, car elle connaît très bien la situation à Bruxelles et en Belgique. Nous comptons actuellement, avec la Commission et le Conseil européen, créer une zone spéciale autour des trois institutions, dans laquelle la sécurité sera assurée non seulement par les autorités bruxelloises, mais aussi par le gouvernement belge et les autorités fédérales. D'intenses négociations sont en cours à ce sujet. Des réunions ont eu lieu la semaine dernière, juste après le vol, et d'autres auront lieu dans les prochains jours. Une rencontre

officielle avec la police aura lieu le 22 mars. Je tiens également à vous indiquer que nous travaillons d'arrache-pied pour améliorer la sécurité autour du Parlement européen, mais aussi des autres institutions européennes. Nous traitons cette affaire comme un dossier qui nous concerne tous.

- 3. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal
- 4. Composition du Parlement: voir procès-verbal
- 5. Signature d'actes adoptés en codécision: voir procès-verbal
- 6. Déclarations écrites caduques: voir procès-verbal
- 7. Suites données aux positions et résolutions du Parlement: voir procès-verbal
- 8. Virements de crédits: voir procès-verbal
- 9. Pétitions: voir procès-verbal
- 10. Questions orales et déclarations écrites (dépôt): voir procès-verbal
- 11. Dépôt de documents: voir procès-verbal
- 12. Ordre des travaux

**Le Président.** – Le projet définitif d'ordre du jour tel qu'il a été établi, conformément à l'article 137 du règlement, par la Conférence des présidents lors de sa réunion du jeudi 4 mars 2010 a été distribué. Les modifications suivantes ont été proposées:

Lundi:

Aucune modification.

Mardi:

Aucune modification.

Mercredi:

Le groupe Verts/Alliance libre européenne et le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique ont demandé d'ajouter une déclaration de la Commission sur la variété «Amflora» de pommes de terre génétiquement modifiées.

**Rebecca Harms (Verts/ALE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, notre nouvelle demande d'intégrer à l'ordre du jour la question de l'octroi d'une licence concernant la pomme de terre génétiquement modifiée Amflora se fonde sur plusieurs raisons. Lorsque que le commissaire à la santé a pris en charge l'octroi de licences pour des organismes génétiquement modifiés, les citoyens ont cru, selon moi, que nous ferions désormais preuve d'une plus grande vigilance au moment d'accorder de telles licences. En réalité, c'est l'inverse. Si peu de temps après l'entrée en fonction de la nouvelle Commission, je trouve scandaleux qu'en octroyant une licence pour cette pomme de terre, le commissaire en charge de la santé ait explicitement ignoré les préoccupations de l'Organisation mondiale de la santé.

Qui plus est, la législature précédente a été marquée par de profonds désaccords entre le Conseil et la Commission en ce qui concerne les procédures d'octroi de licences, car de nombreux États membres ont désapprouvé l'offensive pro-licences encouragée par le président Barroso en personne. Nous avions convenu de mettre en place une autre procédure prudente d'octroi de licences. Où en est-elle actuellement? Puisque la majorité des citoyens s'oppose à ces organismes génétiquement modifiés, nous avons le devoir de tenir un débat cette semaine sur cet octroi de licence et sur l'offensive qui s'annonce peut-être.

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Je demande un vote par appel nominal sur le sujet.

**Francesco Enrico Speroni (EFD).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, indépendamment de toute évaluation possible de la part de certains députés ou groupes politiques, il convient selon moi que nous puissions émettre un avis sur une question aussi essentielle. Nous débattons souvent de sujets qui sont très éloignés de l'Union européenne, aussi pertinents soient-ils. Cette question-ci nous concerne tous, nous et nos électeurs; c'est pourquoi j'estime que nous devrions l'inscrire à l'ordre du jour.

**Martin Schulz (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, je partage les préoccupations de ma collègue, M<sup>me</sup> Harms. Dans de nombreux États membres, les débats sont extrêmement houleux sur cette question. C'est pourquoi j'ai affirmé, dès la Conférence des présidents de la semaine dernière, ce que je tiens à répéter ici: il ne sert à rien d'organiser aujourd'hui un débat dans la précipitation, sans résolution, car celui-ci ne manquera pas de s'enliser à nouveau.

Il est bien plus pertinent d'inviter la commission compétente à nommer un rapporteur pour s'occuper du déroulement et du contexte technique de la procédure d'autorisation.

L'approbation de la Commission est en préparation depuis huit ans. Huit années ont été consacrées à cette question. La décision a été prise par la Commission sur la base du droit européen, dans le cadre d'une décision à la majorité. La question que nous devons aujourd'hui examiner est de savoir si les décisions d'une telle portée devraient faire l'objet d'un droit de rappel de la part du Parlement et si, au final, ce dernier doit avoir la possibilité de retirer une décision d'une telle importance.

Un rapporteur devrait donc être désigné pour vérifier les mécanismes et, au besoin, pour présenter un rapport qui contraindrait la Commission, s'il rassemble une majorité législative en cette Assemblée, à déposer une proposition législative dans un délai d'un an sur la base de notre accord interinstitutionnel. Je trouve cette solution nettement préférable à celle d'un débat précipité.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

**Le Président.** – Veuillez vous en tenir aux règles. En vertu du règlement, ces interventions se limitent à une minute, qu'elles soient en faveur de la demande ou contre celle-ci. Ne vous exprimez pas plus longtemps, car cela perturbe l'ordre des travaux et constitue une infraction au règlement. Veuillez vous en souvenir.

J'ai reçu une demande du groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique ainsi que de M<sup>me</sup> Harms en faveur d'un vote par appel nominal. Nous procédons maintenant au vote.

(Le Parlement rejette la demande)

(L'ordre des travaux est ainsi fixé)

# 13. Journée internationale de la femme

Le Président. – L'ordre du jour appelle la déclaration du Président sur la journée internationale de la femme.

La journée de la femme en Europe diffère aujourd'hui de celle que nous gardons en mémoire, en tout cas en Europe centrale et orientale. Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui d'offrir des fleurs aux femmes de notre entourage. La journée de la femme est aussi, de nos jours, l'occasion de mener d'importants débats sur l'égalité, le soutien aux mères de familles nombreuses et l'éradication de la violence faite aux femmes. Le Parlement européen est activement impliqué dans ces débats.

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres joue un rôle essentiel. En novembre 2009, nous avons adopté une résolution sur l'éradication de la violence faite aux femmes, dans laquelle nous appelions la Commission européenne et les États membres à mettre en place des programmes d'action cohérents contre cette forme de violence. Notre ambition est que l'Union européenne puisse montrer l'exemple au monde entier sur ce point.

Les femmes méritent mieux aujourd'hui car, après tout, nous voulons sauver l'Europe d'un effondrement démographique, mais pas aux dépens des femmes. Les mères de trois ou quatre enfants doivent avoir la possibilité d'avoir un emploi et d'être promues en fonction des mêmes critères que les hommes. L'accès

général à des crèches et jardins d'enfants, ainsi qu'à des emplois, n'est qu'une des manières d'atteindre cet objectif. D'un autre côté, cependant, les femmes qui souhaitent rester au foyer avec leurs enfants devraient également avoir cette possibilité, par exemple grâce à une fiscalité adaptée axée sur l'ensemble de la famille, et pas seulement sur les deux conjoints.

Notre objectif est d'atteindre l'égalité complète lorsque c'est possible et essentiel, c'est-à-dire partout. La discrimination sur le lieu de travail et dans la société doit relever d'un passé révolu. Au sein de l'UE, femmes et hommes sont égaux en dignité et en droit, et la défense de ces droits est une tâche qui nous incombe à nous aussi, au Parlement européen.

Je souhaite à toutes les femmes présentes en cette Assemblée que chaque jour puisse être leur jour, de sorte qu'elles ne se sentent plus jamais victimes de discrimination, et que nos collègues féminines soient de plus en plus nombreuses au Parlement européen.

**Corien Wortmann-Kool**, *au nom du groupe PPE.* – (*NL*) Monsieur le Président, comme vous l'avez indiqué, c'est aujourd'hui la journée internationale de la femme. C'est même le centième anniversaire de cet événement. Y a-t-il de quoi se réjouir? Nous avons accompli beaucoup, mais le chemin reste encore long. Et nous n'atteindrons nos objectifs qu'en travaillant tous ensemble, femmes et hommes réunis.

Cette année, l'un des thèmes de la journée internationale de la femme est la solidarité et l'affirmation des femmes à travers le monde – un thème important en ces temps de crise économique. L'objectif est de favoriser la collaboration entre hommes et femmes en faveur d'un monde meilleur pour nous-mêmes et nos enfants, car c'est ensemble seulement que nous pourrons garantir l'égalité des femmes et des hommes non seulement devant la loi, mais aussi dans leur vie quotidienne et leur vie sociale et économique. Après tout, les femmes constituent la moitié environ de la population mondiale, mais leurs revenus ne représentent que 10 % des revenus mondiaux. Seuls 5 % des leaders mondiaux sont des femmes. Les femmes représentent 75 % des pauvres vivant sur cette planète. La situation peut, et doit, être nettement améliorée.

Cependant, la question ne tourne pas qu'autour de la pauvreté. Dans d'autres parties du monde, en particulier de vastes régions d'Asie, par exemple -, les garçons sont plus valorisés que les filles: ils apportent plus à la famille. Des filles sont donc abandonnées, et des fœtus de filles sont même avortés. La traite des femmes est également, malheureusement, un phénomène fréquent et familier. En Afrique, nombre de jeunes femmes et de filles sont victimes de la guerre et de viols. De nombreux facteurs culturels expliquent cette situation; ils doivent eux aussi être pleinement pris en considération si l'on veut améliorer la situation des femmes. Les femmes et les filles subissent une oppression, surtout dans les pays musulmans, où le phénomène est sous-tendu par des causes religieuses.

C'est pourquoi il importe que l'Union européenne souligne également l'égalité entre filles et garçons et entre femmes et hommes dans ses programmes d'aide et ses relations internationales. Il ne s'agit donc pas seulement de réduire la pauvreté, mais aussi de faire tomber des préjugés culturels. Voilà une tâche importante pour la haute représentante - la vice-présidente de la Commission, M<sup>me</sup> Ashton - et pour la commissaire Georgieva.

Il reste cependant beaucoup à faire également plus près de chez nous, et même dans notre propre groupe, notamment avec le soutien de notre président, M. Daul. Ma conclusion s'adresse à nous tous, au sein de l'Union. Tout commence à un jeune âge, lors de l'éducation des enfants. Or, l'accès à l'éducation n'est toujours pas garanti pour les filles en Europe. Le taux d'accès devrait être de 100 % dans notre civilisation. Cet objectif devrait figurer en bonne place dans la nouvelle stratégie UE 2020.

**Martin Schulz**, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, une société dans laquelle les hommes et les femmes ne bénéficient pas des mêmes droits au travail et dans la vie n'est une société ni démocratique ni humaine. Le fondement de la justice sociale est que celle-ci doit être rendue indépendamment des questions de genre. C'est une chose que les hommes considèrent comme acquis, mais beaucoup moins les femmes, même dans les sociétés d'Europe centrale. C'est ce qui peut être constaté de la manière la plus évidente dans ce qui constitue un énorme scandale, auquel nous devons, je pense, mettre un terme le plus rapidement possible. En tant que Parlement, nous pourrions y contribuer de manière notable.

Comment, en effet, une société peut-elle se dire égalitaire si les hommes et les femmes perçoivent des rémunérations différentes pour un même travail en un même endroit? Nulle part ailleurs la discrimination des femmes dans notre société n'est acceptée aussi fréquemment et sans broncher que sur le lieu de travail, où les femmes exécutent les mêmes tâches que les hommes mais, dans une certaine mesure, dans des conditions de vie bien plus extrêmes et pour un salaire parfois 30 à 40 % inférieur. Nous devons mettre un terme à ce scandale au sein de l'Union. Si l'Europe doit envoyer un message en cette journée internationale de la femme,

c'est qu'à travail égal sur un même lieu de travail, les femmes et les hommes doivent toucher le même salaire. C'est là une condition fondamentale de la justice sociale.

#### (Applaudissements)

Nous avons reconnu les efforts réalisés par la Commission. Nous pouvons constater que la charte européenne des droits des femmes est aujourd'hui sur les rails. C'est un point positif, et nous le saluons. Nous sommes cependant quelque peu déçus, et je vous demanderai de le faire savoir à M<sup>me</sup> Reding et à M. Barroso. Nous aurions voulu que ce lancement aille au-delà d'une simple déclaration formelle. Nous aurions également souhaité que la promesse faite à l'origine soit tenue, à savoir que le Parlement et les agences de la société civile soient impliqués. Cela n'a pas été le cas, mais nous pouvons encore y remédier. Nous aimerions cependant qu'il y ait davantage qu'une simple déclaration formelle et que les institutions collaborent pour remédier au cas particulier que je viens de citer. Ma collègue, M<sup>me</sup> Wortmann-Kool, a évoqué d'autres exemples.

En cette journée internationale de la femme, il y a une chose que tous les Européens doivent reconnaître: si nous n'avons pas encore atteint l'égalité des droits sur notre continent, les terribles injustices dont sont victimes les femmes dans d'autres parties du monde, qui vont de la mutilation génitale à l'obligation de porter le voile, et toutes ces privations de droits fondamentaux que subissent les femmes, et surtout les filles, à travers le monde ne devraient pas nous préoccuper uniquement le 8 mars.

Je tiens dès lors à remercier les spécialistes des droits de l'homme de ce Parlement. Chaque jeudi après-midi, lors des périodes de session de Strasbourg, nous débattons notamment des violations des droits humains dont sont victimes les femmes. En cette journée internationale de la femme, il convient également de souligner que ces débats du jeudi après-midi méritent un taux de participation au moins égal à celui de la présente plénière.

**Diana Wallis**, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Monsieur le Président, je commencerai par préciser qu'il y a quelques instants encore je ne m'attendais pas à intervenir, mais il importe que nous célébrions la journée internationale de la femme, et en particulier celle-ci, 100 ans après la première proposition d'organiser un tel événement. Cette journée devrait effectivement célébrer les progrès accomplis par les femmes, mais aussi sensibiliser la population au chemin qu'il nous reste encore à parcourir pour atteindre l'égalité.

Monsieur le Président, vous avez appelé au renforcement de la présence féminine en ce Parlement. Les progrès ne sont pas négligeables, mais ils restent insuffisants. Ainsi, dans mon propre pays, certains estiment qu'au rythme actuel, il faudra 200 ans à notre parlement pour atteindre la parité. Nous n'allons donc pas assez vite pour parvenir à une véritable égalité.

L'autre question abordée cette semaine par ce Parlement est la traite des êtres humains et la violence faite aux femmes. La semaine dernière, j'ai visité dans ma circonscription une exposition de peintures et de photographies de femmes ayant fait l'objet d'une traite d'un pays voisin de l'UE – la Moldavie – vers notre Union européenne. Selon certaines estimations, la traite des femmes – mais aussi des hommes – atteint des proportions comparables à tout le commerce d'esclaves africains sur 350 ans. Les femmes en sont cependant les principales victimes. Si notre communauté européenne ne peut rien faire à ce sujet et n'est pas en mesure de s'occuper des femmes victimes de ce trafic, notre incapacité d'agir aujourd'hui serait une bien triste nouvelle.

L'autre élément sur lequel nous devrions nous concentrer est celui des nombreuses questions de santé liées aux femmes, qui doivent être traitées et auxquelles on ne consacre pas le temps et l'énergie nécessaires. Beaucoup a été accompli et on peut s'en réjouir, mais il reste encore énormément de chemin à parcourir.

**Marije Cornelissen**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*NL*) Le 8 mars, journée internationale de la femme. Comme ma mère et ma grand-mère avant moi, je célèbre cette journée depuis aussi longtemps que je m'en souvienne. Le 8 mars, je suis parfois démoralisée en pensant à tout ce qui reste encore à entreprendre pour que les hommes et les femmes jouissent d'une réelle égalité des chances. Il y a tant de femmes pour qui la violence est une réalité quotidienne, tant de femmes vivant dans la pauvreté, tant de femmes devant s'occuper seules de leurs enfants et de leurs proches, et si peu de femmes occupant des fonctions dirigeantes dans les milieux économiques, universitaires et politiques.

Mais je pense alors aux femmes de la génération de ma grand-mère, qui devaient s'arrêter de travailler après le mariage et n'avaient pas la moindre possibilité d'éducation, et de celle de ma mère, qui ont dû lutter âprement pour avoir leur mot à dire concernant leur propre corps. Je réalise alors l'ampleur des progrès réalisés en l'espace d'un siècle. Je vois que le changement est réellement possible. Nous devons cependant faire de notre mieux dès aujourd'hui si nous voulons rendre le monde meilleur dans un futur proche.

L'Union européenne peut apporter une contribution essentielle, mais uniquement si elle ne se limite pas aux beaux discours. La lutte pour l'égalité des droits est déjà entravée depuis bien trop longtemps par un excès de belles paroles, et le flot n'est pas encore tari. Vendredi, la Commission a présenté une charte des droits des femmes débordant de propos de ce genre. J'éprouve un scepticisme sain quant à sa mise en œuvre. Celui-ci est renforcé par le fait que ni le Parlement européen ni les organisations non gouvernementales (ONG) n'ont été consultés, comme l'a déjà signalé M. Schulz. Puisqu'il s'agit ici du premier acte de M<sup>me</sup> Reding en tant que commissaire chargée de l'égalité des chances, je suis cependant tout à fait prête à lui accorder le bénéfice du doute.

L'essentiel est le type d'initiatives qui accompagnera ses beaux discours. Si, durant cette législature, M<sup>me</sup> Reding nous présente une directive sur la lutte contre la violence faite aux femmes, une directive sur le congé de paternité, des mesures fortes pour lutter contre les discriminations à l'encontre des femmes, des mesures fortes pour augmenter le taux d'emploi des femmes – par exemple en améliorant la compatibilité entre horaires de travail et horaires scolaires – et des quotas de femmes aux postes de direction, ne serait-ce que dans ses propres rangs à la Commission; si la Commission traduit ses beaux discours en actions concrètes, alors mes collègues du groupe Verts/Alliance libre européenne et moi-même serons les premiers à exprimer notre satisfaction.

Si nous voulons du changement, nous devons travailler tous ensemble: Commission, Conseil et Parlement, gauche et droite réunis. Aujourd'hui, le 8 mars, c'est non seulement la journée internationale de la femme, mais aussi l'anniversaire de mon fils, qui fête ses deux ans. J'espère de tout cœur que, dans 30 ans, il vivra dans une Europe où lui et sa femme – ou son mari – partageront équitablement la prise en charge de leurs enfants et où les femmes auront autant de chances que les hommes de devenir professeurs, PDG ou commissaires européens. Dans les années qui viennent, sa mère fera tout son possible pour y parvenir et, heureusement, elle ne sera pas la seule dans ce cas.

## (Applaudissements)

**Marina Yannakoudakis,** au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, la journée internationale de la femme nous donne l'occasion d'examiner tous ensemble les problèmes et les défis rencontrés par les femmes aujourd'hui, de nous pencher sur les diverses formes d'inégalité rencontrées par de nombreuses femmes, mais aussi de célébrer les progrès accomplis par les femmes au fil du siècle.

Au Royaume-Uni, nous célébrons avec grande fierté des personnalités qui ont aidé notre nation à progresser en matière de droits des femmes: des femmes telles qu'Emily Pankhurst, à la tête des suffragettes britanniques qui ont obtenu le droit de vote pour les femmes, Shirin Ebadi, lauréate du prix Nobel de la paix en 1993 pour ses efforts en faveur des droits de l'homme, et surtout de la femme, et Margaret Thatcher, première femme britannique élue Premier ministre, en 1979.

La question de l'accès des femmes aux positions dirigeantes et de l'égalité des chances entre hommes et femmes reste tout aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était au Royaume-Uni lorsque notre première Première ministre a été élue.

Nous pouvons fournir des possibilités d'éducation et d'emploi et, mais l'écart de rémunération subsiste. Nous pouvons légiférer contre la discrimination sur le lieu de travail, mais pas contre les pressions liées au cumul d'une vie professionnelle, d'une vie de famille et d'un foyer à gérer.

Le Parlement devrait s'efforcer d'aider les femmes à pouvoir choisir ce qu'elles font. Si elles optent pour une carrière, elles doivent être encouragées sur cette voie dans un cadre d'égalité. Si elles choisissent de rester au foyer et d'élever leurs enfants, elles ne doivent pas être dévalorisées. L'expression «juste une femme au foyer» doit être bannie. Aucune femme n'est juste «quelque chose». Toutes ont de la valeur pour leur contribution.

Dès lors, puisque nous parlons de femmes qui ont accompli de grandes choses, je pense qu'un groupe de femmes en particulier doit être mis en tête de liste. Au Royaume-Uni, nous célébrons leur contribution le 14 mars, jour de la fête des mères – des femmes qui ont volontairement mis de côté leurs propres ambitions et consacrent leur vie à élever leurs enfants. En menant cette tâche à bien elles contribuent en effet à un objectif que nous partageons tous: celui d'une société fondée sur l'égalité et la tolérance, où les droits humains sont respectés, quel que soit le genre.

**Eva-Britt Svensson,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*SV*) Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la journée internationale de la femme. La plateforme des Nations unies pour les droits de la femme a été créée il y a 15 ans. À mi-chemin du processus de révision actuellement en cours à New York, je ne peux qu'affirmer,

avec les autres membres de la délégation du Parlement européen, que les femmes à travers le monde devront se contenter d'un *statu quo*. Malgré les résolutions positives récemment adoptées par le Parlement, le rapport Tarabella et la résolution sur «Pékin + 15», la réunion des Nations unies n'a, malheureusement, encore produit aucun résultat.

Les gouvernements de l'UE impliqués dans les négociations ont des objectifs clairement moins ambitieux en matière de droits des femmes que n'en avait le Parlement européen dans les résolutions précitées. J'ai parfois l'impression que les gouvernements de l'Union utilisent avant tout la plateforme de Pékin comme un moyen de faire la leçon aux pays tiers en matière d'égalité. Il est souvent plus facile de dire aux autres ce qu'ils doivent faire que de produire soi-même des résultats.

Avant son élection, le président de la Commission, M. Barroso, a promis de rédiger une charte des droits des femmes. Aujourd'hui, nous avons pu prendre connaissance de ce document. Moi-même et mon groupe – le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique – sommes hautement préoccupés par la pauvreté de son contenu et la manière dont il a été rédigé. Cette charte ne vaut probablement pas le papier sur lequel elle est écrite. Le Parlement, les organismes nationaux et les organisations bénévoles européennes n'ont pas été impliqués dans sa rédaction et n'y ont pas contribué – pas plus, naturellement, que les citoyens européens.

Je voudrais expliquer à M. Barroso qu'il ne suffit pas de publier une déclaration sur nos valeurs communes. Les femmes et les hommes d'Europe ont besoin d'un document fort, mis au point et rédigé en collaboration avec toutes les parties concernées.

Considérons ce texte comme une première mouture de la charte des droits des femmes. Exploitons la période qui nous sépare de la prochaine journée internationale de la femme pour organiser des débats et des discussions avec le Parlement, les organismes nationaux et les organisations bénévoles européennes. Lors de la prochaine journée internationale de la femme, les progrès réalisés apparaîtront clairement.

Notre travail vise à défendre les droits des femmes non seulement le 8 mars, mais aussi tous les jours de l'année. C'est ce dont ont besoin les femmes et les hommes d'Europe.

**Marta Andreasen**, au nom du groupe EFD. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais, à l'occasion de cette journée, appeler tous les hommes politiques et les législateurs à cesser de rédiger toutes ces lois démagogiques sur l'égalité, qui compliquent la vie des femmes désireuses de travailler. Ces lois effraient les entreprises prêtes à employer des femmes. L'égalité n'est pas une question de lois, mais bien de comportement.

En tant que mère active, je n'ai jamais, en 30 ans de vie professionnelle, été recrutée ou promue sur autre chose que mes qualifications et mon mérite, et je me sentirais insultée si quelqu'un me traitait différemment sur la seule base de mes chromosomes. J'ai cependant des demandes spécifiques à adresser à ce Parlement concernant la défense des femmes à travers le monde.

Je souhaite que la question de l'accaparement des terres en Espagne soit débattue et résolue, afin de mettre un terme au calvaire de nombre d'hommes et de femmes dont la maison risque d'être démolie et qui n'ont donc plus d'endroit où dormir. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit là de violence?

Je souhaite que le Parlement interrompe les flux de fonds européens vers les régions où se pratique cette violation flagrante des droits de l'homme. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit là de violence?

Je souhaite que le Parlement écoute et protège ceux qui veulent exprimer leurs préoccupations concernant les irrégularités structurelles affectant le budget européen, comme je l'ai fait il y a huit ans, et qu'il veille à ce qu'ils ne subissent pas le même sort que moi. N'est-ce pas là de la violence?

Je souhaite que vous suspendiez la décharge à la Commission européenne jusqu'à ce que les auditeurs valident 100 % du budget sans la moindre réserve. Voilà comment j'aimerais que ce Parlement honore les femmes et les hommes d'Europe, ceux qui, avec leurs impôts, financent l'existence de cette Union européenne.

**Krisztina Morvai (NI).** – (*HU*) Je voudrais signaler à mes collègues que nous commettons une grave erreur en parlant de manière générale des femmes européennes et des droits des femmes vivant au sein de l'Union, sans prendre en considération leur statut de citoyens de seconde zone dans les nouveaux États membres postcommunistes d'Europe centrale et orientale. Le moment est venu pour l'UE de collecter des données permettant de faire le point sur leur manque de droits spécifique et, sur la base des résultats, de remédier aux graves discriminations exercées actuellement au sein même de la population féminine européenne.

Je citerai deux cas concrets. Tous deux sont liés à la mondialisation, à l'économie néolibérale, au libre-échange libéralisé et à leurs inconvénients. Le premier est que les multinationales et les grandes entreprises européennes enregistrées dans l'UE se basent sur des normes différentes en matière de droit du travail et de santé au travail. Je pense notamment aux grands distributeurs et aux hypermarchés tels que ceux implantés des deux côtés de la frontière austro-hongroise. La même entreprise applique des normes différentes en matière de pauses, de pauses-déjeuner et de licenciement. Ces sociétés maintiennent leurs employées est-européennes, dans ce cas-ci hongroises, dans un état de quasi-esclavage.

Le second, complètement occulté, concerne la migration des femmes au sein de l'Union. Les femmes ayant ce statut de citoyens de seconde zone dans les pays d'Europe centrale et orientale, dont la Hongrie, cherchent des postes d'employées de maison à l'Ouest, vivant comme des domestiques, des réfugiées économiques, souvent après avoir dû laisser leurs enfants au pays. En termes de droits et de dignité, leur situation est bien plus proche de celle des femmes des pays en développement que de celle de leurs sœurs d'Europe occidentale, bien qu'elles soient toutes citoyennes d'États membres de l'UE. Il convient d'y remédier de toute urgence.

**Le Président.** – Je salue chaleureusement le commissaire Dalli. Bienvenue, Monsieur Dalli. Le commissaire va donc s'exprimer au nom de la Commission.

**John Dalli,** *membre de la Commission.* – (*EN*) Monsieur le Président, je suis ravi que ma première participation à une séance plénière du Parlement européen ait lieu en ce jour important – le 8 mars, journée internationale de la femme. C'est également un honneur pour moi de représenter la Commission, et notamment sa vice-présidente, M<sup>me</sup> Reding, qui dirigera les efforts de la Commission en matière de protection des droits fondamentaux.

Cette journée offre une occasion unique de célébrer collectivement les réalisations économiques, politiques et sociales des femmes passées, présentes et futures. En 1957, l'égalité des genres a été inscrite dans les Traités européens. Depuis lors, un nombre impressionnant d'instruments juridiques, suivis d'un grand nombre de décisions de la Cour de justice européenne, ont créé tout un arsenal juridique au niveau de l'Union.

Je voudrais vous rappeler non seulement que l'égalité des genres est une valeur fondamentale inscrite dans les Traités, mais aussi que les politiques en la matière ont prouvé qu'elles favorisaient la croissance économique.

Vendredi dernier, le président de la Commission européenne et sa vice-présidente, M<sup>me</sup> Reding, ont renouvelé l'engagement de la Commission à respecter et à faire respecter les valeurs d'égalité des genres en présentant une charte des femmes.

Cette charte témoigne de l'engagement politique de la Commission à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans cinq secteurs: indépendance économique égale; égalité de rémunération pour un même travail et un travail de même valeur; égalité dans la prise de décision; dignité, intégrité et fin des violences fondées sur le sexe; et égalité entre les femmes et les hommes en dehors de l'Union.

La charte des femmes sera suivie, en septembre 2010, d'une nouvelle stratégie globale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette stratégie traduira les principes de la charte des femmes en actions concrètes à mettre en œuvre dans les cinq prochaines années.

Ces projets et ces objectifs sont ambitieux, et la Commission ne pourra les mener à bien seule. Elle devra travailler en étroite collaboration avec ses principaux partenaires au niveau de l'UE, et notamment avec vous, membres du Parlement européen et de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres. La journée internationale de la femme est une excellente occasion de nous rappeler à tous cet engagement.

**Le Président.** – Cela met fin aux interventions consacrées non seulement à la journée internationale de la femme, mais aussi à nos efforts constants en vue d'atteindre l'égalité des droits pour les femmes et d'éradiquer la violence à leur encontre.

# 14. Interventions d'une minute sur des questions politiques importantes

Le Président. – L'ordre du jour appelle les interventions d'une minute sur des questions politiques importantes.

**Elena Băsescu (PPE).** – (RO) Le 8 février 2010, la Roumanie a accepté l'invitation du président des États-Unis à participer au développement du système américain de défense antimissiles. C'est là une preuve de la confiance placée dans mon pays, surtout si l'on se souvient du professionnalisme dont a fait preuve l'armée roumaine en Afghanistan et en Irak. Trois batteries comprenant chacune huit missiles seront stationnées sur le territoire

de la Roumanie. Selon le calendrier convenu avec le partenaire américain, ce système de défense devrait être opérationnel à partir de 2015.

Je pense que la question de la défense antimissiles devrait être abordée et inscrite à l'ordre du jour de l'Union européenne, car nous devons être informés du risque de prolifération des programmes de missiles balistiques.

Je tiens à souligner que ce nouveau système ne vise pas la Russie. En réalité, certains commentaires et certaines exigences émis par Moscou ont été pris en considération au moment de redéfinir la nouvelle architecture du système américain. Des négociations bilatérales seront entamées dans un avenir immédiat en vue de signer les accords nécessaires, qui devront être ratifiés par le parlement roumain.

Je vous remercie.

**Georgios Papastamkos (PPE).** – (EL) Monsieur le Président, je pars du principe fondamental que le rétablissement des finances publiques d'un État membre de la zone euro est de la responsabilité de la zone euro elle-même. Une intervention coordonnée s'impose toutefois pour protéger la monnaie unique contre la spéculation.

La terrible crise financière dans laquelle s'enfonce la Grèce et les déséquilibres financiers dans d'autres États membres ont mis en évidence la nécessité d'une gouvernance économique européenne guidée par la politique. Dans ma question à la Commission du 17 février 2010, je proposais la création d'un fonds monétaire européen. Je suis ravi de voir que le commissaire Rehn s'oriente dans cette direction. Nous attendrons la proposition intégrée de la Commission.

Carlos José Iturgaiz Angulo (PPE). – (ES) Monsieur le Président, un juge du Tribunal national espagnol a confirmé ce que nombre d'entre nous savaient déjà, à savoir que Hugo Chávez, le président du Venezuela, coopère avec les terroristes de l'ETA et des FARC. Cela prouve que M. Chávez s'acoquine avec des terroristes, qu'il donne asile sur le sol vénézuélien à des terroristes ayant du sang sur les mains, et qu'il soutient ces derniers en leur accordant des postes officiels dans le gouvernement de son pays. Concrètement, il collabore donc avec des criminels de l'ETA.

En tant que Basque, Espagnol et Européen, je tiens à dénoncer et à condamner l'attitude effarante du dictateur Hugo Chávez. J'appelle les institutions européennes à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour le condamner, lui et ses politiques de soutien aux terroristes.

Je voudrais également rappeler au gouvernement de M. Rodríguez Zapatero, qui assure actuellement la présidence tournante de l'Union européenne, qu'il ne sert à rien de se montrer amical et conciliant envers M. Chávez, comme il l'a fait jusqu'ici. Il ne sert à rien non plus de lui témoigner de l'affection, d'avoir à son égard des gestes amicaux et de coopérer avec lui car, lorsque le gouvernement espagnol manque à sa parole et s'humilie devant lui, comme il l'a fait récemment, il punit en réalité les victimes du terrorisme, méprise la justice espagnole et ébranle donc la liberté et la démocratie.

**Vasilica Viorica Dăncilă (S&D).** – (RO) Si le Fonds de solidarité de l'Union européenne fonctionne bien dans l'ensemble, l'expérience acquise dans les premières années de sa mise en œuvre indique qu'il présente toujours des contraintes et des faiblesses majeures. Celles-ci sont liées à la lenteur d'octroi des crédits, au degré de transparence des critères de mobilisation du Fonds en cas de catastrophe régionale, et aux restrictions dans les cas de catastrophes naturelles.

Je vous rappelle que la Roumanie a reçu un soutien financier de l'Union européenne pour les projets mis en œuvre dans les zones affectées par les inondations. Mais les ressources du Fonds ont été débloquées tardivement par rapport à une date qui aurait permis d'atteindre un maximum d'efficacité.

Dès lors, je pense que la possibilité, pour un pays frappé par une catastrophe, de bénéficier, lorsqu'il le demande, d'une aide sous la forme d'un régime de paiement anticipé basé sur une estimation initiale des pertes directes serait grandement appréciée par les zones concernées, immédiatement après une catastrophe.

Je vous remercie.

**Antonio Masip Hidalgo (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, Fidel Castro et ses oligarques ont trahi depuis longtemps les idéaux de la révolution cubaine. Ces idéaux étaient partagés par des personnes du monde entier, dont l'élite de la jeunesse internationale, qu'ils ont inspirée.

Aujourd'hui, cependant, la dictature des frères Castro se caractérise par un manque de compassion envers les prisonniers politiques, les prisonniers de conscience et le peuple cubain. Cela me rappelle la période où

Franco se trouvait sur son lit de mort, en raison des mauvais traitements infligés aux prisonniers politiques, également considérés comme des prisonniers de droit commun, et du même mépris obsessionnel pour les exilés.

Castro a fini comme Franco et comme tous les autres ennemis de la liberté qui se sont accrochés au pouvoir. Nous sommes cependant appelés à sauver des vies et à afficher notre solidarité avec ceux qui luttent et qui souffrent. C'est notre devoir, en tant qu'Européens attachés à la démocratie, à la liberté et aux droits de l'homme.

**Gianni Vattimo (ALDE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous savons que la Commission et la Présidence espagnole accélèrent nettement le rythme des négociations avec certains pays d'Amérique centrale et du Sud en vue de conclure des accords d'association avant le sommet UE – Amérique latine du mois de mai.

En tant que vice-président de la délégation à l'assemblée parlementaire euro-latino-américaine, je voudrais attirer l'attention du Parlement européen sur le fait qu'avec certains de ces pays, le risque existe que nous accélérions les négociations tout en négligeant des éléments importants concernant les droits de l'homme et le respect de ces derniers dans plusieurs régions. Ainsi, en Colombie, des syndicalistes sont encore assassinés presque quotidiennement. Au Honduras, avec lequel nous négocions un accord, le gouvernement en place est tout simplement le produit du coup d'État militaire de l'année dernière. Des problèmes similaires concernent le Guatemala à propos, non pas des droits de l'homme, mais de certains points des accords qui sont négligés.

À mon sens, la Commission et la Présidence doivent impérativement agir avec plus de prudence.

**Diana Wallis (ALDE).** – (*EN*) Monsieur le Président, puisque c'est aujourd'hui la journée internationale de la femme, je tiens à soulever une question de santé qui touche spécifiquement les femmes et qui reste une parente pauvre des différentes politiques. J'évoquais déjà devant vous il y a deux, peut-être trois ans, une maladie féminine silencieuse, invisible, douloureuse et débilitante: l'endométriose. Cette maladie détruit des vies et des familles et provoque l'infertilité: certaines femmes n'ont même pas la chance de devenir mères. Peut-être est-ce parce qu'elle concerne les menstruations féminines que nous ne voulons pas en parler, que nous ne voulons même pas la nommer. Je répéterai donc son nom: endométriose.

Les causes de la maladie restent à ce jour inconnues; il n'existe pour l'heure aucun remède, et jusqu'à une femme sur dix en est atteinte - et cette proportion continue de croître. Cette semaine est également la semaine de la sensibilisation à l'endométriose à travers l'Europe. Quand donc allons-nous prendre au sérieux ces femmes, leurs familles et leurs souffrances? C'est une bonne chose, Monsieur le Commissaire, que vous soyez là pour entendre mes propos. Peut-être pourrons-nous espérer un financement spécifique adapté - et, je l'espère, avant l'année prochaine.

**Sandrine Bélier (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous l'avez évoqué, la tempête Xynthia qui vient de frapper l'ouest de l'Europe a causé la mort de près de 60 personnes et des dégâts matériels considérables.

Aujourd'hui, j'éprouve une grande tristesse mais aussi de la colère parce que cette catastrophe humaine aurait pu être évitée ou, au moins, limitée dans ses impacts. Hier, en France, aujourd'hui encore dans toute l'Europe, on assiste à une artificialisation du littoral et des zones inondables, en dépit et en violation des législations européennes, voire nationales, en vigueur.

Ce sont souvent des zones Natura 2000, et la protection de ces zones contre l'urbanisation est essentielle pour limiter les effets de pareils événements naturels. Il nous appartient pour l'avenir de faire preuve de plus de responsabilité, de veiller à l'application stricte de la réglementation communautaire, dont les directives «Oiseaux» et «Habitats» par les États membres, et de conditionner les Fonds structurels aux impératifs de durabilité, sécurité et biodiversité.

La stratégie de l'Union européenne 2020 est l'occasion unique de redéfinir notre rapport avec la nature et l'environnement.

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

**Ivo Strejček (ECR).** – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de grands médias tchèques ont indiqué la semaine dernière que la police des transports allemande avait introduit des contrôles beaucoup plus stricts pour les conducteurs tchèques du côté allemand de la frontière. D'après les rapports, les contrôles sont désormais plus fréquents et sensiblement plus poussés. Selon des témoins, la situation est aggravée par

le fait que certains doivent même fournir des échantillons d'urine durant ces contrôles, dans des conditions qui représentent un affront à la dignité humaine. Il ne s'agit donc pas de contrôles routiers ordinaires associés à l'inspection des documents de voyage ou des documents relatifs à la condition technique ou à l'origine du véhicule. Les citoyens tchèques qui se déplacent librement dans l'espace Schengen ne devraient pas être considérés comme des citoyens de seconde classe. Ce sont des citoyens matures, égaux et souverains d'un État membre de l'Union européenne et doivent être traités comme tels. Je vous demanderai, Monsieur le Président, de transmettre cette information aux autorités compétentes afin qu'elles l'examinent attentivement et qu'elles mettent en place les mesures correctrices nécessaires.

**Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL).** – (EN) Monsieur le Président, la journée européenne de l'obésité est une initiative qui rassemble les communautés médicales, politiques et de patients en vue de soutenir les citoyens européens obèses et en surcharge pondérale. Elle vise à faire chaque année du 22 mai la journée européenne de l'obésité, à sensibiliser à la nécessité d'agir au niveau européen et à garantir que les voix des patients obèses et en surcharge pondérale soient entendues.

L'obésité est une maladie, pas un problème. Chaque État membre devrait relever le défi et fournir un soutien efficace à cette tranche de la population. Selon l'Organisation mondiale de la santé, les statistiques sur l'obésité pour l'ensemble de l'Europe – et donc pas seulement l'UE – sont stupéfiantes et atteignent des proportions épidémiques. Si rien n'est fait, l'on estime à 150 millions, soit 20 % de la population, le nombre d'adultes obèses et à 15 millions, soit 10 % de la population, le nombre d'enfants et d'adolescents obèses dans la région d'ici 2020. Nous devons donc renforcer la voix des patients obèses et en surcharge pondérale.

**Ilda Figueiredo (GUE/NGL).** – (*PT*) Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le centenaire de l'instauration de la journée internationale de la femme, qui est devenue un symbole de lutte révolutionnaire. En cette journée mondiale d'actions menées par des femmes pour défendre leurs droits et lutter contre toutes les formes de discrimination, je salue toute les femmes, et notamment toutes celles qui sont toujours victimes de discriminations, d'inégalités et de diverses formes de violence.

Maintenant, il convient également de souligner la pertinence de cette lutte pour l'égalité juridique et pour l'égalité des conditions de vie, puisque la crise du capitalisme a des conséquences spécifiques sur la vie des femmes, principales victimes des emplois précaires et sous-rémunérés, et de la pauvreté. La plupart des 85 millions de personnes vivant dans la pauvreté dans l'Union européenne sont des femmes.

C'est pourquoi, alors que nous commémorons cette journée et que nous invitons toutes les femmes à ne pas abandonner leurs rêves, nous rappelons donc l'importance de la lutte contre les injustices et les discriminations, qui permettra d'ouvrir de nouveaux horizons en faveur d'une vie meilleure dans des conditions d'égalité.

**John Bufton (EFD).** – (EN) Monsieur le Président, je tiens à attirer votre attention sur le fait que nous organiserons bientôt un référendum au pays de Galles. Vous avez bien entendu: un référendum! Celui-ci nous a été refusé une première fois concernant la Constitution et une seconde fois concernant le traité de Lisbonne, mais nous en organiserons un prochainement au pays de Galles concernant les futurs pouvoirs du parlement gallois.

Telle est la question en jeu. Il y a cependant un hic. Tous les partis politiques du pays de Galles – travaillistes, Plaid Cymru, libéraux-démocrates et conservateurs – soutiennent cette initiative et sont favorables à une plus large autonomie. J'ai pourtant une nouvelle à leur annoncer: ce n'est pas mon cas.

Ces gens prennent les Gallois pour des idiots. Bientôt, quand l'indépendance sera le point suivant à l'ordre du jour, nous pourrions nous retrouver avec pas moins de 80 parlementaires. Au pays de Galles, des maisons de soins sont menacées, des écoles risquent la fermeture, nos routes n'ont rien à envier à celles d'un pays du tiers-monde et, pourtant, notre classe politique dans la baie de Cardiff est, comme ici, déterminée à faire avancer cette idée folle.

Je salue la tenue d'un référendum, mais j'espère que le peuple gallois se déplacera pour voter «non».

**Miroslav Mikolášik (PPE).** – (*SK*) Permettez-moi d'exprimer ma plus profonde sympathie et toute ma solidarité pour les victimes de la catastrophe naturelle de Madère.

L'état d'urgence exige de la flexibilité d'action pour répondre rapidement aux besoins fondamentaux des habitants, pour fournir une aide matérielle, et pour rétablir rapidement les grandes infrastructures endommagées. J'espère que les autorités portugaises évalueront dès que possible l'étendue des dégâts et qu'aucun obstacle administratif formel ne viendra bloquer l'aide financière du Fonds de solidarité de l'Union européenne.

Puisque la mobilisation des ressources du Fonds de solidarité nécessite l'autorisation du Parlement européen, j'espère que ce dernier montrera l'exemple en réagissant rapidement et en adoptant une résolution en ce sens. Je conclurai par une dernière expression de solidarité concernant la catastrophe provoquée dans l'ouest de la France par les récentes pluies torrentielles en Vendée.

**Lena Kolarska-Bobińska (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, nous avons récemment adopté, en cette Assemblée, une résolution sur l'Ukraine dans laquelle nous nous interrogions sur l'octroi, par l'ancien président ukrainien, d'une haute récompense nationale à Stefan Bandera, un chef de la lutte pour l'indépendance du pays. Cet article de notre résolution a suscité une volée de critiques dans l'ouest de l'Ukraine.

Je tiens à préciser que cette résolution ne remettait pas en question l'objectif caressé par Bandera de voir l'Ukraine accéder à l'indépendance. Elle soutenait en effet la cause d'une Ukraine forte, unie et libre bénéficiant d'un soutien total de l'Union européenne et de mon pays, la Pologne. Elle déplorait toutefois que la récompense ait été attribuée sans guère tenir compte des circonstances tragiques de la lutte menée en temps de guerre en faveur d'une Ukraine indépendante. Celle-ci a subi des nettoyages ethniques perpétrés également au nom de Bandera.

J'estime pour ma part que ce qui manquait à la récompense accordée à Bandera, c'était une expression de regret pour les victimes innocentes de cette lutte. Seul un tel message lui aurait permis de remplir pleinement l'objectif d'une Ukraine indépendante en paix avec ses voisins. La récompense aurait dû s'accompagner d'un effort en faveur de la réconciliation avec les familles.

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Csaba Sógor (PPE). – (HU) La législation linguistique de Slovaquie a récemment fait l'objet de nombreuses critiques. J'attire votre attention sur l'avis du service juridique de la Commission européenne. Celui-ci indique qu'en l'état, la législation linguistique et ses dispositions de mise en œuvre sont incompatibles avec les droits fondamentaux et les documents en la matière du Conseil de l'Europe, et même avec la législation slovaque sur la protection des minorités. L'avis déplore le caractère déraisonnable et disproportionné des dispositions linguistiques. Il considère que ces dernières menacent la libre circulation des travailleurs, qui est l'une des plus grandes réalisations de l'intégration européenne, mais aussi le fonctionnement du marché intérieur intégré de l'Union européenne. Le service juridique affirme par ailleurs que la législation linguistique amendée est contraire à la directive «Services de médias audiovisuels» et à l'article 56 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, consacré à la libre prestation des services. Le rapport indique que la section relative aux institutions sanitaires pourrait concrètement être source de discriminations et, pour ce qui est des droits fondamentaux, que les dispositions protègent les intérêts de l'État bien plus que les droits individuels. J'appelle la Commission à prendre les mesures qui s'imposent pour garantir que le droit de l'Union continue de prévaloir intégralement.

**Rovana Plumb (S&D).** – (RO) Je me dois d'évoquer la question de la présence des femmes sur le marché du travail. Les données d'Eurostat confirment une tendance encourageante. Si, dans les années 70, les femmes ne représentaient pas même 30 % du marché de l'emploi européen, ce chiffre est passé à 43 % en 2008, et la crise mondiale l'a fait grimper jusqu'à 50 % environ.

La Roumanie suit elle aussi cette tendance, car la crise économique a frappé les secteurs économiques pourvoyeurs de main-d'œuvre essentiellement masculine. Des discriminations salariales existent cependant entre les femmes et les hommes sur le marché de l'emploi. C'est pourquoi il importe que le paquet législatif envisagé par la Commission inclue des objectifs liés à l'élimination de ces écarts de salaires entre hommes et femmes, de manière à encourager une plus forte présence des femmes sur le marché du travail. Ce paquet législatif doit également être intégré à la stratégie 2020 de l'Union européenne.

**Evelyn Regner (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, les récents événements en Turquie ont à nouveau démontré l'insuffisance des garanties liées aux droits des syndicats et des travailleurs. Pendant plus de deux mois, 12 000 employés de Tekel, l'ancien monopole étatique de production de tabac aujourd'hui privatisé, ont lutté contre les licenciements massifs, le chômage partiel, et la perte des droits sociaux qu'ils avaient conquis.

À plusieurs reprises durant la grève, le président Erdoğan a menacé de faire évacuer par la police les camps de protestation établis à Ankara. Au début de la grève, les policiers ont attaqué les travailleurs avec des gaz lacrymogènes et des canons à eau.

Je vous demanderai de bien vouloir appeler les autorités turques à traiter les syndicats comme des partenaires sociaux égaux en droits, et à garantir par voie législative la protection inconditionnelle des droits des syndicats. Ces droits doivent être conformes aux normes de l'Union et aux conventions de l'OIT.

**Luigi de Magistris (ALDE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'Italie a récemment été victime d'une nouvelle catastrophe écologique, sur la rivière Lambro et le fleuve Pô. Il y a peu de temps également, la Cour de justice de Luxembourg a condamné le pays pour avoir mis en danger la santé publique avec ses dépôts de déchets clandestins et son incapacité à contrôler la collecte des déchets en Campanie. Une augmentation des cas de leucémie a été rapportée récemment à Tarente du fait des aciéries Ilva. De l'amiante a été retiré de certaines écoles à Crotone et des dioxines ont été détectées en Campanie. La catastrophe écologique est permanente.

Je demande instamment à la Commission ce qu'elle compte faire pour garantir que les autorités italiennes respectent les normes énoncées dans les directives européennes, notamment en ce qui concerne le dernier arrêt de la Cour de justice, qui a fermement condamné l'Italie pour ne pas être en mesure de gérer l'élimination des déchets en Campanie. Pendant de longues semaines et de longs mois, la ville de Naples a été la risée du monde entier.

**Nicole Kiil-Nielsen (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, la conférence de Londres sur l'Afghanistan a provoqué un vent de panique au sein de la société afghane et surtout chez les femmes. Le plan de paix validé par 70 pays comporte un fonds d'aide à la réintégration des talibans et une Loya Jirga, grande assemblée, doit se tenir dans quelques mois pour la mise en œuvre de cette réconciliation.

Les femmes ne veulent pas, ne doivent pas faire les frais de la réconciliation. Les talibans revendiquent toujours la suppression des droits des femmes et le retour à la charia. Il est à craindre que la Loya Jirga modifie la Constitution et que disparaissent les articles garantissant les droits des femmes, et en particulier l'article 22 du chapitre 2.

En ce 8 mars 2010, je demande solennellement à l'Union européenne de se porter garante de l'avenir des femmes afghanes car il n'est pas envisageable de voir réapparaître le régime le plus féminicide que l'histoire ait jamais connu.

# PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

**Simon Busuttil (PPE).** – (MT) L'incident diplomatique entre la Suisse et la Libye s'est envenimé; il a des répercussions très graves sur de nombreux citoyens de l'UE désireux de se rendre en Libye mais dont l'accès à ce pays leur est refusé. Ces effets néfastes se font notamment sentir auprès des travailleurs qui gagnent leur vie en Libye et des investisseurs européens qui ne peuvent envoyer leurs travailleurs sur place. Pendant ce temps, les travailleurs qui sont déjà en Libye s'efforcent d'y rester le plus longtemps possible pour pallier l'absence de ceux qui ne peuvent toujours pas y entrer. L'Union européenne est totalement étrangère à cet incident et est l'otage d'un différend entre deux pays tiers. Je l'appelle donc à prendre toutes les mesures possibles pour résoudre ce problème au plus vite.

**María Muñiz De Urquiza (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, le gouvernement espagnol a demandé des explications aux autorités vénézuéliennes à la suite d'une décision de justice évoquant une supposée coopération entre le gouvernement vénézuélien et l'ETA.

M. Iturgaiz devrait mettre ses informations à jour car, samedi, les gouvernements vénézuélien et espagnol ont publié une déclaration commune à ce sujet. Ils y réaffirment leur intention de coopérer pleinement et de travailler ensemble pour lutter contre le terrorisme.

Nous devrions tous nous réjouir de cette intention et féliciter le gouvernement du Venezuela pour son désir affiché de coopération avec les autorités espagnoles dans la lutte contre le terrorisme et l'ETA, plutôt que d'envoyer des messages incendiaires ou d'essayer de se constituer un capital politique sur une question aussi sérieuse que le terrorisme.

J'estime qu'il importe de respecter l'indépendance du judiciaire, des relations diplomatiques et, surtout, la coopération entre États alors que nous nous efforçons de poursuivre la lutte vitale contre le terrorisme.

**Olle Schmidt (ALDE).** – (SV) Monsieur le Président, le peuple islandais a catégoriquement rejeté l'accord Icesave ce samedi. Il y a une semaine à peine, la Commission recommandait l'ouverture de négociations d'adhésion avec l'Islande.

S'il est vrai que les ministres des finances à Londres et à La Haye ont le droit de leur côté, ils ne portent pas moins une responsabilité non négligeable dans cette affaire. Les consommateurs malavisés qui ont investi dans Icesave ont également droit à certaines compensations pour leurs pertes. Les demandes doivent cependant être raisonnables et proportionnelles. Il nous faut à présent de nouvelles négociations avec les gouvernements de Londres et de La Haye.

Les Islandais doivent se sentir les bienvenus dans l'UE, mais ils ne voteront naturellement jamais en faveur d'une adhésion à l'Union si les ministres des finances britannique et néerlandais sont autorisés à déterminer le destin de leur pays. Ces derniers ne doivent pas être autorisés à contrôler l'Union européenne. Il est temps que l'UE prenne les mesures qui s'imposent et affiche sa solidarité avec les Islandais.

Je reprendrai une citation du Hávamál, à savoir: les propos d'Odin le Très Haut, de l'Edda poétique: (*L'orateur s'exprime en islandais*)

(EN) C'est de l'islandais: «C'est ensemble que nous devons résoudre les problèmes».

**Yannick Jadot (Verts/ALE).** - Monsieur le Président, dans la nuit du 27 au 28 février dernier, il y a eu la tempête Xynthia qui a particulièrement touché l'ouest de la France de manière très meurtrière. Nous pensons évidemment aux victimes, et nous pensons aussi à tous ceux qui se sont mobilisés pour les soutenir. Nous demandons très clairement que la Commission européenne mette très vite en place le Fonds de solidarité pour aider les personnes les plus touchées. Mais il faut aussi tirer les leçons de ce drame.

Comment est-il possible que 5 à 6 millions de personnes vivent en France dans des zones inondables? On voit évidemment la pression du lobby immobilier mais on voit aussi, par exemple, le président Sarkozy qui, il y a quelques mois, demandait que l'on puisse construire dans les zones inondables. Donc les responsabilités sont évidemment politiques.

Nous demandons que tous les cofinancements liés à la reconstruction, à la réhabilitation, tous ces cofinancements européens, soient conditionnés au respect des lois – lois littorales, plans de prévention sur les risques des inondations – et nous demandons évidemment, encore une fois, que l'on puisse très vite être solidaires vis–à-vis des secteurs les plus touchés, notamment la conchyliculture.

Ashley Fox (ECR). – (EN) Monsieur le Président, l'abbaye de Buckfast produit du vin muté dans le Devon, ma circonscription, depuis 1890. Malheureusement, ce produit fait aujourd'hui l'objet d'attaques de la part de certains hommes politiques du parti travailliste. Ceux-ci préfèrent accuser une boisson alcoolisée d'accroître les comportements antisociaux qu'admettre l'échec de leurs politiques sociales.

Le vin de Buckfast devrait, semble-t-il, être interdit car il contient à la fois de l'alcool et de la caféine. Si on en arrive là, quelle sera la prochaine étape? Les jeunes se verront-ils interdire de mélanger du Red Bull et de la vodka? L'irish coffee sera-t-il prohibé? Comment le respect de telles interdictions sera-t-il assuré?

L'État-nounou perd la tête. Exiger l'interdiction d'un produit ne résoudra pas le problème de l'abus d'alcool. Nous devrions laisser aux consommateurs la liberté d'acheter les boissons de leur choix. La majorité ne saurait être punie pour les actes de quelques ignorants.

Honnêtement, croit-on qu'en frappant d'interdit le vin de Buckfast les hooligans qui en consomment aujourd'hui à l'excès se rabattront sur le thé?

**Rui Tavares (GUE/NGL).** – (*PT*) Monsieur le Président, il y a un an ou deux, lorsque l'euro était fort, le *Wall Street Journal* pariait sur son échec et expliquait comment cela pourrait se produire. Les économies de la zone euro étaient très différentes les unes des autres, y lisait-on. Il suffirait que le plus vulnérable s'effondre.

C'est ce qui est arrivé, et tout le monde accuse aujourd'hui les spéculateurs étrangers. Il vaudrait cependant mieux se regarder en face et blâmer les dirigeants européens. Personne ne nous a contraints à construire une union monétaire sans union politique et sans cohésion sociale. De même, personne ne nous a forcés à hésiter et à tergiverser alors que les économies qualifiées de «périphériques» étaient attaquées.

Soyons clairs sur un point: il n'y a pas d'économies périphériques. Lorsqu'une économie de la zone euro est attaquée, c'est l'euro dans son ensemble qui est attaqué. C'est l'Union qui est attaquée, et elle devrait réagir

dans la solidarité - cette même solidarité qui a tant servi à l'Europe orientale ainsi qu'à l'Allemagne lors de sa réunification.

Si elle ne s'impose pas aujourd'hui par solidarité, cette réaction s'imposera demain par pur intérêt, étant donné la taille de ces marchés, l'ampleur de leurs dettes et l'exposition des banques centrales européennes à leur égard. Il vaudrait cependant mieux agir par solidarité.

**John Stuart Agnew (EFD).** – (EN) Monsieur le Président, la politique européenne d'harmonisation à tout-va fait de nombreuses victimes collatérales, dont le certificat IMC (conditions météorologiques de vol aux instruments) pour les pilotes privés au Royaume-Uni. Ce certificat de sécurité est primordial; il permet à ceux qui le détiennent de voler aux instruments en cas de nébulosité et de mauvaise visibilité, ce qui n'est pas autorisé avec la licence de pilote privé. Cette disposition est propre au Royaume-Uni en raison de notre météo capricieuse, et son bilan en termes de sécurité est excellent.

Avec sa licence de pilote européenne harmonisée, l'Agence européenne de la sécurité aérienne s'apprête à éradiquer le certificat IMC, privant de nombreux pilotes privés de la capacité de voler s'ils ne peuvent garantir un ciel dégagé pendant toute la durée de leur vol. Cela revient à garantir que l'Angleterre remportera la Coupe du monde aux tirs au but. Après avoir perdu toute perspective visuelle, un pilote inexpérimenté dispose d'environ 50 secondes pour la retrouver avant de perdre le contrôle de son appareil. L'abolition du certificat IMC constitue donc une grave menace pour la sécurité et l'avenir des vols privés.

L'Agence européenne de la sécurité aérienne doit y réfléchir à deux fois. Nous sommes face à un nouvel exemple de législation britannique pertinente et pratique subordonnée à une législation européenne coûteuse et superfétatoire.

Angelika Werthmann (NI). – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'un des objectifs du millénaire est de réduire de moitié la pauvreté dans le monde. La Commission a déclaré 2010 «Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Seize pour cent des Européens, soit 79 millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté. Soixante-dix-neuf millions d'Européens doivent joindre les deux bouts avec seulement 60 % du revenu moyen de leur pays. Quand vous êtes pauvre, vous perdez l'occasion de contribuer à des pans entiers de la société civile. Quand vous êtes pauvre, vous souffrez. Les stratégies de l'année européenne 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent avoir un impact, même en ces temps de crise économique.

**Rosa Estaràs Ferragut (PPE).** – (*ES*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je prends la parole pour épingler et condamner la mise en œuvre de la loi littorale du gouvernement espagnol, et notamment ses effets sur l'île de Formentera. Formentera est l'une des îles Baléares. Elle fait 19 kilomètres de long pour un périmètre de 69 kilomètres.

L'application de cette loi aura des effets positifs dans les zones dévastées par le développement urbain. Mais elle ne bénéficiera pas à l'île de Formentera, car elle exige l'élimination de la plupart des infrastructures touristiques de l'île. De petites entreprises familiales seront donc saisies. Ces infrastructures assurent la subsistance de l'île et ont été bâties légalement il y a 30 à 40 ans. J'évoquerai à titre d'exemple l'hôtel Rocabella, le premier hôtel de l'île, ou le bar-restaurant connu sous le nom de Blue Bar, qui jouit d'une renommée internationale et a contribué à promouvoir l'île à l'étranger. Soixante-dix pour cent des infrastructures seraient affectées par la mise en œuvre de la loi, bien qu'elles aient été fondées légalement. Le seul effet de cette loi serait d'autoriser les saisies.

Nous appelons donc à un système de démarcation juste pour l'île de Formentera. J'appelle le gouvernement espagnol à entreprendre une nouvelle démarcation qui respecte la propriété privée, conformément aux nombreux arrêts de la Cour des droits de l'homme de Strasbourg sur le sujet. Jamais plus une telle loi avec effet rétroactif ne devrait être élaborée. Elle cause en effet de nombreux dégâts. Il convient notamment de garder à l'esprit que toutes ces infrastructures ont été construites dans le respect de l'environnement. Le littoral est en outre protégé par la législation nationale et locale. Il n'est pas possible de construire et d'accroître la capacité des hôtels à moins de 300 mètres des côtes.

**Proinsias De Rossa (S&D).** – (EN) Monsieur le Président, la réponse transmise récemment par le Premier ministre Netanyahou au président Buzek, dans laquelle il justifiait son refus d'autoriser la délégation du Parlement européen à entrer à Gaza en décembre dernier, exige une réponse vigoureuse. M. Netanyahou est libre d'objecter à nos rencontres avec les Palestiniens à Gaza et à Jérusalem-Est, mais il n'a aucun droit de les empêcher - ni, d'ailleurs, d'interférer avec les droits démocratiques de ce Parlement.

La haute représentante, M<sup>me</sup> Ashton, doit poursuivre vigoureusement son objectif de se rendre à Gaza; elle doit appeler Israël à mettre un terme au siège et à la crise humanitaire, qualifiés par le rapport Goldstone de punition collective illégale de la population.

Je tiens pour finir à saluer l'accord sur des pourparlers indirects, même si je crains fortement que l'escalade des tensions autour des lieux saints à Jérusalem-Est et à Hébron ne mine les chances de progrès. J'estime que M<sup>me</sup> Ashton devrait prendre des mesures pour apaiser ces tensions.

**Tunne Kelam (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, comme nous l'a aimablement rappelé le Président du Parlement, le 11 mars prochain, la Lituanie et l'Estonie célèbreront le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption de deux actes juridiques fondamentaux.

Alors que le Conseil suprême lituanien adoptait une déclaration d'indépendance, la première séance du Congrès estonien votait à Tallinn une déclaration de restauration du pouvoir étatique légal dans cet État toujours sous occupation soviétique.

Le Congrès estonien présentait une alternative démocratique unique aux institutions soviétiques en place. Élu par 90 % des citoyens estoniens nouvellement enregistrés, il a uni la majorité absolue des Estoniens, représentée par près de 30 partis et mouvements politiques, autour d'un idéal de restauration de l'indépendance effective et de l'État-nation. Cet objectif a été atteint notamment, et pour une large part, grâce à la solidarité de l'Europe.

**Corina Crețu (S&D).** – (*EN*) Monsieur le Président, vous êtes véritablement intraitable sur les délais. Je pense, concernant ces interventions d'une minute, que le Parlement aurait pu faire un geste de générosité envers les femmes, ne serait-ce qu'aujourd'hui, en cette journée internationale de la femme.

(RO) Je voudrais attirer votre attention aujourd'hui sur plusieurs cas de discriminations à l'encontre des Roumains en Europe – des discriminations qui, malheureusement, sont en constante augmentation ces temps-ci. Tout récemment, le porte-parole de la police de Copenhague a tenu des propos racistes et xénophobes à l'égard des Roumains, tandis que la presse danoise épingle toute une nation pour un délit apparemment commis par un immigré roumain.

En début d'année, une petite Roumaine de 13 ans s'est suicidée en Italie, non sans avoir laissé un message poignant relatant les discriminations dont elle était victime à l'école de la part de ses camarades. Par ailleurs, vous avez peut-être aperçu vous aussi, récemment, des affiches dans les trains de la SNCF demandant aux consommateurs de rapporter tout acte commis par des Roumains à l'agence de sécurité nationale de la compagnie.

Vous conviendrez tous avec moi, je présume, que quiconque enfreint la loi doit payer. Bafouer de la sorte toute une nation est cependant inacceptable. Les affaires que je viens d'évoquer ici illustrent en effet la dégradation du climat de coexistence interethnique dans les pays de tradition démocratique. Elles reflètent un comportement incompatible avec les principes fondateurs de l'Union européenne, et entachent sérieusement l'esprit de l'Union en révélant l'existence d'un indigne rideau de fer entre les citoyens de l'Union.

**Seán Kelly (PPE).** – (*GA*) Monsieur le Président, j'aurais quelques mots à dire concernant la stratégie pour l'Atlantique.

(EN) Ces dernières semaines et ces derniers mois, j'ai écouté avec intérêt – et j'ai approuvé – les discussions relatives à la stratégie pour le Danube et à la stratégie pour la mer Baltique. Je n'ai cependant jamais entendu la moindre allusion à une stratégie pour l'Atlantique. Je pense qu'il y a une grande marge de progression à cet égard.

La stratégie 2020 a souligné très clairement qu'aucun pays ne pouvait faire cavalier seul, et les pays de la façade atlantique, tels que l'Irlande, le Royaume-Uni, la France, le Portugal et l'Espagne, peuvent certainement progresser considérablement dans de nombreux domaines, comme l'énergie offshore, la recherche marine, la pêche, la construction navale et maritime, les ports et la biodiversité. J'appelle la Présidence espagnole à faire de cette question une priorité pour les mois à venir.

(GA) Si elle y parvient, elle aura accompli quelque chose d'important d'ici la fin de son mandat.

**Maria do Céu Patrão Neves (PPE).** – (*PT*) Ces trois derniers mois, six accidents maritimes très graves ont eu lieu au Portugal, lors desquels 13 pêcheurs ont perdu la vie. Huit corps n'ont pas encore été retrouvés, et les bateaux et outils de travail de nombreux autres pêcheurs ont été totalement détruits.

Les communautés de pêcheurs de Castelo de Neive, Matosinhos, Setúbal, Areosa, Peniche et Caminha sont en deuil; je voudrais, par cette intervention, m'associer à leur douleur.

Un hiver relativement rigoureux, qui n'a pas laissé beaucoup de jours pour la pêche, et la rareté des aides en faveur des pêcheurs qui ne prennent pas la mer, ont forcé ces derniers à prendre le large dans des conditions difficiles. Le vieillissement de certains bateaux ainsi que l'absence de sécurité à bord et de formation de sécurité adaptée, rendent les accidents d'autant plus probables. Cette situation inacceptable devrait être corrigée d'urgence.

Dans ce contexte, l'instauration de conditions susceptibles d'assurer la sécurité des pêcheurs devrait être l'un des principaux objectifs de la réforme de la politique commune de la pêche; elle pourrait passer par un investissement dans la modernisation des bateaux, le renforcement des mesures de sécurité, la formation des pêcheurs aux règles fondamentales de sécurité, et la garantie de conditions de vie décentes lorsque les conditions maritimes recommandent de rester à quai.

**Alajos Mészáros (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, mon intervention porte sur la nécessité d'une approche unifiée concernant la reconnaissance du Kosovo. En adoptant le traité de Lisbonne, nos États membres ont accepté une foule de nouveaux engagements. L'un d'eux prend la forme des nouvelles procédures intégrées et unifiées pour la politique étrangère et de voisinage.

Jusqu'ici, l'indépendance du Kosovo a été reconnue par 65 pays à travers le monde, dont 24 des 28 États membres de l'OTAN et 22 des 27 pays de l'UE. Le moment est venu d'encourager nos États membres hésitants, à savoir Chypre, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie et la Slovaquie, à mettre de côté leurs craintes en la matière et à rallier la majorité en reconnaissant le Kosovo dans les plus brefs délais. Il s'agirait d'un témoignage important de l'unité et de l'intégration croissantes de l'Union européenne.

**Andrew Henry William Brons (NI).** – (*EN*) Monsieur le Président, le capitalisme mondial déplace les individus à travers le monde – certains légalement, d'autres illégalement – comme s'ils étaient de simples facteurs de production exploitables à merci.

Il déplace les biens, et même les services, à travers le monde dans le but de les vendre moins chers que sa dernière victime en date, entraînant ainsi la fermeture d'usines, de fermes et de bureaux et laissant les travailleurs sur le carreau.

Il déplace les capitaux à travers le monde, fermant des sites en Europe et dans les pays développés pour les rouvrir en des lieux où les salaires ne représentent qu'une fraction de leur coût initial.

En embrassant le capitalisme mondial, l'Union européenne nous étouffera tous. Dès que survient une crise économique, les hommes politiques dénoncent en chœur le protectionnisme. Seul ce dernier nous permettra cependant de reconstruire notre base industrielle et d'assurer à nos populations un moyen de subsistance. Les économies existent – ou devraient exister – pour servir nos concitoyens. Nous ne sommes pas là pour servir les forces économiques.

Il est impossible pour l'Europe de soutenir la concurrence des pays du tiers-monde sans en faire elle-même partie. Ce processus est déjà en marche.

**Carlos José Iturgaiz Angulo (PPE).** – (ES) Monsieur le Président, je regrette que certains de ceux présents en cette Assemblée aujourd'hui choisissent de féliciter M. Chávez, qui s'acoquine avec des terroristes et a intégré des chefs de l'ETA dans son gouvernement. Entre M. Chávez et M. Velasco, magistrat de la plus haute juridiction d'un État régi par l'état de droit, mon groupe et moi-même n'hésitons pas un instant à soutenir le magistrat.

Par ailleurs, si M. Rodríguez Zapatero cessait de faire les yeux doux à M. Chávez et de s'humilier devant lui, pour le voir au contraire tel qu'il est, c'est-à-dire un ami des terroristes, la crédibilité de la politique étrangère espagnole sur la scène internationale s'en trouverait renforcée.

**Franz Obermayr (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais revenir à nouveau sur la discussion du débat précédent concernant les interventions d'une minute. Nous y exprimions notre malaise face au flou manifeste qui règne quant au moment de notre passage et face au fait qu'après avoir demandé cinq fois la parole, il

serait bon de savoir quand notre tour viendra. Plusieurs collègues ont introduit cette demande. À l'époque, elle semblait avoir rencontré une oreille compatissante. Je ne comprends pas pourquoi nous n'en tirons pas les leçons en essayant de faciliter le travail des députés, d'annoncer une procédure claire, et de s'y tenir. J'ai présenté mon nom à 17 heures et je n'arrive pas à comprendre la procédure.

**Le Président.** – Nous nous en tenons à la procédure, mais vous devez comprendre que nous avons plus de 60 demandes pour seulement 30 minutes de cette procédure. Nous avons donné la parole à environ 35 d'entre vous

Nous noterons votre nom, et je peux vous assurer que vous passerez parmi les premiers la prochaine fois, mais c'est là notre manière de procéder. Je voudrais pouvoir vous donner la parole à tous mais, malheureusement, nous n'en avons pas le temps.

**László Tőkés (PPE)**. – (*HU*) Monsieur le Président, j'ai la même plainte à formuler. On ne m'a pas donné la parole une seule fois en six mois. Je ne connais pas la règle. Nos passons à chaque fois notre temps assis inutilement jusqu'à la fin des débats.

(EN) Je n'ai pas eu la parole pendant tout un semestre. Je n'ai connaissance d'aucun règlement et j'attends donc ici en vain.

**Le Président.** – Monsieur Tőkés, je vous ai personnellement donné la parole au moins une fois. Je ne pense pas qu'il soit correct d'affirmer que vous n'avez jamais eu la parole.

J'invite les députés à communiquer leur nom bien avant que nous ne commencions, car nous établissons une liste. Je peux vous assurer que, la prochaine fois, vous passerez parmi les premiers.

# 15. Conditions de police sanitaire applicables aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport de Bairbre de Brún, au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 998/2003 concernant les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie (COM(2009)0268 - C7-0035/2009 - 2009/0077(COD)) (A7-0082/2009).

**Bairbre de Brún**, *rapporteure*. – (*GA*) Monsieur le Président, ce règlement modifié est le premier à parvenir en session plénière en application des dispositions du traité de Lisbonne. Je remercie les rapporteurs fictifs - M<sup>me</sup> Soullie, M<sup>me</sup> Willmott, M<sup>me</sup> Vălean, M<sup>me</sup> Evans, M. Nicholson et M<sup>me</sup> Rosbach - pour leur aide au cours d'une série de négociations complexes, et tiens également à souligner le soutien exceptionnel reçu des services juridiques du Parlement et de l'unité de codécision. Mes remerciements vont aussi au Conseil et à la Commission.

La substance du dossier de la commission de l'environnement a été approuvée début décembre, et depuis le début de cette année nous nous penchons sur certains aspects de l'application de l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en relation avec ce dossier.

Nous avons parfois eu le sentiment que nous ne parviendrions jamais à un accord. Et pourtant, nous y sommes parvenus. Nous avons trouvé une solution. Les propriétaires d'animaux de compagnie ont en effet l'assurance de pouvoir continuer à voyager entre les États membres de l'UE avec leurs animaux de compagnie et, parallèlement, un régime transitoire autorise certains États membres à appliquer des contrôles plus stricts, selon les maladies, pendant une période de dix-huit mois.

La proposition de règlement modifié reconnaît les progrès accomplis à ce jour. Pour poursuivre l'amélioration de la situation concernant le contrôle la rage dans l'UE, le régime transitoire sera prolongé dans cinq États membres jusqu'au 31 décembre 2011 – d'ici là, toute l'UE appliquera des dispositions identiques aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie. L'application du régime transitoire jusqu'au 31 décembre 2011 est également recommandée par rapport au ténia (*Echinococcus multilocularis*) et aux tiques.

En ce qui concerne les nouvelles procédures remplaçant la procédure de comitologie, la Commission devrait être habilitée, par ce règlement, à adopter des actes délégués en vertu de l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, article qui prévoit la possibilité, pour le Parlement européen et le

Conseil, de déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels.

Par exemple, pour garantir le contrôle de maladies autres que la rage, susceptibles de se propager à cause des mouvements d'animaux de compagnie, la Commission pourrait adopter, par voie d'actes délégués, des mesures de prévention sanitaire. Deuxièmement, afin de tenir compte des progrès techniques, la Commission pourrait adopter, par voie d'actes délégués, des modifications des spécifications techniques pour l'identification des animaux. Troisièmement, la Commission pourrait adopter, par voie d'actes délégués, des modifications des spécifications techniques relatives à la vaccination antirabique, afin de tenir compte des progrès scientifiques et techniques dans ce domaine.

Nous avons réussi à trouver un accord sur la formulation de tout cela, ainsi que sur la formulation des dispositions concernant l'application de l'article 290 du Traité en relation avec ce dossier. Et nous avons gardé le plus de cohérence possible au regard des compétences du Parlement européen instaurées par le traité de Lisbonne.

L'accord obtenu en première lecture démontre l'urgence que revêt ce dossier pour tous ceux qui ont participé à son élaboration.

Enfin, je tiens à dire que la reprise d'un dossier aussi complexe par un rapporteur issu d'un petit groupe parlementaire avec la coopération active de rapporteurs fictifs issus d'autres groupes politiques constitue un signal démocratique important dont cette institution devrait être fière. Je remercie encore tous ceux qui, dans les trois institutions - Parlement, Conseil et Commission -, ont travaillé sans relâche à ce dossier. J'espère que mes collègues soutiendront ce travail par leurs votes.

**John Dalli,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je remercie la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du travail accompli dans ce dossier. Je remercie spécialement la rapporteure, M<sup>me</sup> de Brún, pour tous les efforts qu'elle a déployés afin de parvenir à un accord sur ce sujet, sensible pour certains États membres. Outre les discussions sur le contenu du dossier, elle a dû piloter le processus difficile concernant les actes délégués. Je l'en remercie vivement.

Je suis ravi de constater que les discussions intenses entre les trois institutions ont abouti à un texte de compromis qui reflète pleinement les mesures techniques proposées par la Commission, et permet une adaptation, acceptable pour la Commission, des propositions au traité de Lisbonne. Notre travail conjoint a certes été compliqué et ralenti par cet alignement. Nonobstant, le Conseil est maintenant en mesure de garantir une finalisation de ce travail dans les délais impartis.

Avant que le Parlement ne vote sur ce texte de compromis, j'ai le plaisir de confirmer que la Commission n'a pas l'intention de proposer une nouvelle prolongation du régime transitoire qui expirera le 31 décembre 2011. Autrement dit, des règles totalement harmonisées seront en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012. En revanche, la Commission a l'intention de proposer une révision de l'ensemble du règlement avant le 30 juin 2011 et, en particulier, la révision des éléments concernant les actes délégués et d'exécution.

En ce qui concerne la notification des actes délégués, la Commission tiendra compte également des périodes de vacances des institutions afin de garantir que le Parlement et le Conseil soient en mesure d'exercer leurs prérogatives dans les délais prévus par les actes législatifs concernés.

Enfin, je confirme l'engagement de la Commission - exprimé conjointement avec le Parlement et le Conseil - à ce que les dispositions du présent règlement s'appliquent sans préjudice d'aucune position future des institutions quant à la mise en œuvre de l'article 290 du Traité, d'aucun fonctionnement de l'Union européenne ni d'aucun acte législatif contenant de telles dispositions. J'espère que le Parlement soutiendra ce texte de compromis qui, selon moi, répond de manière appropriée à toutes les préoccupations exprimées par cette Assemblée.

**Christofer Fjellner,** *au nom du groupe PPE.* – (*SV*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, il s'agit d'un rapport très important parce qu'il vise, d'une part, à faciliter les déplacements des citoyens avec leurs animaux de compagnie dans l'Union européenne et, d'autre part, à empêcher la propagation dangereuse, dans toute l'Europe, de maladies véhiculées par des animaux de compagnie.

En tant que député suédois au Parlement européen, ce sujet m'intéresse particulièrement parce que nous avons la chance, en Suède, de n'avoir actuellement aucun cas de ténia nain ni, surtout, de rage.

Durant les discussions sur cette proposition, j'ai craint à plusieurs reprises que la Suède ne soit obligée de modifier ses règles actuelles et que cela n'amène le ténia nain et la rage en Suède. Les conséquences d'une telle situation seraient dramatiques, notamment en ce qui concerne l'exercice du droit d'accès public à la campagne suédoise, autrement dit, nos possibilités de se promener librement dans les bois et les champs.

Je suis heureux de savoir maintenant que la Suède pourra maintenir ses exceptions, en tout cas pendant une période transitoire, et garantir ainsi que ces maladies n'entrent pas dans notre pays.

Tout au long du processus, nous n'avons jamais eu la certitude qu'il en serait ainsi. Même en dernière minute, un débat en procédure de comitologie m'a fait craindre l'apparition d'une incertitude et d'une faille dans l'application de la procédure, entraînant ainsi le risque que ces maladies n'atteignent la Suède.

Je remercie vivement tous ceux qui ont travaillé durement pour trouver des solutions permettant le transport d'animaux de compagnie dans l'Union européenne et garantissant le maintien des exceptions en vigueur dans les pays où certaines maladies ne sont pas présentes, de sorte que l'Europe ne doive plus craindre l'introduction de nouvelles maladies du fait de cette proposition. J'en remercie la rapporteure, le Conseil et le commissaire.

**Linda McAvan**, au nom du groupe S&D. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier

M<sup>me</sup> de Brún, qui a repris ce dossier en pensant qu'il serait bouclé assez rapidement. Les choses se sont compliquées lorsque nous avons entamé les négociations concernant des actes délégués totalement nouveaux, n'impliquant pas de précédents pour de futurs actes. Je la félicite donc, ainsi que le Conseil et la Commission. Monsieur le Commissaire, l'une de vos premières tâches ici est de trouver une solution.

Une large partie du débat a porté sur les aspects techniques de cette législation, mais c'est un texte législatif important pour beaucoup de citoyens, qui pourront bientôt se déplacer librement avec leur animal de compagnie dans toute l'UE. Lorsque nous avons adopté la première version de cette législation il y a quelques années, elle a reçu un large soutien, sans doute parce qu'il y a cette période transitoire dont M. Fjellner vient de parler, qui est importante pour empêcher des maladies de se propager dans les pays où elles ne sont pas présentes.

Je suis heureuse que la Commission ait soutenu la proposition de prolonger la période de transition car ainsi, lorsque la nouvelle législation entrera en vigueur, tous les pays de l'UE auront la même législation. À ce moment-là, les niveaux de protection de la santé et du bien-être des animaux seront beaucoup plus élevés dans toute l'UE.

En ce qui concerne la procédure de comitologie, notre groupe soutient le compromis qui a été négocié. Nous pensons qu'en matière législative, le Parlement devrait avoir la parité - l'égalité - avec le Conseil. Toute la discussion a tourné autour des groupes d'experts et du choix de ces experts. Selon nous, lorsqu'il est question de consulter des experts cela doit concerner tous les experts, et la Commission doit travailler avec des experts des États membres, d'organisations non gouvernementales, et éventuellement aussi avec ceux recommandés par le Parlement européen.

Je suis très satisfaite de l'accord obtenu. Il permet de prolonger la période dérogatoire transitoire avant son expiration, et nous attendons avec impatience les propositions de la Commission concernant la future législation.

**Adina-Ioana Vălean,** *au nom du groupe* ALDE. — (EN) Monsieur le Président, rappelons-nous que la libre circulation a constitué l'un des piliers fondamentaux du marché unique européen, dont l'objectif est de renforcer la concurrence et d'accroître les économies d'échelle, conférant ainsi à l'UE son principal pouvoir d'attraction. Au fil du temps, la possibilité de circuler librement dans l'UE est devenue une composante de base du marché intérieur mais aussi un droit fondamental.

Éliminer les obstacles créés par les différentes dispositions et règlementations nationales est bénéfique pour les citoyens européens et les entreprises. De même qu'est importante la possibilité, pour les citoyens européens, d'emmener leurs animaux de compagnie sans être soumis à des règles et normes nationales spécifiques, car elle permet de réduire considérablement les difficultés et les coûts de déplacement. Je suis ravie que la proposition de la Commission aille dans cette direction.

Je salue le régime général de passeport qui harmonisera les mesures et les contrôles zoosanitaires, facilitant ainsi la libre circulation des animaux de compagnie. Parallèlement, je pense aussi qu'il importe de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine et animale. Ce régime transitoire laissera plus de temps

pour mettre en place l'infrastructure et les effectifs adéquats. Dès lors, considérant cet argument, le Parlement votera certainement en faveur de la prolongation jusqu'à fin 2011 du régime transitoire pour certains États membres, puisqu'apparemment ces pays doivent tenir compte de risques sanitaires spécifiques.

Cependant, ce n'est pas la première fois que certains États membres sont autorisés à appliquer des conditions de police sanitaire plus strictes que d'autres. Initialement, la période transitoire devait prendre fin en juillet 2008. Elle a ensuite été prolongée jusqu'en 2010. Et nous venons d'accepter une nouvelle prolongation. Dès lors, bien que comprenant dans une certaine mesure les craintes des États membres qui considèrent que leur population d'animaux de compagnie est plus exposée à certaines maladies - et que j'aie appris que cette prolongation serait assortie de programmes de vaccination financés par l'UE pour éliminer la rage sylvatique dans certains États membres -, je pense que ce devrait être la dernière prolongation du traitement spécial dont jouissent ces pays. Nous savons tous que l'application de mesures asymétriques et d'exemptions empêchera de tirer pleinement profit du marché intérieur dans ce domaine. Convenons donc que ce régime transitoire doit être supprimé, et qu'une situation équitable doit être assurée le plus rapidement possible.

Il est intéressant de relever que le point plus controversé de ce rapport n'a pas été celui qui a provoqué parmi nous des débats animés quant à la manière d'appliquer les nouvelles dispositions du traité de Lisbonne concernant la procédure de comitologie. Il s'agit du premier dossier de codécision impliquant la mise en pratique de ces dispositions. Compte tenu de l'extension des compétences du Parlement en vertu du nouveau Traité, il était crucial pour nous que ce règlement spécifique ne crée pas un précédent pour de futures décisions.

À cet égard, je salue la déclaration écrite du Parlement et du Conseil, adoptée au cours du trilogue, précisant que ce dossier ne devait pas être traité comme un précédent.

**James Nicholson**, *au nom du groupe ECR*. – (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par remercier la rapporteure d'avoir mené à bien le difficile travail qui a abouti à ce rapport. Ce dossier, que beaucoup d'entre nous pensaient - au départ - être relativement simple, s'est révélé bien plus difficile que prévu.

La rapporteure a malheureusement dû subir le poids de la majeure partie des négociations et a certainement dû travailler durement pour garantir la finalisation de ce rapport dans les délais requis, ce qui était très important puisqu'il était urgent d'obtenir la prolongation de la dérogation, qui doit expirer en juin prochain.

Selon moi, ce texte législatif, court mais capital, protégera les régions et les pays préoccupés par la menace de la rage. Cette maladie persiste dans certaines régions de l'UE et il faut espérer que d'ici fin 2011, les programmes de vaccination seront parvenus à l'éradiquer.

En attendant, nous avons trouvé une solution qui nous autorise à appliquer nos conditions plus strictes dans le cadre d'une période transitoire, avant de passer à l'application du régime général, comme les autres États membres de l'UE.

Anna Rosbach, au nom du groupe EFD. – (DA) Monsieur le Président, je remercie M<sup>me</sup> de Brún pour l'excellent travail accompli en vue d'actualiser ce règlement technique concernant les mouvements d'animaux de compagnie dans l'UE. Beaucoup de familles ordinaires ont du mal à obtenir toutes les vaccinations et documents administratifs requis pour que tous les membres de la famille puissent partir en vacances ensemble. Ces contraintes sont cependant nécessaires, car certains pays mènent un combat long et difficile contre des maladies animales incontrôlables. Diverses mesures ont été prises: mises en quarantaine de durées variables, doubles contrôles vétérinaires: avant et après un déplacement selon le pays de destination, vaccinations obligatoires coûteuses d'animaux sauvages, au niveau national - pour n'en citer que quelques-unes. Je peux donc comprendre pourquoi certains États membres craignent tout assouplissement de leurs règles nationales strictes, et je considère qu'il est nécessaire que nous respections leurs exigences élevées de sécurité, et souhaite que d'autres pays s'en inspirent.

Par conséquent, je souhaiterais avoir l'avis de la Commission sur le point suivant: ne serait-il pas judicieux d'effectuer des contrôles vétérinaires aux frontières, où le propriétaire d'un animal de compagnie devrait prouver que l'animal qui l'accompagne n'est atteint d'aucune maladie dangereuse, a été vacciné et dispose de documents en ordre pour le pays de destination? Cela permettrait également de contrôler les transports de porcs et d'autres animaux ne répondant pas aux exigences communautaires. En outre, ces contrôles frontaliers permettraient de repérer les activités de commerce clandestin de chiots et chatons beaucoup trop jeunes.

Horst Schnellhardt (PPE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je vous souhaite la bienvenue au Parlement européen. Mesdames et Messieurs, je félicite moi aussi la rapporteure, qui a réalisé un excellent travail. Le document couvre plusieurs domaines. Depuis quelques années, le nombre d'animaux domestiques et de compagnie est en augmentation et, naturellement, le souhait de pouvoir emmener ces animaux en voyage augmente en conséquence. Ce n'est que juste et normal, car pouvoir emmener son animal de compagnie accroît le sentiment de bien-être. Cependant, pour cette même raison, l'Europe doit avoir des règlementations qui empêchent la propagation d'épizooties. Ces règlementations existent. Le règlement (CE) n° 998/2003 contient de très bonnes règles, et à partir de 2011 nous aurons la carte européenne de vaccination détaillant les vaccins reçus par les animaux. Dès 2011 également, le marquage électronique empêchera les confusions et les fraudes.

Ces dernières années, nous avons fait beaucoup pour réduire les épizooties en Europe - en particulier la rage - et aussi grâce à la Commission européenne, qui a commencé par imposer et financer la vaccination des renards. Il faut reconnaître qu'il s'agit d'un problème très important. Ces règles spécifiques approuvées de manière répétée pour certains pays sont pesantes pour les citoyens, et le coût est disproportionné par rapport au bénéfice. J'ai reçu de nombreuses lettres de citoyens se plaignant de comportements vexatoires aux frontières. Au Royaume-Uni, par exemple, arriver deux jours trop tôt pour un séjour d'un semestre implique une amende de 3 000 euros et une mise en quarantaine de l'animal durant six semaines. Il serait bon d'examiner si ce type d'attitude est juste. Dès lors, Monsieur le Commissaire, je suis d'accord pour une année de plus, mais après, cela doit cesser. Les règlementations européennes s'appliquent à tout le monde. Si la situation en matière d'épizooties demeure telle quelle - ce qui doit toujours être présumé -, le risque de propagation d'une maladie par les animaux de compagnie et les animaux domestiques n'existe plus sous cette forme.

**Jo Leinen (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, bienvenue au Parlement. Je me rallie à mon collègue, M. Schnellhardt, pour dire que vous avez, dans cette matière, un devoir important, qui consiste à créer des conditions réellement équitables dans les 27 États membres d'ici 2010, de manière à ce que les animaux de compagnie puissent être transportés et emmenés d'un pays à l'autre sans obstacles.

La libre circulation des chiens et des chats était certainement l'objectif du règlement de 2003. Aujourd'hui, pour la troisième fois, nous autorisons une exception. Certaines choses prennent vraiment beaucoup de temps dans l'UE: dix ans pour adapter ces règlementations. Aucun pays de l'UE ne souhaite introduire de maladies sur son territoire et je ne comprends donc pas pourquoi vingt-deux pays acceptent l'idée d'autoriser les chiens et les chats à voyager avec leurs propriétaires et pourquoi cinq pays ne l'acceptent pas.

Vous devriez vérifier si la réalité et les obstacles justifient encore ces dispositions spécifiques. Je sais que certains débats sont épineux au niveau national, mais nous formons à présent un seul espace juridique et il est temps - en 2011 au plus tard - d'introduire la libre circulation, le marché unique, des animaux de compagnie. M. Schnellhardt, expert animalier, a déjà mentionné les conditions: une carte de vaccination et l'utilisation d'instruments comme le marquage électronique - qui permettront d'entrer, pour des raisons privées ou professionnelles, avec des animaux de compagnie dans les cinq pays.

Cette règlementation sur les animaux de compagnie fera date dans l'histoire. Il s'agit en effet du premier acte juridique depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et nous voulions être sur un pied d'égalité avec le Conseil de ministres dans l'habilitation de la Commission à adopter des actes délégués. Cela ne s'est pas fait sans mal, mais cela en valait la peine. Toutes mes félicitations à M<sup>me</sup> de Brún pour ce rapport et, bien sûr, pour cette procédure qui marque le début d'une nouvelle ère. C'est particulièrement important parce que nous avons peut-être une centaine d'actes juridiques par an mais six mille actes délégués, ce qui permet de mesurer à quel point il importe de mettre cette nouvelle procédure sur la bonne voie dès le départ.

Chris Davies (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je tiens simplement à dire quelques mots pour saluer la législation que nous avons devant nous. Je crois savoir qu'elle s'inspire du programme de voyage des animaux de compagnie introduit par le Royaume-Uni il y a environ une décennie. Ce programme nous a permis de réduire considérablement les règles de quarantaine que nous appliquions dans notre pays et qui étaient la cause de beaucoup de détresse chez les animaux de compagnie et leurs propriétaires. Je crois savoir que le premier animal à avoir bénéficié du programme de voyage des animaux de compagnie était un chien appelé Frodo Baggins et que depuis, plusieurs centaines de milliers d'animaux ont pu voyager plus librement.

L'UE a ensuite adopté cette législation, selon des principes très similaires, il y a environ cinq ans et ce fut une grande réussite. Des centaines de milliers d'animaux voyagent aujourd'hui avec leurs propriétaires chaque année, dans toute l'Europe. Il m'a été rapporté que dans 60 % des cas, il s'agit d'animaux britanniques, ce qui est révélateur du caractère des Britanniques, mais nous n'entrerons pas ici dans un tel débat. Bien sûr, il

importait aussi de maintenir le bon équilibre. Le souci était de permettre les mouvements sans propager les maladies et le fait est que la rage est restée très solidement sous contrôle: 2 700 cas il y a vingt ans contre moins de 300 cas l'an dernier, et pas un seul cas associé aux mouvements d'animaux de compagnie dans le cadre de ce programme.

Je suis un peu déçu que le nombre de furets voyageant avec leurs propriétaires ne soit pas aussi élevé que ce que j'avais pensé au départ. Lors des premières discussions sur cette législation, de nombreux propriétaires de furets au Royaume-Uni m'avaient demandé pourquoi cette législation ne pouvait inclure ces animaux. Leur souhait était de pouvoir les emmener à des expositions de furets dans toute l'Europe. Le commissaire a l'air surpris, mais il y a bien eu un débat sur cette question. Apparemment, on peut vacciner un furet contre la rage mais la vaccination n'apparaît pas, donc cela posait problème. Finalement, nous avons décidé que l'incidence de la rage chez les furets domestiques était si faible que nous pouvions les inclure. Mais apparemment, il y a eu relativement peu de mouvements les concernant, me dit-on. L'une des raisons à cela pour répondre au point soulevé par Jo Leinen - est peut-être le fait que dans certains pays, comme au Portugal, les furets sont encore considérés comme nuisibles, de sorte que leurs propriétaires hésitent à les emmener dans ces pays. Ce pourrait être pire - comme en Chine, je suppose.

Monsieur le Commissaire, pour conclure, le grand avantage pour moi est que je peux maintenant compter sur mes électeurs et, lorsqu'ils me demandent ce que l'Union européenne a fait pour eux, je peux dire que nous avons fait en sorte qu'ils puissent emmener leur animal de compagnie en vacances, qu'il s'agisse d'un chat, d'un chien ou d'un furet.

**John Stuart Agnew (EFD).** – (EN) Monsieur le Président, je crois savoir que l'idée initiale de la création de passeports pour les animaux de compagnie est venue de l'Official Monster Raving Loony Party au Royaume-Uni, ce qui résume sans doute le mieux ce système dangereux.

Mon pays appliquait une mise en quarantaine obligatoire de six mois pour les animaux de compagnie. En vertu du système communautaire de passeport pour les animaux de compagnie, cet important rempart contre la propagation de maladies a été sommairement supprimé. La Commission européenne non élue est parvenue à se substituer au gouvernement britannique démocratiquement élu et à introduire un système sans période de quarantaine, qui se fie aux vaccinations et à l'exactitude de documents administratifs.

En tant qu'agriculteur, j'en connais un bout sur la vaccination et je peux vous dire ce n'est en aucun cas une garantie contre la propagation transfrontalière de maladies par les animaux. L'efficacité de la vaccination peut être compromise par plusieurs choses, notamment par son administration à un animal déjà atteint par la maladie contre laquelle il reçoit le vaccin. Les animaux vaccinés peuvent également être porteurs de maladies sans présenter de symptômes. La probabilité de l'existence de lots de vaccins de qualité variable et de documents falsifiés est réelle.

À ma connaissance, il n'y a pas de normalisation en ce qui concerne l'application du système. Certains pays exigent le passeport officiel alors que d'autres acceptent des documents sous n'importe quelle forme; d'autres encore n'acceptent pas le passeport comme preuve de vaccination. De nombreuses compagnies aériennes sont dans l'incapacité de fournir des détails sur les procédures officielles, et le personnel est mal formé sur cette question.

En d'autres termes, la porte est grande ouverte aux accidents. Dans mon pays, il y a un dicton qui dit: «Si ce n'est pas cassé, pourquoi réparer?». La Commission est sourde à ce conseil.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Chris Davies (ALDE).** – (EN) Monsieur le Président, je voudrais simplement demander à l'honorable député s'il ne pense pas que sa diatribe contre l'Union européenne serait plus efficace si le gouvernement britannique n'avait pas introduit une législation similaire avant l'Union européenne?

**John Stuart Agnew (EFD).** – (*EN*) Monsieur le Président, je pense que l'Union européenne est devenue beaucoup trop grande, comporte beaucoup trop de cultures. Je n'ai tout simplement aucune confiance dans ce système et je crois que la situation va s'aggraver.

**Mairead McGuinness (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue au commissaire et remercie la rapporteure pour son travail. Pour poursuivre avec l'argument de M. Agnew fondé sur le dicton «Si ce n'est pas cassé, inutile de réparer», je pense que c'est exactement le conseil que nous appliquons ici: nous prolongeons les dérogations lorsque des États membres en ont fait la demande, mais nous autorisons les mouvements des animaux de compagnie. Je suis certaine que les personnes présentes dans la tribune des

visiteurs pensaient qu'il était assez simple de voyager dans l'UE avec des animaux de compagnie. Or, vu que cela concerne la santé animale - et évidemment la santé humaine -, ce n'est pas si simple. Nous n'avons pas besoin de règles et de contrôles stricts et pouvons admettre que de nombreux sujets britanniques - mais aussi des citoyens d'autres États membres - aiment emmener leurs animaux avec eux.

Mon inquiétude concernant ce rapport était qu'il s'enlise dans les détails techniques de l'après-traité de Lisbonne, qui, très franchement, ne devraient pas préoccuper ou même être connus d'un grand nombre de personnes en dehors de cette Assemblée. C'était important pour le Parlement. Je pense que la rapporteure a très bien géré la situation en notre nom et elle a d'ailleurs été félicitée pour cela. Si les choses avaient dérapé, nous aurions couru le danger de ne pas avoir de mesures en place pour répondre aux préoccupations de la Suède, de l'Irlande, du Royaume-Uni et d'autres États. Mais tout est en ordre maintenant.

Je pense que l'avenir est bien plus important. Monsieur le Commissaire, vous avez indiqué votre intention de préparer une nouvelle législation dans ce domaine. Je pense que c'est de cela dont nous devrions parler maintenant. Tout ce que le Parlement veut, ce sont des normes élevées de protection de la santé animale et humaine, et cette nouvelle législation que vous promettez doit y veiller.

En conclusion, félicitations à la rapporteure et à ceux qui ont travaillé pour amener ce rapport au stade où il est aujourd'hui. Il répond à toutes les inquiétudes - peut-être pas pour tout le monde, ici à mon extrême gauche, mais bien pour la plupart d'entre nous. J'espère que vous mènerez une sage et large consultation sur les éléments à inclure dans la nouvelle législation concernant les mouvements des animaux de compagnie. Nous en avons une pour les animaux d'exploitation. Nous avons besoin de règles simplifiées mais efficaces pour les animaux de compagnie.

**Marita Ulvskog (S&D).** – (*SV*) Monsieur le Président, la Commission a élaboré une proposition positive d'amendement du règlement sur les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements d'animaux de compagnie. Je suis particulièrement satisfaite que cette proposition permette à certains pays, dont la Suède, de prolonger le délai d'application de règles plus strictes pour la rage et le ténia nain.

L'Office suédois de l'agriculture, qui est l'autorité compétente en Suède, a affirmé que sans l'option de contrôles spécifiques, le ténia, par exemple, ferait probablement son apparition en Suède. Cela aurait un impact négatif sur le libre accès à la campagne qui, dans un pays comme la Suède, constitue un élément important de la vie quotidienne des citoyens.

Je remercie la Commission, la rapporteure et les rapporteurs fictifs d'avoir été à l'écoute de nos exigences et, partant, d'avoir permis d'introduire ce qui est au départ une solution temporaire.

## PRÉSIDENCE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

**Nessa Childers (S&D).** – (*EN*) Monsieur le Président, en premier lieu je remercie ma collègue, M<sup>me</sup> de Brún, pour tout le travail effectué sur ce rapport.

Le cas d'une femme de 38 ans décédée au Royal Victoria Hospital de Belfast l'an dernier a été un petit rappel de la menace permanente que pose la rage en Irlande. On pense que cette femme a contracté la maladie alors qu'elle tentait d'interrompre un combat entre deux chiens dans le cadre de vacances-travail en Afrique du Sud.

Plus récemment, à Dublin, quatre personnes ont dû recevoir un vaccin préventif vu qu'un chaton importé illégalement a commencé à se comporter bizarrement et à les mordre.

La rage est l'une des plus anciennes maladies zoonotiques qui touche les humains et qui est invariablement fatale dès que les symptômes se manifestent. Les modèles de déplacement se mondialisant, la maladie n'est jamais loin de notre porte.

C'est pour cette raison que l'Irlande pratique une stricte mise en quarantaine des animaux importés et c'est uniquement grâce à ces mesures strictes que nous avons pu maintenir notre statut de «pays indemne de rage». Pour conserver ce statut, il est crucial que le régime transitoire - que cette proposition devrait prolonger jusqu'à la fin de l'année prochaine - n'expire pas en juillet 2010.

Les protections additionnelles proposées sont également capitales pour la santé humaine et la santé animale, dans la mesure où elles permettraient de remporter la lutte contre la rage, mais aussi contre certaines tiques et contre les ténias, dont l'Irlande est actuellement préservée.

En acceptant cette proposition, le Parlement facilitera la lutte contre la rage et fournira une base pour son éradication dans toute l'Europe. Pour tous ces motifs, il importe d'être conscient de l'urgence de ce dossier.

**Miroslav Mikolášik (PPE).** – (*SK*) Je suis favorable à la modification du règlement concernant les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie qui, de fait, facilite les mouvements transfrontaliers dans l'Union européenne.

Je tiens également à saluer le travail de la rapporteure, dont le rapport de très haute qualité prévoit notamment des mesures de vaccination contre la rage et d'autres maladies, ainsi que d'autres actions préventives. J'ai la conviction que par cette simple démarche, nous harmoniserons totalement les normes dans le marché intérieur de l'Union européenne et progresserons dans l'élimination de la menace, à ce jour la plus importante, de transmission de ces maladies.

Je suis néanmoins conscient des risques permanents et des dangers que pose le transport d'animaux et, par conséquent, je suis favorable à une prolongation raisonnable des périodes transitoires pour des États membres tels que Malte, l'Irlande et la Suède, où les normes nationales sont plus strictes. Il s'agit d'une approche prudente, qui insiste particulièrement sur la prévention et qui tient compte des caractéristiques propres à chaque pays.

**Daciana Octavia Sârbu (S&D).** – (*RO*) Permettez-moi tout d'abord de féliciter la rapporteure ainsi que tous ceux qui ont permis d'arriver à ce compromis. Je suis ravie que le rapport autorise certains États membres à continuer d'appliquer leurs mesures de protection contre la propagation de la rage et qu'il prévoie la circulation libre et sûre des animaux de compagnie après 2011.

Il s'agit selon moi d'un bon compromis, qui apporte une réponse adéquate aux États membres préoccupés, à juste titre, par la propagation de certaines maladies, tout en garantissant qu'en cas d'utilisation d'un pouvoir délégué, la Commission consultera plusieurs experts issus de la Commission, des États membres, d'ONG ou de parlement nationaux.

Dans un contexte plus large, nous avons reçu des assurances écrites que ce rapport ne créera pas de précédent concernant une utilisation future de pouvoirs délégués. Par conséquent, les inquiétudes du Parlement relatives à la création d'un précédent pour la nouvelle procédure de comitologie instaurée par le traité de Lisbonne, seront prises en considération.

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, les efforts de l'Union européenne pour enrayer et éradiquer les épizooties et les maladies telles que la rage sont, naturellement, extrêmement louables et il est certainement très positif que des mesures soient prises pour faciliter le tourisme intracommunautaire avec des animaux de compagnie.

La carte européenne de vaccination, les programmes de vaccination, ou même le marquage électronique des animaux de compagnie, sont en effet des mesures judicieuses, susceptibles de faciliter ces mouvements. Cependant - et c'est notre expérience en Autriche qui me fait dire cela -, certains phénomènes menacent ce projet. Ainsi, le commerce illégal de chiots de pays d'Europe orientale vers l'Europe centrale ou l'Union européenne est régulièrement la cause de l'introduction de maladies.

Le transport massif d'animaux dans l'UE, y compris en Autriche, pourrait également provoquer la réapparition de maladies dangereuses. En outre, les animaux sauvages échapperont sans doute aux contrôles frontaliers et pourraient entraîner la propagation d'épizooties telles que la rage. Il sera donc nécessaire de prendre des mesures dans ce domaine.

**John Dalli,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je pense que nous pouvons être fiers de la gestion rapide de ce dossier, compte tenu des contraintes de temps et du contexte juridique difficile.

La prolongation de dix-huit mois du régime transitoire réglementant les mouvements des animaux de compagnie vers cinq États membres donnera à ces États le temps de s'adapter au régime applicable dans le reste de l'Union européenne. J'ai également confirmé que la Commission n'a pas l'intention de proposer de nouvelle prolongation de ce régime transitoire.

Parallèlement, cette prolongation permettra à la Commission de préparer une proposition globale de révision de l'ensemble du règlement et, en particulier, d'adapter les anciennes règles de comitologie à l'esprit et à la lettre du traité de Lisbonne.

Je dois reconnaître qu'il s'agit d'un dossier important pour les citoyens européens, et je suis satisfait de cette heureuse conclusion.

**Bairbre de Brún**, *rapporteure*. – (*GA*) Monsieur le Président, je souhaite moi aussi la bienvenue au commissaire Dalli et me réjouis de travailler avec lui. J'apprécie la déclaration qu'il vient de faire ce soir. Comme M. Dalli l'a dit, en substance, mon rapport correspond à l'approche de la proposition de la Commission.

Je tiens également à remercier tous ceux qui sont intervenus dans le débat de ce soir. Hormis quelques députés de l'opposition, la plupart des parlementaires se sont déclarés favorables au système proposé.

La proposition de la Commission et mon rapport reposent sur une approche scientifique. À la lumière des différentes situations concernant la présence de la rage dans les États membres, la Commission a opté pour une approche prudente, sûre. Il est heureux que la date d'expiration de la prolongation proposée coïncide avec la date à laquelle la Commission devrait mettre fin au financement européen du programme de vaccination visant à éradiquer la rage touchant des animaux sauvages dans certains États membres.

Comme le commissaire Dalli et M<sup>me</sup> Vălean l'ont dit au sujet de la date proposée, la structure en place peut être modifiée et les effectifs déjà présents peuvent bénéficier de nouvelles formations. Le régime transitoire sera prolongé, dans cinq États membres, jusqu'au 31 décembre 2011 et d'ici là, les dispositions relatives aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie seront identiques dans toute l'UE. En attendant, les citoyens pourront se déplacer dans l'Union européenne avec leurs animaux de compagnie, mais le régime transitoire sera en place pour permettre à certains États membres d'appliquer des règles plus strictes durant cette période.

Je remercie encore tous ceux qui ont contribué à ce résultat. Le travail a parfois été difficile mais, finalement, il en valait la peine. Je vous remercie tous.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu demain (jeudi 9 mars 2010).

#### Déclarations écrites (article 149)

Pavel Poc (S&D), par écrit. – (CS) L'objectif du règlement (CE) n° 998/2003 concernant les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie, entré en vigueur le 3 juillet 2003, était de faciliter les déplacements des propriétaires d'animaux de compagnie avec leurs animaux. Cela devait se faire par l'introduction d'un passeport prouvant la vaccination de l'animal contre la rage et prévoyant l'obligation de tatouer les animaux afin de les identifier clairement. La proposition d'amendement, outre le fait de préciser le règlement sur le plan technique, prolonge à nouveau la période durant laquelle les voyages en compagnie de chiens et de chats vers la Finlande, l'Irlande, Malte, la Suède et le Royaume-Uni seront soumis à des exigences plus strictes. Les mesures de protection différentes appliquées par les États membres susmentionnés - et en particulier les différents délais imposés pour les vaccinations et les tests sérologiques - ainsi que les délais variables pour les contrôles antiparasites, compliquent inutilement les déplacements avec des animaux de compagnie dans l'UE et en augmentent les coûts. Concrètement, cela signifie qu'un nombre considérable de citoyens européens seront discriminés de manière inutile pendant une année et demie encore lorsqu'ils voudront exercer leur droit de libre circulation à l'intérieur de l'UE. Les prolongations répétées du régime transitoire indiquent peut-être que la Commission a mal fixé ce délai dans le règlement initial, sans tenir compte de la situation concrète, ou que certains Etats membres n'ont pas pu ou voulu mettre en œuvre à temps le règlement (CE) n° 998/2003. Quoi qu'il en soit, de telles dérogations révèlent une approche partiale de la Commission quant à l'application de régimes généraux dans les États membres de l'UE.

# 16. Révision de la directive sur les voyages, vacances et circuits à forfait (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission relative à la révision de la directive 90/314/CEE du Conseil, du 13 juin 1990, concernant les voyages, vacances et circuits à forfait.

John Dalli, membre de la Commission. — (EN) Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir vous informer de l'état d'avancement des travaux de la Commission sur la directive concernant les voyages, vacances et circuits à forfait. Lorsqu'elle a été adoptée, en 1990, la formule de vacances la plus courante était le voyage à forfait. Depuis, le marché a beaucoup changé. Grâce à l'internet, les consommateurs peuvent aujourd'hui effectuer eux-mêmes leurs réservations, directement auprès des voyagistes, des transporteurs aériens et des hôtels. De plus, l'expansion rapide des transporteurs à bas prix a révolutionné l'offre, attisé la concurrence et enrichi la gamme des produits proposés au consommateur sur le marché des voyages.

À présent, la plupart des citoyens européens organisent leurs vacances eux-mêmes, plutôt que d'acheter des forfaits prédéfinis. En raison de cette évolution, le nombre des vacanciers qui bénéficient d'une protection a baissé. Nous savons aussi que la directive existante a créé des inégalités sur le marché des vacances, certains opérateurs devant la respecter, alors que d'autres n'y sont pas liés, même si leurs produits sont identiques.

En outre, le faible degré d'harmonisation de la directive a mené à une fragmentation juridique entre États membres. Cela montre que la législation actuelle n'est peut-être pas à jour.

C'est pourquoi, l'année dernière, la Commission a entrepris une évaluation d'impact en vue d'une éventuelle révision de la directive sur les voyages à forfait. Dans ce cadre, elle a publié en novembre 2009 une étude sur les dommages que subissent les consommateurs du fait de ce qu'on appelle les «forfaits personnalisés».

Parallèlement, la Commission a ouvert une consultation publique sur la révision de la directive, qui s'est clôturée le 7 février 2010. Elle procède actuellement à l'examen de plus de 170 réponses qui alimenteront l'évaluation d'impact. La portée de l'éventuelle révision dépendra du résultat de cette évaluation.

Permettez-moi de vous en exposer brièvement les principes directeurs. Premièrement, si nous voulons faire en sorte que les consommateurs puissent se fier aux produits qu'ils achètent, il faut que ceux-ci offrent un niveau de protection élevé. Deuxièmement, nous devons améliorer le fonctionnement du marché intérieur des voyages où les transactions transfrontalières sont monnaie courante. Une plus grande harmonisation des législations nationales serait donc judicieuse. Enfin, je pense que le marché doit être plus équitable pour les entreprises qui commercialisent des vacances à forfait.

La Commission a l'intention de présenter sa proposition début 2011. Dans le cadre de la révision, le défi majeur sera de définir le champ d'application de la directive. La Commission examinera les possibilités d'en élargir la portée, afin de couvrir un éventail plus large de produits touristiques, parmi lesquels les «voyages personnalisés». Cela permettra d'enrayer la diminution du nombre de vacanciers bénéficiant d'une couverture.

Nous devrons revoir les prescriptions en matière d'information et clarifier les obligations et responsabilités des parties professionnelles au contrat. Enfin, pour améliorer l'information des consommateurs, la Commission étudiera les coûts et avantages de l'introduction d'un label normalisé de voyages à forfait, qui devrait être affiché lors de la vente de vacances à forfait.

Parallèlement à ce travail, sur requête récente du Parlement européen, la Commission analyse la façon de mieux protéger, en cas de faillite, les passagers qui achètent eux-mêmes leurs billets d'avion.

Début 2009, la Commission a publié un rapport indépendant qui étudie les différentes façons de surmonter les conséquences d'une faillite. Le 15 décembre 2009, nous avons également entamé une consultation publique sur l'avenir des droits des passagers aériens, qui servira de base à l'évaluation d'impact. Nous envisageons de proposer au Parlement les mesures les plus adéquates de protection contre la faillite, avant la fin de l'année 2010.

**Andreas Schwab**, *au nom du groupe PPE*. – (*DE*) Monsieur le Président, au nom de mon groupe, je voudrais tout d'abord remercier le commissaire Dalli d'avoir promis et expliqué qu'en 2011, il pense entreprendre la révision de la directive de 1990, relative aux voyages, vacances et circuits à forfait. Ce projet cadre parfaitement avec le calendrier actuel dont nous devrions profiter car, dans le domaine des voyages organisés, le manque d'information du consommateur quant à ses droits pose une série de problèmes. Prenons l'exemple des nombreux sites web qui les incitent à acheter des produits supplémentaires, au moyen de liens annexes, alors que ces services ne sont pas couverts par les mêmes mécanismes de protection que les services achetés dans un premier temps. Il s'agit principalement des produits de compagnies aériennes à bas prix.

Deuxièmement, dans la plupart des États membres de l'Union européenne, ces compagnies empêchent la production d'actes judiciaires, affaiblissant ainsi énormément la protection des consommateurs lorsque ceux-ci veulent eux-mêmes se défendre légalement. La nouvelle proposition de directive doit à tout prix remédier à cette situation.

Troisièmement, il faut se demander si, à long terme, il ne conviendrait pas de rassembler dans un seul et même document les droits des passagers aériens et les droits que confère l'actuelle directive relative aux voyages, vacances et circuits à forfait, afin d'éliminer les contradictions entre certains aspects de ces deux textes législatifs.

Quatrièmement, je pense – comme vous l'avez d'ailleurs souligné – que l'évaluation des services proposés par les agences de voyages varie d'un pays à l'autre, ce qui entrave considérablement la vente transfrontalière de biens et de services par ces mêmes agences. Dans certains pays, elles sont responsables, au même titre que les voyagistes, alors que, dans d'autres pays comme le mien, elles sont de simples intermédiaires. Il serait préférable que nous puissions au moins nous mettre d'accord sur des principes d'envergure européenne. Ils faciliteraient les transactions transfrontalières effectuées par les agences.

Au vu de l'augmentation des ventes en ligne de voyages à forfait, pour éviter, ici aussi, des abus, il conviendrait, à l'avenir, de leur apposer un label.

**Alan Kelly,** *au nom du groupe S&D.* – *(EN)* Monsieur le Président, ce débat arrive à point nommé pour le tourisme, le transport aérien et la protection des consommateurs.

Cet été, il semblait que la moitié de l'Europe était coincée en vacances, à cause de l'explosion des faillites de compagnies aériennes. Les consommateurs se sont retrouvés bloqués, loin des leurs, dans des pays étrangers. C'est alors qu'il est devenu clair que nos législations ne les protégeaient pas convenablement. Nous avons reçu plusieurs rapports de passagers qui ignoraient totalement quand ils pourraient rentrer chez eux, qui ne savaient absolument pas qui, techniquement, était responsable de leur situation, et ne disposaient pas du moindre numéro de téléphone. De retour chez eux, ils n'ont pas été informés de la procédure de demande en réparation.

Je salue donc un débat très opportun et les efforts de la Commission face à ce problème. Nous avons laissé les choses aller trop loin. Il y a dix ans, un rapport parlementaire faisait déjà état de nombreux problèmes inhérents à la directive sur les voyages à forfait. Depuis, nous n'avons pas fait beaucoup de chemin. Je sais que la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux droits des consommateurs résout certains problèmes, mais il faut des dispositions européennes en matière de trafic aérien transfrontalier, pour protéger les consommateurs.

Le simple fait que la directive est encore appelée «directive sur les voyages à forfait» nous montre combien elle date. La majorité des consommateurs n'achètent plus de circuits à forfait s'ils peuvent trouver une formule moins onéreuse pour partir en vacances et voir le monde. Dans mon pays, l'Irlande, 40 % des voyageurs n'utilisent plus ces forfaits et je sais que c'est le cas dans de nombreux États membres. La plupart des gens sont aujourd'hui leurs propres agences de voyages. Ils réservent en ligne, sur des sites tels que *Tripadvisor* et deviennent, de fait, leur propre agent. Nos lois doivent refléter leurs nouveaux comportements.

Toute révision doit clairement identifier les responsabilités en cas de retard ou d'annulation, dans l'intérêt du consommateur. Les agences de voyages doivent être autorisées à fournir des informations très claires et les consommateurs doivent savoir quand ils peuvent obtenir l'information et quels sont leurs droits, en fonction de la situation.

(Le Président demande à l'orateur de parler moins vite, pour les interprètes)

La législation actuelle ne précise pas les responsabilités. En cas d'incident, la compagnie aérienne est-elle responsable ou est-ce l'agence de voyage qui porte la responsabilité? L'aéroport? La gare de chemin de fer? Vers qui le consommateur peut-il se tourner pour obtenir l'information? En général, dans de telles situations, l'information est morcelée, elle provient de sources diverses et personne ne sait à quel saint se vouer.

Si nous essayons de construire l'économie européenne sur le commerce transfrontalier, il faut que les consommateurs soient informés de leurs droits, de la façon dont ceux-ci sont mis en œuvre, et de la manière dont ils sont communiqués. Je sais, par exemple, qu'il est extrêmement difficile de trouver le service «réclamations» d'une compagnie aérienne. Comment obtenir réparation alors qu'on ne sait ni où aller, ni vers qui se tourner?

Je demanderai – et j'espère que la Commission en tiendra compte – que les principes de base du service au consommateur soient repris dans une législation faisant l'objet d'une communication claire, univoque et simple. Actualiser cette législation ne suffit pas. Les États membres doivent avoir l'obligation d'informer les citoyens de toute nouvelle législation, dès son adoption.

Enfin, la Commission pourrait aussi aborder la question du prix des vols. Nous savons tous que le prix annoncé n'inclut ni les taxes, ni les frais. Il y a des frais d'enregistrement, tout bagage supplémentaire a un coût. On paye pour tout et n'importe quoi. La révision de la directive est l'occasion d'obliger les agences de voyages et les compagnies aériennes à offrir une plus grande transparence. Saisissons-la!

**Gesine Meissner**, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Dalli, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au nom du groupe ALDE. Vous nous avez déjà annoncé votre intention de réviser la directive qui nous occupe aujourd'hui.

Réjouissons-nous, effectivement, de vivre en Europe. En effet, en Europe, au Parlement européen, nous pouvons aller jusqu'à discuter des conditions de voyage de nos furets et autres animaux de compagnie. C'était le thème du débat précédent. Je suis heureuse et fière d'être européenne, car nous pouvons aller jusqu'à légiférer dans ces matières, pour le bien des consommateurs et des animaux.

Ceci étant dit, nous parlons maintenant des personnes qui voyagent. C'est un droit important en Europe. Nous prônons la mobilité et la libre circulation des personnes et avons examiné les conditions nécessaires pour les garantir. Il y a vingt ans, nous avons adopté la directive relative aux circuits à forfait pour que chacun puisse se dire: «Je peux explorer d'autres pays, découvrir les merveilles d'autres pays européens, en étant certain que mes droits me protègent. Je sais d'avance à quoi m'attendre, je ne serai pas trompé. L'information doit être correcte et, en cas de problème, j'obtiendrai réparation». C'était il y a vingt ans.

Comme vous l'avez dit, Monsieur le Commissaire, depuis, bien des choses ont changé. Dorénavant, les consommateurs réservent souvent eux-mêmes par l'internet, mais le système présente des failles. Il y a six mois, la commission des transports et du tourisme a posé une question au commissaire en charge des transports, car certains passagers de vols à bas prix de la compagnie slovaque *SkyEurope* se sont retrouvés coincés, leur transport n'étant plus assuré. Il y avait une petite faille dans le système, dont n'ont souffert que ceux qui avaient réservé par l'internet sans carte de crédit. Mais nous voulons que tous les citoyens puissent circuler librement en Europe et profiter de leurs vacances, tout en étant protégés.

Or, si dans ce système la protection des consommateurs laisse à désirer, la directive sur les voyages à forfait doit être révisée afin de rehausser le niveau des normes de protection des consommateurs européens. Nous devons aussi décider s'il est opportun – comme l'a déjà dit mon collègue – d'avoir un règlement spécifique aux passagers aériens. Nous devons en discuter et je m'en réjouis. Je suis impatiente, car nous voulons pouvoir voyager dans la joie et en toute sécurité, non seulement avec nos animaux, mais aussi, bien entendu, avec nos familles.

**Frieda Brepoels**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, comme l'a déjà dit notre nouveau commissaire, le cadre législatif n'est plus adapté au à la réalité actuelle d'un marché des voyages qui s'est radicalement modifié. Cela pose énormément de problèmes et est source de grandes frustrations pour les consommateurs, mais aussi pour les agences de voyages et les voyagistes. Il va sans dire que le nombre de personnes à qui la directive en vigueur offre actuellement une protection efficace est en chute libre, alors que le nombre des voyageurs a augmenté.

Le Parlement européen demande la révision de cette directive depuis des années. Comme vous l'avez dit, nous connaissons tous les points de friction et les solutions envisageables. Une nouvelle consultation vient de s'achever et je pense qu'il est grand temps que nous nous jetions à l'eau. Je remercie la Commission pour sa déclaration, mais je voudrais présenter quelques aspects très importants à nos yeux.

Premièrement, il ne fait aucun doute que le champ d'application de la directive doit être précisé, voire même étendu. Comme cela a été dit précédemment, de plus en plus de consommateurs se constituent un forfait personnalisé ou réservent leur voyage séparément. Tout récemment, en raison de problèmes de l'Eurostar, des milliers de touristes se sont retrouvés dans l'embarras, car ils n'ont pas obtenu la moindre compensation pour les frais de réservations d'hôtel ou de théâtre qu'ils avaient effectuées eux-mêmes. C'est inadmissible!

J'estime que la directive doit réserver une place claire aux droits des passagers. Nous devons considérer la grande diversité des marchés du voyage et les habitudes très différentes, en matière de vacances, des consommateurs, selon les États membres, sans oublier la jurisprudence nationale, cela va de soi. Cependant, il faut harmoniser, car certains concepts tels que ceux de voyagiste, d'agence de voyages ou de force majeure varient grandement. Je vois que le secteur et les différentes parties intéressées ont répondu avec force détails à la consultation organisée par la Commission en 2007. Dans ce cas, quel est le problème? Pourquoi ne prenons-nous pas de décision maintenant? Certains ont aussi demandé l'introduction d'un «label de protection voyage». J'aurais voulu connaître l'avis du commissaire à ce propos.

En deuxième lieu, voyons quel est le rôle et la responsabilité des agences de voyages. Ils doivent être définis beaucoup plus clairement, car l'internet abreuve les consommateurs d'informations qui sont loin d'être fiables et peuvent même causer des dommages considérables. Dans des cas extrêmes, des clients ont loué des appartements de vacances qui n'existaient même pas. Voila pourquoi le rôle des agences de voyages doit être régulé de façon beaucoup plus minutieuse.

Nous avons déjà parlé des faillites. Dans une résolution, l'Assemblée a lancé un appel très clair pour que les passagers concernés soient mieux protégés. Je vis à la frontière entre la Flandre et les Pays-Bas et je souhaite, dès lors, attirer votre attention sur les transactions transfrontalières. En effet, dans ces cas-là, bien souvent, la protection se limite au contrat de voyage conclu dans un État membre donné.

Ma dernière remarque concerne l'information sur les prix donnée au consommateur. Dans la plupart des autres secteurs, le prix d'un service doit être fixé et couvrir tous les frais. Ce même principe devrait s'appliquer aux services de voyages. Êtes-vous d'accord? J'aurais voulu connaître votre point de vue. Les droits des consommateurs doivent être clarifiés, les obligations d'information doivent être rendues plus strictes et plus précises. Elles doivent aussi s'appliquer en cas de force majeure ou de modification de la gamme de services de voyage. La nouvelle directive devrait peut-être aussi fixer des sanctions. J'espère que la Commission s'attellera rapidement à la tâche et qu'elle soumettra une nouvelle proposition à l'Assemblée, pour discussion.

**Adam Bielan,** au nom du groupe ECR. – (PL) Monsieur le Président, la directive sur les voyages à forfait de l'UE, dont nous discutons, remonte à 1990. C'était il y a 20 ans, une époque où la formule de vacances la plus populaire était le forfait de deux semaines, généralement réservé sur catalogue auprès d'une agence de voyage.

La directive fixe les prescriptions élémentaires de la protection des consommateurs, pour ce type de forfait. Elles prévoient, principalement, une information claire sur les forfaits proposés, le droit de renoncer au voyage, une indemnisation si la qualité des services est inférieure à ce qui avait été convenu. D'autres dispositions portent sur les cas d'insolvabilité des agences de voyages. Le problème est que, au cours de ces vingt dernières années, le modèle commercial et le comportement des consommateurs ont radicalement changé. Personnellement, je réserve la plupart de mes voyages privés sur l'internet, comme bien des Polonais. Dans l'Union européenne, 23 % des voyageurs réservent aujourd'hui en ligne et, dans certains pays comme l'Irlande et la Suède, on atteint 40 %. Mais, près des deux tiers de ceux qui utilisent cette voie ignorent que leur protection est de loin inférieure à celle dont bénéficient ceux qui réservent encore par les canaux traditionnels. Cela doit changer. Je suis heureux que la Commission européenne ait, enfin, soulevé le problème. Vingt ans, c'est bien trop long.

J'espère que la Commission nous dira aujourd'hui précisément quand la directive sera révisée et quelle sera la voie empruntée. Le Parlement européen et les autres institutions de l'UE ne peuvent pas, d'un côté, encourager les citoyens européens à avoir recours au commerce électronique et à effectuer des transactions commerciales transfrontalières sans, de l'autre, leur offrir une protection équivalente.

**Andreas Mölzer (NI).** – (*DE*) Monsieur le Président, les différents régimes de protection des consommateurs n'expliquent certainement pas à eux seuls la complexité des circuits à forfait vers d'autres États membres. Les différences de langue en sont une autre raison. L'Union européenne a établi les bases d'une protection fondamentale et des procédures communes, il y a quinze ans déjà. Je pense que la révision de ces procédures ne doit pas nous échapper sous prétexte d'une normalisation globale, justifiée par la liberté de prestation de services. La demande elle-même peut varier d'un pays à l'autre et, de façon plus générale, il me semble dangereux de tout mesurer selon les mêmes critères et de prôner la mise en conformité obligatoire générale.

Ne perdons pas de vue le fait que demander aux agences de voyage d'assumer plus de responsabilités en tant qu'intermédiaires aura de profondes répercussions économiques. Pour ne pas tuer les petites agences locales et déclencher, dans un même temps, un essor incontrôlé des réservations en ligne, c'est aux voyagistes qu'il faut faire porter la responsabilité première.

La couverture relativement satisfaisante qu'offrent les circuits à forfait rassurera, je l'espère, les vacanciers que les gros titres sur la Grèce inquiètent. De nouveaux avis de grève et appels à manifestation pourraient inciter de plus en plus de touristes à éviter d'autres pays méditerranéens et accélérer l'effondrement des prix pour la Grèce. Manifestement, la crise de la dette publique fera de cette année une année clé pour le tourisme dans ce pays. Il faut s'attendre à de nouvelles grèves et manifestations. Espérons ne pas devoir tester la protection voyage prévue dans un contexte de faillite nationale.

Ádám Kósa (PPE). – (HU) Je voudrais attirer l'attention de mes collègues sur l'excellent objectif annoncé par le nouveau commissaire en charge du transport, Siim Kallas, lors de son audition. Le principe me semble parfait: la libre circulation des personnes est une liberté fondamentale. À cette fin, nous devons intégrer tous les droits attachés aux divers modes de transport dans une seule et même charte. Nous avons besoin de systèmes transparents. Je fais d'ailleurs remarquer que ce thème figure parmi les priorités de la Présidence espagnole. Pourquoi est-ce si important? Parce que la directive, vieille de vingt ans, ignore les droits des personnes handicapées qui voyagent, même lorsqu'elles voyagent en groupe. On ne propose absolument rien aux personnes handicapées. Cela me renvoie à ma remarque initiale. Une charte intégrée des droits des passagers permettrait à tous – y compris aux handicapés – de profiter des moyens de transports et des voyages en groupe. Ce n'est qu'alors que nous pourrons déclarer que tous les Européens peuvent dorénavant voyager librement

**Silvia-Adriana Țicău (S&D).** - (RO) La directive sur les voyages à forfait englobe les services de transport et d'hébergement, ainsi que d'autres services qui y sont liés et qu'offrent les vacances à forfait. Elle énonce également les droits des consommateurs et les responsabilités des distributeurs et des fournisseurs de services touristiques.

La directive de 1990 ne reflète pas les nouvelles tendances comme l'achat de vacances à forfait et les paiements par l'internet. L'essor de l'internet et l'apparition d'opérateurs à bas prix font que 23 % de touristes et 20 % des ménages européens achètent des formules de vacances personnalisées sur des sites spécialisés.

Par conséquent, la directive doit être révisée de manière à reprendre aussi les fournisseurs de «forfaits personnalisés». Les consommateurs doivent être pleinement informés de leurs droits et de la façon dont ces droits sont garantis par les offres disponibles, que ce soit le forfait vacances dans son ensemble ou chacune de ses composantes prise séparément.

En outre, j'estime qu'il est important que les sites web qui proposent des services voyage soient accrédités, afin de pouvoir identifier le fournisseur de services touristiques et, par extension, déterminer qui est responsable de l'information et des services fournis.

L'étude publiée par la Commission en janvier 2009, relative aux vacances à forfait organisées à la demande du client, appelées «forfaits personnalisés», indique que les vacances à forfait achetées en ligne ont augmenté de 12 % en 2009, bien que leur valeur ne représente que 25 % de la valeur totale des services touristiques vendus. Quant aux transactions en ligne, 66 % de celles-ci portent sur l'achat direct via le site de compagnies aériennes et d'agences de voyages, ou par l'intermédiaire de sites spécialisés dans les offres de dernière minute.

Les touristes préfèrent les forfaits personnalisés car ils offrent une plus grande souplesse, ils sont moins chers que les traditionnelles vacances à forfait, pour des services de meilleure qualité, ou parce qu'ils n'ont pas trouvé de forfait traditionnel à la hauteur de leurs exigences. De plus, le paiement des forfaits personnalisés ne peut se faire qu'en ligne.

Cependant, environ 70 % des plaintes adressées au réseau des Centres européens de consommateurs concernent des services touristiques et dénoncent la fourniture d'informations incorrectes ou incomplètes avant et pendant le voyage, des services ne répondant pas aux normes annoncées, l'annulation de vols ou des retards, et même la non-prestation des services achetés.

La révision de la directive est donc importante et nécessaire.

Merci!

**Malcolm Harbour (ECR).** – (*EN*) Monsieur le Président, au nom de mon groupe et en tant que président de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, je remercie vivement le commissaire pour sa présence opportune parmi nous, ce soir. Je le remercie également d'avoir répondu si rapidement à la question orale que ma commission lui a soumise le 3 décembre. Elle concernait une série de domaines pour lesquels sa réponse a été très exhaustive.

Je pense que nous avons un peu de temps devant nous, pendant que la Commission remet de l'ordre dans ses idées. Pendant ce temps, ma commission voudra, très certainement, discuter des nombreux problèmes que vous avez mentionnés et décider ce qu'il convient de faire, avec la commission des transports et du tourisme, dont les représentants sont ici présents.

Étant donné la nature du secteur des voyages et des vacances, ainsi que son évolution et les nombreux problèmes relevés ce soir par mes collègues, je pense que la nouvelle directive doit nous préparer pour l'avenir. Cela ne signifie pas qu'il faut tenter de prévoir les futurs besoins des consommateurs de façon trop rigide.

Néanmoins, je pense que la Commission doit envisager d'autres aspects que les consommateurs en ligne doivent prendre en compte lorsqu'ils organisent leur voyage: la sécurité de l'hôtel et, pour ceux qui ont de jeunes enfants, la sécurité de la piscine, les dispositifs de lutte contre l'incendie dans l'hôtel. Par le passé, ma commission a beaucoup travaillé sur la question. Nous devons disposer d'indicateurs et de points de repère adéquats, ce qui peut se faire par accord volontaire. Quoi qu'il en soit, la proposition doit être ambitieuse et de grande envergure. D'après ce que j'entends, c'est bien votre intention. Je pense que vous obtiendrez le soutien inconditionnel de ma commission si votre proposition va dans ce sens.

**Philip Claeys (NI).** – (*NL*) Monsieur le Président, c'est un de ces dossiers dans lesquels la valeur ajoutée que peut apporter l'Union européenne est palpable, si, du moins, elle protège les millions de citoyens européens qui voyagent en Europe et y achètent des services de voyage. Les problèmes transfrontaliers demandent une stratégie et une approche transfrontalières.

Au sein de l'Assemblée, nous sommes tous d'accord pour dire que la directive de 1990 est terriblement dépassée. Il y a vingt ans, la plupart des touristes choisissaient leurs vacances sur catalogue et allaient ensuite les réserver dans une agence de voyage locale. Aujourd'hui, de plus en plus de consommateurs organisent eux-mêmes leurs vacances et réservent leurs voyages en ligne. Par ailleurs, les transporteurs aériens à bas prix sont apparus sur le marché, et l'on assiste également à l'essor des croisières.

Dans ce contexte, voici, selon moi, les composantes fondamentales de la nouvelle directive: premièrement, une définition de son champ d'application. Quels types de voyages à forfait sont-ils couverts? Deuxièmement, une définition précise de la responsabilité juridique et, troisièmement, une solide protection des consommateurs, en cas de faillite de l'opérateur. La révision de la directive ne sera fructueuse que si elle établit des règles très strictes et qu'elle offre une meilleure couverture aux millions de consommateurs européens.

**David Casa (PPE).** – (MT) Permettez-moi de souhaiter la bienvenue au commissaire Dalli. C'est la première fois qu'il participe à une session du Parlement. Je répète ce qui a déjà été dit. Ces dernières années, le nombre des réservations auprès d'agences de voyages a considérablement baissé, au profit de l'achat de voyages à forfait en ligne. Ce qu'ignorent les consommateurs, c'est que ces services en ligne n'offrent qu'une protection limitée, bien plus faible que la couverture proposée par les agences de voyages. Les forfaits qu'offrent ces dernières sont plus chers, car ils garantissent le respect de la directive, coût que n'incluent pas les services achetés sur le web. Dès lors, je considère que la directive ne protège pas les consommateurs et cause un déséquilibre entre les opérateurs du secteur. Pour remédier aux problèmes, j'invite la Commission à prévoir une protection identique pour tous les forfaits, quelle qu'en soit l'origine, de manière à protéger les droits des consommateurs. À ma connaissance, ils revêtent une importance prépondérante aux yeux du commissaire. Par conséquent, lors de la révision de la directive, les définitions et la terminologie doivent être clarifiées et mises à jour. Cela vaut pour la définition des notions de consommateur, de vendeur, d'opérateur, autant que pour la fixation des termes contractuels essentiels et la délimitation du champ d'application de la directive, comme cela a déjà été dit. Il me semble que, quel que soit le canal par lequel le forfait est vendu, directement ou par l'intermédiaire d'une agence, seul l'opérateur doit être lié aux termes de la directive. Il devrait vendre en son nom propre, ou proposer au moins un des services inclus dans le forfait et assurer l'accès aux autres services, par tous les moyens. J'estime que nous avons ici une illustration très claire du travail que fera le commissaire John Dalli dans les années à venir. Nous avons sous les yeux une preuve évidente de la façon dont seront garantis au consommateur tous les droits qu'il mérite.

**Olga Sehnalová (S&D).** – (CS) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la révision de la directive doit répondre à une série de nouveaux défis nés, essentiellement, de l'évolution des nouvelles technologies qui influencent la promotion et la vente des services touristiques. Il s'agit essentiellement de la vente en ligne qui a, entre autres choses, facilité le spectaculaire essor des compagnies aériennes à bas prix. Tout défi comporte des opportunités mais aussi des risques. Au rang des opportunités, citons la plus grande souplesse et l'accès des clients aux services. Mais le niveau insuffisant de protection des consommateurs représente un risque potentiel.

Il y a plusieurs mois, la kyrielle de faillites de compagnies aériennes à bas prix a poussé la commission des transports et du tourisme à interpeller la Commission. Des passagers se sont retrouvés bloqués aux aéroports, sans argent et, pour rentrer chez eux, ils ont dû eux-mêmes trouver d'autres voies. Ce n'est qu'un exemple de la faible protection des consommateurs/passagers aériens. La Commission devrait réagir efficacement et

rapidement, afin d'aider les consommateurs et de stimuler la confiance à l'égard de ce secteur. La saison touristique débute dans quelques mois, et nous voulons à tout prix éviter des problèmes comparables à ceux qu'a causé l'effondrement de la société *SkyEurope*, l'année dernière.

Ceci dit, la consultation avec la Commission a mis d'autres problèmes en lumière, dont le commun dénominateur est le renforcement nécessaire de la protection des consommateurs, grâce, essentiellement, à une meilleure information sur les conditions et le prix des services.

Je conclurai par une dernière remarque générale quant aux consultations publiques avec la Commission européenne. Pour recueillir un large éventail d'opinions sur un sujet donné, il faut que ces consultations se fassent dans toutes les langues des États membres. Les clients sont des citoyens européens qui ont le droit d'être informés. C'est pour eux que nous voulons réviser la directive.

**Jacqueline Foster (ECR).** – (EN) Monsieur le Président, je voudrais simplement commenter le troisième point de la question orale sur les faillites de compagnies aériennes.

Une résolution adoptée récemment par l'Assemblée demande la création d'un fonds de garantie qui servirait à indemniser les passagers, en cas de faillite d'une compagnie aérienne. Toutefois, ce fonds serait inévitablement alimenté par le consommateur. Autrement dit, les passagers paieraient leurs billets encore plus cher. À ce stade-ci, c'est un coût superflu, qui viendrait s'ajouter à une liste déjà bien longue de taxes d'aéroport, frais de sécurité et autres droits imputés aux passagers.

Par ailleurs, la Commission devrait veiller à ce que les autorités et les régulateurs nationaux en charge de l'aviation fassent respecter les obligations existantes, telles que l'évaluation régulière de la santé financière des compagnies aériennes, et exercent leur droit à révoquer la licence d'exploitation de compagnies en cours de liquidation. Nous demandons à la Commission d'agir énergiquement en ce sens, dès maintenant.

Enfin, j'invite la Commission à penser à d'autres moyens de protéger les passagers, en prévoyant, par exemple, l'obligation d'informer sur le risque; en envisageant les assurances possibles et d'autres mécanismes de protection.

Jim Higgins (PPE). – (EN) Monsieur le Président, le 29 août 2009, nous avons tous applaudi lorsque l'ancien commissaire chargé des consommateurs a déclaré que la directive actuelle est totalement désuète et ne répond plus aux défis ou aux exigences des voyageurs d'aujourd'hui.

Pourquoi est-elle obsolète? Les raisons en ont déjà été énoncées ici, ce soir, mais méritent qu'on y revienne. À l'époque, la directive était adéquate, mais elle n'est certainement plus en phase avec les défis modernes du trafic de voyageurs.

Elle ne prévoit pas que les vacanciers organisent eux-mêmes leurs vacances. Or, cela se fait de plus en plus couramment. Elle ne couvre pas les consommateurs qui vivent dans un certain pays et achètent les services de fournisseurs basés hors de la juridiction européenne, pas plus que les compagnies régulières. Par ailleurs, grâce à un accès aisé à l'internet, de plus en plus de personnes organisent elles-mêmes leurs vacances.

Ces dernières années, le pourcentage de vacances avec couverture a chuté de 90 % à 60 % environ. En d'autres termes, les dispositions actuelles ne s'appliquent pas aux entreprises de voyages en ligne qui vendent des vacances à l'étranger, le vol et l'hôtel étant réservés indépendamment. C'est ce que le secteur appelle le «forfait personnalisé».

L'UE est fière des nombreux résultats engrangés, dont nous nous félicitons – à juste titre, d'ailleurs. Cependant, si l'on considère la protection actuelle des voyageurs, parmi les économies modernes, l'économie européenne est celle dont le marché des voyages est le moins intégré.

De plus, les responsabilités et les conditions de couverture des clients sont des plus confuses. Celui qui paie par carte de crédit bénéficie d'une plus grande sécurité, sauf si la facturation se fait dans un pays comme le mien, en république d'Irlande.

En outre, de par la diversité de produits que l'on trouve sur le marché, les démarcations entre compagnies aériennes, voyagistes, croisiéristes et agences sont floues, ce qui rend la nouvelle législation d'autant plus urgente.

Il nous faut des outils modernes, considérablement améliorés, qui permettent la mise en œuvre d'une nouvelle directive couvrant tous les imprévus. Nous avons besoin de clarté, de certitudes et les consommateurs doivent être protégés.

**Jacek Olgierd Kurski (ECR).** – (*PL*) Je suis en faveur de la révision de la directive sur les voyages à forfait. Elle a vingt ans et ne reflète plus le contexte actuel.

Aujourd'hui, plus de la moitié des consommateurs organisent eux-mêmes leurs voyages, par le biais de l'internet et des compagnies aériennes à bas prix. Les orateurs précédents l'ont déjà dit, mais n'ont pas tous insisté sur la nécessité de définir précisément le champ d'application de la directive. Nous ne pouvons accepter d'en ignorer la portée. Ce n'est bon ni pour les consommateurs, ni pour les entreprises.

Il n'est pas nécessaire d'étendre le champ d'application pour qu'elle couvre des produits individuels ou des forfaits composés à partir de produits de fournisseurs différents. En effet, si les principes s'appliquaient aussi aux forfaits personnalisés ou aux ventes de produits d'autres fournisseurs, en fin de compte, ce serait le consommateur qui paierait, puisque le prix du billet augmenterait. Je ne crois pas qu'un séjour d'hôtel acheté sur WIZZ Hotels, associé à un billet d'avion acheté sur WIZZ Air constitue un forfait régi par la directive. Les consommateurs doivent savoir, dans le cadre d'un voyage spécifique, si et dans quelle mesure la législation communautaire les protège. Le reste relève du marché libre.

Il serait bon d'apposer un logo européen sur tous les voyages couverts par la directive.

**Hella Ranner (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, je viens d'Autriche, un pays où le tourisme et l'économie du tourisme occupent une place prépondérante. De près ou de loin, nous sommes tous impliqués dans une activité liée au tourisme, ce qui explique l'importance que revêt la question pour notre pays. Je suis heureuse que la Commission l'examine dès le début de la législature et j'en remercie le commissaire.

Vu la liberté de voyager et les possibilités offertes, l'importance quantitative du phénomène est bien supérieure à ce qu'elle était y a vingt ans ou plus. Les possibilités offertes par l'internet ont fait apparaître un comportement de voyage totalement différent. Toutefois, il est d'autant plus important pour nos concitoyens qui peuvent se permettre de vraies vacances en temps de crise, de pouvoir aussi en revenir satisfaits. En cas de problème, ils doivent au moins pouvoir récupérer une partie de leur argent durement gagné.

Il est bien sûr tentant de réserver par l'internet et, en plus, c'est moins cher. Cependant, pas un voyageur n'est conscient qu'en réservant un hôtel par l'intermédiaire d'une agence, il sera traité très différemment de celui qui réserve en ligne ni, surtout, que les demandes d'indemnisation seront traitées très différemment.

Il y a un autre petit problème. Manifestement, personne ne perçoit les divergences dans la garantie, qui s'applique au voyagiste et à la compagnie aérienne de façon totalement différente. Cette dernière n'est redevable que s'il y a faute avérée. Ceux qui en ont fait l'expérience savent que le problème est de taille et qu'il ne peut, éventuellement, être résolu que grâce à une très bonne couverture juridique.

J'espère donc vraiment que la Commission nous présentera une proposition qui aborde ces problèmes, une proposition dans laquelle les citoyens passent avant tout. Ceux-ci ont droit à des vacances sans soucis, surtout à l'heure actuelle.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, il est vrai que l'utilisation généralisée de l'internet permet aujourd'hui aux consommateurs de changer leur manière de planifier les choses, et ce jusqu'à leurs vacances. Autrement dit, l'internet leur offre la possibilité de ne pas se contenter d'un forfait, comme nous le faisions auparavant, mais de choisir et de décider à leur guise comment programmer leurs vacances. Bien entendu, quand plusieurs parties interviennent, se pose la question de la responsabilité lorsque le service pose problème. Se pose également la question de savoir à qui le consommateur peut s'adresser pour demander réparation. Mes collègues ont soulevé le problème, à juste titre. Nous devons le résoudre et actualiser la directive que nous avons suivie jusqu'à présent.

C'est aussi crucial pour la Grèce qui est, comme vous le savez, une destination touristique. Plus clairement seront définies les responsabilités de tous les opérateurs touristiques (l'hôtelier grec, l'agence de voyage et tout autre intervenant), plus nous pourrons nous fier à eux.

Je conclurai en disant que les citoyens européens doivent impérativement pouvoir bénéficier d'une protection juridique. Dans un même temps, Monsieur le Commissaire, nous devons informer toute personne qui décide de passer des vacances dans une ville européenne des droits qu'elle a aujourd'hui, et surtout des failles du système et des améliorations que nous voulons y apporter. C'est essentiel. Les citoyens doivent en être informés pour pouvoir exercer leurs droits.

## PRÉSIDENCE DE M. PÁL SCHMITT

#### Vice-président

**Sylvana Rapti (S&D).** – (*EL*) Monsieur le Président, tout a été dit, ou presque. Cependant, je voudrais m'arrêter sur quatre points. La directive a vingt ans. Pour une femme, c'est un bel âge. Pour une directive, à vingt ans, le lifting s'impose.

Cela s'explique par quatre éléments qui ont fait leur apparition dans notre vie: premièrement l'internet. Aujourd'hui qu'il s'est installé dans nos vies, nous pouvons décider, sans hésiter, d'aller passer des vacances au bout du monde. Néanmoins, une fois sur place, nous pourrions découvrir qu'il aurait peut-être fallu y réfléchir à deux fois.

Deuxièmement, il y a les prix. Les consommateurs ont l'obligation et le droit de savoir si les prix proposés sont légaux ou s'il y a concurrence déloyale.

Le troisième élément est la qualité. Un logement considéré comme exceptionnel dans un État membre peut être vu par le citoyen d'un autre État membre comme étant de qualité moyenne.

Enfin se pose la question de la sécurité. Les gens économisent pour leurs vacances à la sueur de leur front. Nous devons donc faire en sorte qu'ils se sentent en sécurité. C'est ce que nous attendons de la nouvelle directive.

**Seán Kelly (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, plusieurs collègues ont insisté sur la nécessité de cette révision. Le plus tôt sera le mieux. Ils ont surtout mentionné l'intérêt du consommateur – ce qui est tout à fait correct – mais le fait que cela profite au consommateur ne veut pas forcément dire que le secteur, lui, en pâtit. Ce dernier peut en profiter tout autant que le consommateur.

Je pense plus particulièrement au fait que dans un avenir proche, deux millions d'Européens passeront le cap des soixante ans. Le secteur a une occasion excellente d'adapter son offre aux attentes de ces personnes, en termes de voyages et surtout de voyages sans contrariétés. Si la directive est totalement inclusive et offre une couverture complète, elle donnera au secteur une occasion merveilleuse de cibler les Européens de plus de soixante ans. Ceux-ci en tireraient de grands avantages. Dès lors, la directive peut déboucher sur une situation où tout le monde est gagnant, aussi bien le consommateur que le secteur, à l'instar de la directive relative à la l'utilisation de biens à temps partagé.

**Karin Kadenbach (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je suis mère de famille nombreuse et, au fil des ans, j'ai appris à éplucher les catalogues. C'est un défi énorme que, parfois, même les employés des agences de voyages sont incapables de relever. Voila pourquoi je souhaite que la nouvelle directive m'offre une réelle liberté de choisir, en tant que consommatrice. Cette liberté n'existera que lorsqu'il sera possible de comparer, lorsque je disposerai de critères qui me permettront de comparer différentes offres

Selon moi, l'âge des enfants figure parmi ces critères. Quel que soit le voyagiste, les prix pour les enfants sont fixes. Parfois, ils s'appliquent aux enfants de six ans, parfois dix, parfois douze. Chez certains opérateurs, le premier enfant n'a pas la même valeur que le deuxième, sans parler du troisième et du quatrième. Au nom de la protection des consommateurs – et cela vaut aussi pour la protection des agences de voyages et des opérateurs – il est important que les consommateurs sachent ce pour quoi ils paient. C'est alors qu'ils se sentiront vraiment bien informés, à l'avance, et disposeront de points de comparaison.

**Catherine Stihler (S&D).** – (*EN*) Monsieur le Président, je soutiens les propos de mes collègues quant aux droits des voyageurs handicapés et ceux de M<sup>me</sup> Kadenbach concernant les enfants, la question des dispositifs de lutte contre l'incendie dans les hôtels et, surtout, l'état des systèmes d'extinction d'incendies dans tous les hôtels de l'UE, et la nécessité d'adapter la nouvelle proposition aux besoins futurs. Qui aurait pu prédire le rythme des changements de ces vingt dernières années? Ceci dit, je voudrais soulever deux points.

On a parlé des coûts attachés au paiement par carte de crédit et des frais cachés. Les compagnies aériennes et les agences de voyages profitent du fait que plus en plus de clients réservent par carte de crédit et sont, dès lors, protégés. Elles perçoivent des frais doubles, sur l'aller et sur le retour, ou prélèvent des frais d'utilisation de la carte de crédit, pour une réservation en ligne. Vous pouvez effectuer une seule réservation en ligne pour quatre personnes, mais vous paierez quatre fois pour l'utilisation de votre carte. Monsieur le Commissaire, pourriez-vous vous pencher sur la question, afin que les consommateurs soient protégés.

Abordons, pour terminer, la question des faillites. En Écosse, nous avons assisté à la disparition de *Globespan* et devons garantir l'indemnisation des clients, afin que personne n'y perde. Après tout, c'est le plus gros poste budgétaire annuel de bien des familles, qui s'attendent à ce que nous les protégions. Nous devons en faire plus et je vous en remercie, Monsieur le Commissaire.

**Zigmantas Balčytis (S&D).** – (*LT)* Ces vingt dernières années, le marché du voyage a affiché une croissance très dynamique. De plus en plus de voyageurs organisent eux-mêmes leurs voyages et achètent des services auprès de différents opérateurs et fournisseurs de services. Cependant, les dispositions de la directive qui est actuellement d'application ne couvrent pas ces nouveaux voyages à forfait. Par conséquent, nos concitoyens voyagent sans protection adéquate. Je pense que, lors de la révision de la directive, il faut en préciser la portée plus minutieusement. Nous devons éviter que des règles trop rigides privent les citoyens d'une protection adéquate. De plus, la question de la responsabilité en cas de faillite du transporteur aérien ou du prestataire de services doit être résolue. Au cours de la dernière décennie, plus de soixante-dix compagnies aériennes ont fait faillite, sans fournir la moindre information à leurs voyageurs. Je pense, donc, que, lors de la révision, le problème doit être clairement mis en lumière.

**John Dalli,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, j'ai écouté les points de vue des députés avec grand intérêt. Vous êtes nombreux à avoir confirmé la direction prise par la Commission et certains ont souligné et mis en exergue de nombreux points dont nous avons pris note, afin qu'ils soient examinés lors les délibérations et des discussions que nous aurons autour de la révision de la directive. Je vous assure que la Commission prend ces problèmes très au sérieux et est déterminée à y apporter les meilleures solutions d'avenir.

Nous sommes actuellement en plein processus de consultation. Nous évaluons les réponses obtenues à la suite d'une consultation publique en ligne organisée il y a peu et à laquelle tous ont participé: consommateurs, entreprises, organisations et États membres. En outre, je peux vous dire que le 22 avril 2010, la Commission organise un atelier avec toutes les parties intéressées. On y discutera des options politiques possibles dans la révision de la directive sur les voyages à forfait, parmi lesquelles les thèmes abordés dans le débat d'aujourd'hui. J'insiste sur le fait qu'il est trop tôt pour décider de la marche à suivre. Il faut absolument respecter la procédure d'évaluation d'impact. Cependant, je veux que toutes les initiatives garantissent aux citoyens européens un haut niveau de protection.

Avant de conclure, je voudrais, à nouveau, remercier tous ceux qui ont pris part au débat. Un tout grand merci!

Le Président. – Le débat est clos.

## 17. Taxation des transactions financières (débat)

**Le Président.** - L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur les taxes sur les transactions financières de Sharon Bowles, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires (O-0025/2010 B7-0019/2010).

**Edward Scicluna**, *auteur*. – (*EN*) Monsieur le Président, la commission ECON a posé cette question et proposé la résolution parce qu'elles méritent réflexion. L'année dernière, la commission a évoqué la question des taxes sur les transactions financières avec le commissaire Kovács, qui, à l'instar de nombreuses autres personnes, a trouvé cette idée attrayante. Nous avions dit clairement à ce moment-là qu'il serait judicieux de réfléchir à la manière dont elle pourrait fonctionner, y compris au niveau de l'infrastructure.

Depuis lors, la Commission a mené une enquête, et nous soulignons ici le large éventail des questions auxquelles il faut répondre. Des appels ont été lancés, notamment au G20 en septembre dernier, pour obliger le secteur financier à prendre en charge la mise en place de fonds de stabilité pour compenser les dégâts causés à l'économie réelle. Le président Barroso a proposé d'utiliser un levier financier mondial pour financer des projets environnementaux. L'idée originale de la taxe Tobin consistant à utiliser une taxe sur les transactions financières en faveur de l'aide au développement a refait surface avec vigueur.

Ce n'est pas dans l'intention de cette résolution d'exercer des pressions d'un seul côté, hormis pour les réponses et les analyses d'impact, mais le fait certain est que nombreux sont les fervents partisans de la taxation des transactions financières et tout aussi nombreux sont ceux qui émettent de fortes réserves à cet égard. Aujourd'hui, la perception d'une taxe sur les transactions semble plus facile à réaliser, même au niveau

international, du fait de la nature électronique de nombreuses transactions, mais il est cependant impossible d'ignorer que les destinations possibles du produit de n'importe quelle taxe sont plus nombreuses.

Une idée répandue, concernant la taxe, est que personne ne la remarquerait, car elle est très faible à chaque cas. Par ailleurs, d'autres suggèrent de l'utiliser pour dissuader les transactions excessives. Il semble à ma commission que si le montant final perçu est élevé - et les calculs vont dans ce sens -, c'est que quelqu'un quelque part doit payer. De nombreuses transactions financières sont intermédiaires, pas comme les ventes finales, si bien que ce sont les intermédiaires - banques et autres institutions financières - prendront la taxe à leur charge. Mais les frais supplémentaires - car c'est de cela qu'il s'agit - seront simplement supportés par l'utilisateur final. Certains diront que ce n'est pas important. Mais, il existe également d'autres manières de lever la taxe au sein des services financiers.

Et puis, une autre question se pose: qui va percevoir la taxe et qui va décider de sa destination? C'est là que le principe «pas de taxation sans représentation» entre en jeu. Si la taxe est perçue à Londres pour conclure une transaction sur instruments dérivés non chiffrée dans une autre région du monde, qui indiquera où la dépenser? La réponse à cette question peut être plus facile à donner si la somme sert à financer une cause visant à la stabilité financière, dans laquelle les contribuables sont de toute évidence parties prenantes, plutôt que de sortir de la sphère financière et de l'affecter à des projets environnementaux ou d'aide au développement. Toutes ces choses ont une dimension internationale, tant du côté des payeurs que du côté des dépenses. Nous ne pouvons probablement pas faire toutes ces choses et récolter tous ces avantages; aussi, nous devons à tout le moins pouvoir choisir ce que nous essayons d'améliorer, la méthode à adopter, et l'objectif principal de la taxe.

Enfin, avons-nous raison de mélanger réglementation et levée de taxes? Ces deux dimensions sont-elles réellement complémentaires?

**Algirdas Šemeta,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je suis heureux de contribuer à cet important débat relatif aux instruments financiers novateurs et de répondre à cette question orale.

Concernant les options relatives à l'introduction d'une taxe générale sur les transactions financières, la Commission a l'intention, ainsi qu'elle l'a annoncé dans sa stratégie UE 2020, de contribuer au débat sur le financement novateur au niveau mondial.

Elle travaille actuellement sur la définition et l'évaluation de différentes approches, parmi lesquelles une taxe générale sur les transactions financières (FTT). La «taxe de responsabilité financière» proposée par les États-Unis et la «redevance de stabilisation» sur certains actifs financiers des banques introduite par la Suède, en sont d'autres.

Pour ce qui est de la FTT, il est clair qu'aujourd'hui les options diffèrent de celles envisagées lors des premiers débats sur la taxe Tobin, en ce sens qu'elle couvrirait un éventail base plus large de produits financiers.

Concernant les avantages et les inconvénients liés à l'introduction de la FTT générale, la Commission croit que dans le cadre de l'évaluation des différents instruments, il est important d'éviter l'accumulation d'initiatives qui pourraient porter préjudice au secteur financier, et de garantir que les nouvelles initiatives n'aboutiront pas à la délocalisation des transactions dans d'autres régions, ce qui aurait un impact négatif sur la compétitivité de l'Europe.

À propos de la possibilité d'appliquer une FTT générale dans l'UE, au cas où nos principaux partenaires ne le feraient pas, permettez-moi de vous rappeler que, parallèlement au travail de la Commission, le FMI examine lui aussi des options, notamment l'introduction d'un impôt sur les transactions financières mondiales.

Cela prouve qu'il s'agit d'une question d'envergure mondiale et la Commission croit que le meilleur moyen de régler la question est de trouver des solutions mondiales et coordonnées. C'est notre première option, celle que nous préférons.

Pour ce qui est de l'utilisation de la taxe comme un instrument réglementaire complémentaire dans le contexte des réformes du marché financier, je peux confirmer que la Commission examine les points communs existant entre les instruments fiscaux et les instruments réglementaires, et prêtera attention à l'impact cumulatif de ces deux types d'instrument sur la capacité du secteur financier à soutenir la reprise économique.

Quant à la possibilité d'inscrire le système financier dans une perspective à long terme en introduisant une FTT générale, la Commission n'a pas connaissance de données ou d'études indiquant clairement la relation entre une telle taxe et les échéances des services d'intermédiation financière.

En ce qui concerne l'affectation des recettes produites par une FTT, étant donné que l'analyse du financement novateur n'est pas encore terminée, je pense qu'il serait prématuré de tirer des conclusions sur le partage et l'allocation des recettes. Permettez-moi néanmoins de souligner que les recettes potentielles d'une FTT générale seraient très asymétriques, probablement situées pour l'essentiel dans quelques pays seulement, ceux qui disposent des plus grands centres financiers. Cette asymétrie souligne la nécessité de trouver des solutions globales, y compris en ce qui concerne le partage et l'allocation des recettes.

J'en viens, pour terminer, au calendrier des différentes initiatives. Première étape: les services de la Commission examinent la question des instruments financiers novateurs en général. La Commission prendra également en compte les conclusions de nos principaux partenaires internationaux afin d'identifier les options les plus prometteuses. C'est sur cette base que des propositions concrètes accompagnées d'une analyse d'impact détaillée seront peut-être lancées, dans un deuxième temps, dans la même perspective que l'approche standard de la Commission, c'est-à-dire une meilleure règlementation

**Jean-Paul Gauzès**, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, mes chers collègues, la crise financière que nous connaissons a contraint la puissance publique à intervenir financièrement avec l'argent public.

Dans ces circonstances, il est tentant d'envisager la mise en place d'une taxe sur les transactions financières. Le produit de cette taxe serait destiné, par exemple, au financement de la relance et au développement durable de l'économie et, dans un premier temps, pourrait servir à compenser le coût de la crise supporté par l'économie réelle et les contribuables. Cette taxation s'ajouterait aux réglementations régulatrices du secteur financier, à l'élimination des paradis fiscaux ou encore à la réglementation en cours d'élaboration sur les produits dérivés.

À ce stade, il convient d'abord de prendre la mesure des effets qu'aurait une taxation des transactions financières. C'est l'objet principal de la question orale: inciter la Commission à examiner concrètement les différents points énumérés dans la proposition de résolution afin de donner un avis sur la faisabilité et l'opportunité d'une telle taxation.

Ce que vous venez de dire, Monsieur le Commissaire, va dans le sens que nous souhaitons. Il convient toutefois de souligner – comme vous l'avez fait – que, dans cette démarche, il faut faire preuve de réalisme et de pragmatisme. Une telle taxation ne doit pas avoir un effet néfaste pour l'économie européenne ou pour la compétitivité de l'industrie financière européenne.

Plus généralement, il importe de mettre en évidence les conséquences qu'aurait la mise en œuvre de cette taxation dans la seule Union européenne si, comme certains le préconisent, aucun accord n'était possible au plan international. Et pour nous, une telle solution purement européenne n'est pas envisageable.

**Udo Bullmann,** *au nom du groupe S&*D. – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, permettez-moi d'intervenir pour poser quelques questions à propos de ce que M. Scicluna a déclaré au nom de la commission des affaires économiques et monétaires. Monsieur le Commissaire si, sur cette planète, le nombre de transactions financières est 70, 80, 90 ou 100 fois supérieur au produit national brut, et si cette évolution devient de plus en plus dynamique, direz-vous à ce moment-là que les éléments spéculatifs sont, pour l'essentiel, liés à cette explosion de produits financiers? Dans ce cas, comment envisagerez-vous de les restreindre, ou bien qu'est-ce qui, selon vous, pourrait contribuer à les restreindre? Si les transactions financières à court terme augmentent de plus en plus par rapport aux PIB dans le monde, partagerez-vous alors notre point de vue selon lequel nous devons renforcer l'approche à long terme dans l'économie réelle, là où les gens travaillent, gagnent de l'argent et fabriquent des produits que nous pouvons consommer et utiliser? Si vous partagez cette opinion, par quel moyen et de quelle manière croyez-vous que nous pourrons y parvenir?

Monsieur le Commissaire, si la taxe sur les transactions financières peut y contribuer - c'est ce que nous voulons examiner - quel serait le temps nécessaire pour procéder aux négociations avec des partenaires internationaux? Nous avons l'impression que les instruments financiers qui ont été créés dans le monde sont utilisés en ce moment même pour spéculer contre la zone euro et contre l'euro, et pour agir contre les États membres les plus faibles. N'est-il pas grand temps de traiter cette question et de définir une approche européenne?

Monsieur le Commissaire, il y a une chose que je ne peux pas comprendre: pourquoi pressons-nous les États membres d'augmenter de trois ou quatre points de pourcentage la taxe sur la valeur ajoutée alors qu'une taxe de 0,01 ou 0,05 point de pourcentage sur une transaction financière ruinerait, dit-on, la concurrence et affaiblirait la position de l'Europe Agissez. C'est ce que le Parlement souhaite.

**Carl Haglund,** *au nom du groupe ALDE.* – (*SV*) Monsieur le Président, comme nous l'avons entendu ici dans la présente Assemblée, la taxe Tobin a été dépoussiérée et est réapparue récemment à la suite de la crise économique et des discussions de plus en plus agitées à propos des changements climatiques.

Nous avons également entendu dire que cette taxe faisait naitre beaucoup d'espoir, car elle est destinée, entre autres, à donner un sentiment de sécurité sur les marchés financiers et à générer des recettes pouvant être utilisées au financement de tout un éventail de causes méritantes, telles que l'aide au développement et la lutte contre les changements climatiques.

À mon avis, ces espoirs sont relativement naïfs et je suis très sceptique quant à la possibilité d'introduire une taxe sur les transactions financières qui fonctionne réellement. D'une part, je fais partie de ceux qui ont des doutes sur la possibilité d'appliquer concrètement la taxe. D'autre part, je ne crois pas qu'elle aura les effets escomptés par certaines personnes. Entre autres choses, je suis totalement convaincu qu'aucune taxe dans le monde n'aurait permis d'éviter la crise financière que nous vivons depuis ces dernières années.

Personnellement, je me montre également critique à l'égard de l'idée d'une taxation dont le produit serait utilisé à des fins qui n'ont rien à voir avec l'activité qui est taxée. Je crois que c'est illogique et pas particulièrement sain comme politique de taxation.

Ne vous méprenez pas sur mes intentions: je veux que l'aide au développement reçoive davantage de fonds. Je suis critique vis-à-vis de mon propre pays, qui n'est pas parvenu à atteindre le niveau de 0,7 % du PIB, qui est souvent considéré comme un minimum.

La commission des affaires économiques et monétaires a produit un document équilibré sur cette question. C'est une bonne chose qu'une enquête soit menée au niveau de l'UE sur la manière dont une telle taxe pourrait fonctionner. Après quoi, j'espère que le débat sera plus concret et moins empreint d'opinions politiques. Autrement, nous courons le risque de nous enliser dans un débat relatif à une taxe qu'il est impossible d'appliquer, tout en passant à côté de possibilités et de solutions pour financer suffisamment l'aide au développement et nos efforts pour lutter contre les changements climatiques.

La pire chose qui pourrait arriver serait que l'UE tente d'introduire de force et pour des raisons idéologiques ce type de taxe sur les transactions financières, sans que le reste du monde en fasse autant. Cela ne pourrait donner lieu qu'à un fiasco économique en Europe, ce dont nous n'avons pas vraiment besoin en ce moment. Nous devons garder cela à l'esprit. J'espère que l'enquête sera à la fois sérieuse et efficace.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Catherine Stihler (S&D).** - (*EN*) Monsieur le Président, j'essaie la nouvelle règle qui nous permet à présent de poser une question «carton bleu».

J'ai été intéressée par ce qu'a dit le précédent orateur à propos de son pays, par les réserves qu'il a émises, par l'incapacité de son pays à dégager 0,7 % de son PIB pour l'aide au développement et par ses réflexions sur la taxe Tobin.

Évidemment, la taxe Tobin est tout à fait différente d'une taxe sur les transactions financières et c'est là que réside souvent la confusion. Je pense que vous avez absolument raison de dire que nous avons besoin de clarifier les choses, mais permettez-moi de vous demander une analyse un peu plus approfondie des raisons qui font que nous ne parvenons pas à dégager 0,7 % du PIB pour l'aide au développement, et aussi de la manière dont nous pouvons clarifier ce que nous essayons de faire ici pour mettre en place de manière efficace une taxe sur les transactions financières.

**Carl Haglund (ALDE).** - (EN) Monsieur le Président, ce nouveau mode de débat est vraiment très intéressant. Il nous donne la possibilité de dialoguer.

Malheureusement, la Finlande est un pays qui ne consacre pas 0,7 % de son PIB à l'aide au développement, ce qui est une mauvaise chose. C'est quelque chose que nous devrions traiter au niveau politique dans notre pays. Il est dommage que notre gouvernement n'ait pas été en mesure de le faire.

Pour ce qui est de la taxe Tobin et de la taxe sur les transactions financières, vous avez raison: ce n'est probablement pas de cette manière que M. Tobin l'avait envisagée initialement. Je suis très sceptique quant à la possibilité de mettre réellement en place une taxe qui fonctionnerait au niveau mondial, à laquelle participeraient les pays du monde entier, car c'est la seule alternative possible pour éviter la fuite des capitaux.

Mais nous verrons. C'est ce que la Commission est en train d'examiner. Cela va être intéressant.

**Pascal Canfin**, *au nom du groupe Verts/ALE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous sommes dans une situation de crise des finances publiques et nous savons qu'une partie de la solution peut résider dans le fait de diminuer certaines dépenses mais qu'une grande partie de la solution passe aussi dans la capacité des États à lever davantage de fonds.

Donc la question qu'on doit se poser est de savoir quel type d'impôt on peut augmenter, quel type d'impôt on doit augmenter et quelles seront les conséquences de ces augmentations d'impôt. Notre analyse, en tant que groupe des Verts, c'est de se dire qu'on peut difficilement augmenter de manière importante les impôts qui sont payés par les petites entreprises, celles qui créent majoritairement des emplois. On peut difficilement augmenter les impôts payés par les ménages, à l'exception de ceux payés éventuellement par les plus riches, parce que, la plupart du temps, ces taux d'imposition sont déjà suffisamment importants, notamment en Europe.

Donc la question qui se pose est de savoir quels impôts on augmente. Si on n'augmente pas l'impôt sur les PME, si on n'augmente pas l'impôt sur les ménages, si on n'augmente pas la TVA, forcément il faut ouvrir le champ. Notre analyse, c'est que la taxe sur les transactions financières est finalement l'impôt le moins douloureux pour l'économie européenne. C'est l'impôt qui a le moins de conséquences négatives dans la concurrence mondiale pour l'économie européenne.

Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, le coût des transactions financières a extrêmement diminué, sous l'effet d'un certain nombre de progrès techniques – si on peut les appeler ainsi – et sous l'effet de réglementations européennes.

En fait, ces baisses des coûts des transactions ont été captées intégralement par l'industrie financière et par les banques. Il ne serait pas totalement illégitime qu'une partie du bénéfice lié à la baisse de ces coûts de transactions revienne à la puissance publique qui a sauvé ces mêmes banques, au travers d'une taxe sur les transactions financières.

On en fait un débat très idéologique, dans ce Parlement comme ailleurs, mais c'est quelque chose qui est assez technique. Les coûts de transactions existaient avant. Ils ont été diminués. Aujourd'hui, on propose de les réaugmenter pour que ce soit la puissance publique qui bénéficie de ce progrès technique et pas seulement les acteurs privés.

Évidemment se pose la question de savoir si l'Union européenne peut faire ce pas en avant toute seule. Il est évident pour tout le monde que ce serait mieux si c'était fait dans un cadre international. La question qui se pose si les États-Unis, pour parler très clairement, ne nous suivent pas est la suivante: est-ce que cela ferme toute perspective pour l'Union européenne ou pas?

A écouter certaines déclarations, notamment celle de Jean-Paul Gauzès, par exemple, pour le PPE, l'Europe ne pourrait rien faire seule. À ce moment-là, oui, évidemment, il y aura des contournements, la situation ne sera pas parfaite. Mais est-ce que cela veut dire pour autant que l'Union européenne devrait forcément se placer sur le plus petit dénominateur commun, devrait faire en tous points le moins de régulations possibles et s'aligner sur l'acteur qui est le moins ambitieux? Cela ne nous semble pas être de nature à conforter le leadership de l'Union européenne dans le monde.

Par ailleurs, on peut tout à fait imaginer que l'Union européenne mette en place cette transaction seule. Tout simplement parce que les flux de capitaux qui nous concernent, à un moment viennent de l'Union européenne, partent ailleurs éventuellement, et reviennent dans l'Union européenne.

Au moment où ces flux partent et reviennent, on a la possibilité d'en exiger une traçabilité et de savoir s'ils ont payé ou non cette taxe sur les transactions financières. S'ils l'ont payée, pas de problème. S'ils ne l'ont pas payée, à ce moment-là, on peut prélever une taxe à l'entrée ou une taxe à la sortie. On l'a fait pendant des années avec un tarif extérieur commun, c'était dans l'économie réelle. La mondialisation financière nous oblige à le faire maintenant sur la sphère financière de l'économie et c'est tout à fait possible sur le plan technique. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique.

**Kay Swinburne**, *au nom du groupe* ECR. — (EN) Monsieur le Président, à la suite de la récente tourmente qui a affecté les marchés financiers à travers le monde, les universitaires, les responsables politiques et des économistes ayant obtenu le prix Nobel de l'économie cherchent à juste titre un moyen de récupérer l'argent qui a été dépensé, pour sauver nos institutions financières. Les taxes sur les transactions financières, sous leurs nombreuses différentes formes, sont une des nombreuses idées proposées, et nous ne devons pas limiter les outils dont disposent l'UE et ses États membres à l'examen d'une idée. Nous devons être créatifs et envisager de manière aussi large que possible comment répondre au mieux à la crise financière et renforcer nos systèmes

financiers nationaux. L'idée du président Obama, de prélever une taxe sur les institutions financières, mériterait qu'on s'y attache.

Pourtant cette proposition est très spécifique et n'envisage pas d'examiner toutes les autres formes de taxes et de prélèvements financiers. Ainsi que l'a dit le commissaire, le FMI a été chargé par le G20 de réaliser une étude sur des taxes financières possibles, ce qu'il est en train de faire; or, cette résolution semble prendre les devants.

Je ne comprends pas la logique d'essayer de mettre en œuvre une solution européenne à un problème mondial. C'est un non-sens, et il est naïf de penser que si l'UE devait mettre en place une taxe sur les transactions financières sans le soutien de tous les grands acteurs mondiaux, elle n'y perdrait pas par rapport à d'autres pays.

Dans sa forme actuelle, cette résolution relative à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières éveille en moi une double préoccupation.

Premièrement, nous ne pouvons pas soutenir une mesure qui cherche à donner à l'UE des compétences en matière de taxes. Il est fondamental, au nom de leur souveraineté, que nos États membres conservent le droit de contrôler leurs propres systèmes de taxes. Il serait utile, par conséquent, de clarifier si cette proposition vise à mettre sur pied une taxation coordonnée par les États membres - conservée et utilisée à ce niveau – ou s'il s'agit en fait d'une taxe UE.

Deuxièmement, les taxes prélevées pour stabiliser les systèmes financiers ne devraient pas, à mon avis, devenir une extension d'une ligne budgétaire de l'UE. Il existe de nombreux programmes et initiatives de dépense dirigés par les États membres et l'UE, qui cherchent à traiter intelligemment du problème des changements climatiques. Nous avons des objectifs ambitieux en matière d'argent à dépenser dans les pays en développement. Je ne pourrais pas soutenir un dispositif de prélèvement de taxes à d'autres fins.

**Miguel Portas**, au nom du groupe GUE/NGL. – (*PT*) Monsieur le Président, je crois que le débat technique dans lequel nous devons nous engager est indubitablement très important, mais il ne doit pas occulter le fait que le choix que nous devons faire est de nature politique. Aussi, élaborer et fonder toute l'argumentation sur une base technique pour éviter de faire un choix politique manque quelque peu de légitimité.

M. Haglund, par exemple, a expliqué que si la taxe Tobin avait été en place, nous n'aurions pas évité la crise financière. Je suis d'accord avec lui, mais les ressources dont nous aurions disposé pour lutter contre les effets de la crise financière sur nos économies et sur les groupes les plus défavorisés de la population européenne auraient certainement été nettement plus abondantes.

C'est la question qui est donc en jeu ici. Le deuxième aspect concerne ... et c'est pourquoi la réponse du commissaire Šemeta ne m'a pas du tout convaincu, tant sur le plan du calendrier que sur celui du problème de base. Enfin, ce que nous disent le commissaire Šemeta et M. Gauzès, c'est que cette taxe est une idée attrayante et très intéressante, mais que nous ne pouvons l'appliquer à l'échelle européenne. Elle doit être mondiale.

Soyons clairs. Tenir ces propos revient à dire aux gens que la taxe Tobin n'existera jamais au niveau mondial. Aussi, il est inutile de décevoir les citoyens. Ce qui est dit est que cette taxe sera mondiale ou ne sera pas. Ce qui dit, par conséquent, est qu'elle ne sera pas. J'ai un tout autre point de vue. Je crois que l'Union européenne est un marché financier suffisamment fort pour être en mesure de créer une taxe générale résiduelle sur toutes les transactions, sans fuite de capitaux.

Mais, avant tout, nous devrions dire à nos concitoyens une chose absolument décisive: que, dans cette crise, au moins à un niveau résiduel, les capitaux financiers qui ont conduit à cette crise, au moins à un niveau résiduel, doivent payer. Et que c'était essentiellement et spécifiquement destiné à lutter contre la pauvreté et la faim dans le monde et à commencer à financer la mise sur pied d'un pilier social dans le projet européen, le pilier qui nous fait défaut et qui nous manque.

Les citoyens le comprendraient très bien.

**Hans-Peter Martin (NI).** - (*DE*) Monsieur le Président, il y a onze ans, je faisais partie de la poignée de députés européens co-fondateurs du groupe de travail interpartis sur la taxe Tobin, et nos réunions étaient souvent accueillies avec un sourire condescendant. À l'approche du tournant du millénaire, nous avons continuellement fait référence à l'apparente rationalité du marché, aux risques encourus par la concurrence, et aux fissurations possibles dans la mondialisation.

Aujourd'hui, il ne sert à rien de continuer à avancer ces arguments. Nous venons d'éviter de justesse un effondrement économique majeur, ce qui non seulement a coûté énormément d'argent, mais également a mis à rude épreuve notre confiance. Si vous pensez maintenant que nous pouvons ralentir un peu avec une telle taxe sur les transactions financières, les spéculateurs - comme je les appellerai - avec lesquels je continue à avoir de bons contacts, autrement dit les responsables de fonds d'investissement, comme ils se désignent par euphémisme, ont un point de vue entièrement différent, parce qu'ils exercent de plus en plus rapidement et intensivement leurs activités le long de cette ligne de séparation.

C'est pourquoi je ne suis pas convaincu que le prélèvement d'une taxe sur les transactions financières proportionnelle au volume de celles-ci aurait d'autres effets que d'amortir ces énormes vagues spéculatives. Je voudrais vraiment que les membres de la Commission et les gouvernements nationaux fassent avant tout attention aux propos tenus par nos collègues des Verts, mais également à ceux de M. Bullmann et de la gauche. Il s'agit d'une question politique; les aspects techniques peuvent être résolus rapidement. Il existe des experts spécialisés dans ce domaine.

**Gunnar Hökmark (PPE).** - (EN) Monsieur le Président, on peut se demander, d'un point de vue administratif, s'il est possible de lancer une taxe sur les transactions financières, ou si ce projet est possible d'un point de vue politique, mais je crois que la question fondamentale doit être: est-ce une bonne chose? Est-il utile pour le développement économique d'avoir une taxe sur les transactions financières? Parce que cela signifie que vous aurez une taxe sur les investissements; au niveau transfrontalier, vous aurez une taxe sur les investissements dans des pays disposant de moins de capitaux que d'autres.

Cette taxe sera-t-elle favorable au commerce international ou le réduira-t-elle, si elle a un impact?

Je dis cela parce qu'il y a deux exemples que nous pourrions examiner dans le cadre du débat sur la question. Premièrement, nous avons connu 30 ans de croissance économique énorme grâce à des marchés financiers mondiaux en bon état de fonctionnement. Puis nous avons vu les conséquences de la crise qui a entrainé une restriction du crédit. Je pense que nous devrions avoir des marchés financiers mondiaux plus opulents et fonctionnant mieux plutôt que d'essayer de provoquer une restriction du crédit.

Parce qu'une taxe sur les transactions financières, comme toute taxe, vise à réduire le volume de ce qui est taxé, et je ne vois pas en quoi la diminution du volume du commerce international présente un avantage; nous avons déjà vu les conséquences. Je ne peux pas voir en quoi il est utile de rendre plus chers les investissements dans les pays pauvres.

Le fait de taxer les transactions financières n'entravera pas ces transactions financières. Cela n'entravera pas ce que l'on appelle parfois des «investissements spéculatifs». Cela entravera la circulation des investissements normaux et les échanges commerciaux dont nous avons besoin.

Et je pense, Monsieur le Commissaire, que nous avons toutes les raisons de nous montrer prudents et circonspects lorsque nous débattons de ce point.

**Pervenche Berès (S&D).** - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, il paraît que vous êtes commissaire responsable de la fiscalité et que, dans ce domaine, s'agissant de la stratégie 2020, votre contribution aura été de proposer une fiscalité innovante. Pour faire de la fiscalité innovante, il faut être audacieux et ne pas balayer d'un revers de main tout le travail intelligent et constructif qui a été fait par vos prédécesseurs. Je note que la stratégie 2020 ne mentionne même pas l'harmonisation de l'impôt sur les sociétés, peut-être l'avez-vous oubliée dans un tiroir. Je vous invite à regarder cela d'un peu plus près.

Mais si vous faites preuve du même courage s'agissant de la taxation des transactions financières, nous n'irons pas très loin. Au sein de l'Union européenne et de la Commission à laquelle vous appartenez aujourd'hui, l'horizon indépassable semble être constitué par les conclusions du G20. Eh bien, cette taxation des transactions financières figure dans les conclusions du G20. Nous vous demandons donc de les mettre en œuvre. Et ne nous donnez pas comme argument qu'il faudra attendre que tous les autres le fassent, car lorsque M. Obama propose, sous l'influence de M. Volcker, une réforme de son système bancaire, il tourne le dos à 180 degrés aux conclusions du G20!

Ce qui est peut-être bon pour l'Amérique en termes de méthode, pourquoi nous l'interdirions-nous? D'autant plus que j'ai noté aussi que votre collègue, le commissaire Michel Barnier, a constaté, s'agissant de cette réforme, que peut-être elle était adaptée aux spécificités américaines et ne concernait pas l'Europe, que l'Europe avait son propre chemin à poursuivre dans le domaine de la taxation des transactions financières. C'est le cas. Nous attendons vos propositions audacieuses et innovantes, Monsieur le Commissaire.

**Louis Michel (ALDE).** - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je ne vous cacherai pas, et tout le monde sait pourtant que je soutiens pleinement la Commission, que vos propos me paraissent singulièrement timorés, n'exprimant en tout cas pas une grande volonté d'ambition politique sur un sujet qui, pourtant, me semble tout à fait important.

Je rappelle que le consensus de Monterrey de 2002 et le suivi de la conférence de Doha de 2008 ont émis un avis favorable sur des financements innovants et alternatifs dans le domaine du développement. Je ne crois pas, moi non plus, que cette taxe sur les transactions financières pourrait réguler le système financier mondial, il ne s'agit pas de cela. Je crois que l'Union européenne doit prendre l'initiative de lancer, en coordination sans doute avec le G20, une taxe sur les transactions financières internationales qui pourrait s'établir, cela a été dit, dans une fourchette allant de 0,01 % – est–ce vraiment important! – à 0,1 % sur la valeur de la transaction! Les revenus attendus varient évidemment, en fonction de ces deux coefficients, entre 20 milliards de dollars et 200 milliards de dollars, donc vous avez le choix.

Cela peut avoir un caractère global et général, par contre un point sur lequel je ne suis pas du tout d'accord avec vous, c'est que je ne crois pas que sa mise en œuvre doive faire l'objet d'un accord sur entre tous les États du monde, mais principalement entre les acteurs économiques clés. Il ne faut donc pas attendre que le monde entier accepte cette taxe. On sait bien que cela reviendrait en réalité à tuer l'idée même de la taxe.

Qu'elle soit levée au niveau des États et sur une base volontaire dans un premier temps, cela pourrait évidemment avoir un effet d'entraînement, qu'elle soit coordonnée par les acteurs économiques clés, notamment le G20, cela pourrait alimenter – puisque vous vous posez la question – un fonds mondial, ou, pourquoi pas, un fonds européen – le Fonds européen de développement en aurait bien besoin en termes de moyen d'aide publique au développement – ou cela pourrait même être mis en œuvre par les États dans leur politique de développement.

Il y a un élément aussi sur lequel je suis très réservé. Des signes très clairs, du reste, pointent dans cette direction, comme lorsque j'entends par exemple le directeur du Fonds monétaire international dévoyer d'une certaine manière la philosophie de cette taxe Tobin ou de la taxe sur les transactions financières pour en faire une sorte de couverture anticipant ou couvrant les risques du monde financier, de ce que j'appelle les jongleurs financiers. Ce n'est pas de cela du tout qu'il s'agit! Je ne souhaite pas que cette taxe soit là pour couvrir des prises de risques du monde financier. Pour cela ils doivent payer d'une autre manière. Il s'agit d'un dévoiement que je ne peux pas accepter.

Je voudrais rappeler que tous les progrès enregistrés ces dernières années dans un certain nombre de pays en voie de développement, même parmi les plus performants, vont probablement être anéantis et empêcheront la réalisation des OMD. Je suis donc un fervent partisan d'une taxe sur les transactions financières.

**Vicky Ford (ECR).** - (*EN*) Monsieur le Président, il existe évidemment de nombreuses bonnes raisons de demander aux institutions financières de contribuer davantage aux recettes fiscales post-crise financière, et il dommage que cette résolution n'examine que les taxes sur les transactions et non des solutions comme celle proposée par Obama de prélever une taxe sur les institutions financières.

En ce qui concerne les taxes sur les transactions, j'ai trois sources de préoccupation.

D'abord, l'impact sur les utilisateurs finaux des services financiers. Au Royaume-Uni, le droit de timbre qui existe depuis de nombreuses années a eu un impact disproportionné sur les investisseurs et les entreprises cherchant des capitaux.

Ensuite, l'impact sur l'UE faisant cavalier seul. Nous savons que les marchés financiers sont mondiaux et très fluides. Il existe un risque évident que les transactions se fassent en dehors de l'UE, ce qui ne serait pas bénéfique.

Enfin, ma troisième préoccupation concerne le risque moral, au cas où cet argent irait dans un fonds de réserve. Je ne crois pas que chaque institution financière défaillante devrait automatiquement être renflouée par les contribuables. Il doit être possible de permettre à une banque d'être en situation d'échec tout en continuant à protéger les consommateurs. Les experts ont averti tant la commission des affaires économiques et monétaires que la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale du fait que l'existence d'un tel fonds de réserve était susceptible d'encourager d'irresponsables prises de risques. Nous ne voulons pas prendre davantage de risques. Il faudrait étudier la question.

**Nikolaos Chountis (GUE/NGL).** – (*EL*) Monsieur le Président, il ne peut y avoir aucun doute sur le fait que la récente crise financière a montré que la libéralisation des marchés financiers et l'accent mis sur la liberté

du marché ont permis au système financier de devenir démesurément grand par rapport et proportionnellement à l'économie réelle, et de fonctionner pendant des années sur la base d'une rentabilité massive, d'une absence de responsabilité et d'une non-réglementation, ce qui a conduit à la crise actuelle.

Aussi, la proposition d'instaurer une taxe sur les transactions financières pourrait limiter la taille du système financier et faire perdre leur rentabilité à certaines options spéculatives. Mais cette mesure restera lettre morte à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un plan intégré de réglementation du système financier visant à réduire les politiques abusives appliquées par les banques et à limiter la spéculation des fonds alternatifs et des agences de notation qui exacerbent et exploitent les problèmes économiques existant dans de nombreux pays.

Néanmoins, à mon avis, une telle mesure ne doit pas être considérée simplement comme temporaire. Les banques doivent rembourser les fonds de soutien versés massivement par les gouvernements européens, lesquels ont finalement creusé le déficit financier des pays concernés. Ces pays sont à présent obligés d'emprunter de l'argent à ces mêmes banques, ce qui revient à les payer deux fois.

Nous devons être clairs. Les banques doivent rembourser leurs dettes aux gouvernements. C'est essentiellement pour cela que nous devons imposer la mise en place d'une taxe sur les transactions financières, d'abord pour limiter la taille du secteur financier, et ensuite pour disposer de ressources permettant de financer de nouvelles politiques sociales et de développement.

**Markus Ferber (PPE).** - (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, de quoi s'agit-il donc enfin? La question est très simple: comment les marchés financiers peuvent-ils aider à réduire les coûts qu'ils ont fait encourir aux États, aux sociétés et à l'économie? C'est à cette question cruciale que nous devons répondre.

Je pense qu'ensemble, nous avons rédigé un texte très équilibré. Je me félicite aussi de la manière dont le commissaire l'a formulé. D'un côté, nous ne pouvons faire comme si l'Europe était une île où nous avons le bonheur de pouvoir faire ce que nous voulons sans que les marchés financiers réagissent. Les choses doivent être coordonnées au niveau international. D'un autre côté, nous devons également assurer que le secteur apporte une contribution adéquate au règlement de la crise.

C'est pourquoi je conseillerais d'éviter de présenter chaque semaine un nouvel élément à utiliser pour régler tous les problèmes du monde. Il y a deux mois, c'était une taxe supplémentaire sur les tickets d'avion qui allait régler tous nos problèmes; aujourd'hui, c'est la taxe sur les transactions financières; le mois prochain, quelqu'un pensera à autre chose. Cela va trop loin. Il s'agit d'impliquer les marchés financiers dans un cadre international coordonné. Si la Commission peut proposer une solution sensée et proposer celle-ci dans des négociations internationales, nous serons sur la bonne voie.

Nous devrions également être honnêtes avec nous-mêmes. Ceux qui maintiennent que nous pouvons mettre un terme aux spéculations avec ce genre d'instrument se trompent assurément. Ce que nous voulons, c'est que les spéculateurs participent au risque et à la maîtrise de ce risque. C'est la bonne approche. Si vous faites cela vous aurez notre soutien total, Monsieur le Commissaire.

**Catherine Stihler (S&D).** - (*EN*) Monsieur le Président, au Royaume-Uni, en ce moment, une campagne appelée *Robin Hood Campaign* (campagne pour une taxe Robin des bois) a été lancée par des ONG, des églises et la société civile, sous la houlette de l'acteur Bill Nighy. Monsieur le Commissaire, si vous n'avez pas consulté leur site Web, je vous recommande vivement de le faire, comme contribution à ce débat. Cette campagne qui se base sur le prélèvement d'une taxe de 0,05 % sur les transactions financières, devrait permettre de réunir quelque 37 milliards de livres sterling.

Donc, la taxe sur les transactions financières ne concerne pas les personnes qui retirent de l'argent au distributeur automatique: elle concerne des transactions non publiques et il s'agit, pour les personnes qui ont contribué à la crise financière, de renvoyer l'ascenseur. Si vous placez cela en perspective - j'ai écouté l'économiste John Kay qui est venu donner un exposé en Écosse il y a environ trois semaines -, donc si l'Écosse était un pays indépendant et si nos banques s'étaient effondrées, chaque homme, chaque femme, chaque enfant aurait été redevable de 750 000 livres sterling. Mais nous ne pouvons pas permettre qu'une telle situation se produise dans le futur. Cela ne s'est pas produit aujourd'hui, Dieu merci, parce que l'Écosse fait partie du Royaume-Uni, mais pour l'avenir, nous devons examiner sérieusement la taxe sur les transactions financières et voir comment elle peut être appliquée.

La campagne Robin des bois est intéressante et je pense qu'elle devrait prévoir une répartition basée sur un ratio 80:20; 80 % allant aux services publics et 20 % étant destinés à nous assurer un fonds garantissant qu'une telle crise bancaire ne se reproduira plus.

Merci, Monsieur le Commissaire, et j'attends avec impatience votre proposition. Peut-être pourriez-vous nous donner une idée de la date à laquelle nous entendrons votre avis à ce sujet. Je sais que l'incitative UE 2020 sera présentée en avril, mais ce serait une bonne chose de savoir à quel moment nous pourrons vous entendre.

Patrick Le Hyaric (GUE/NGL). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, dans la crise actuelle, il n'y a que deux choix qui s'offrent à nous: soit faire payer la crise comme on a commencé à le faire, au peuple, avec des plans d'austérité, de chômage, d'augmentation des impôts, comme la TVA en Grèce ces jours-ci, soit l'autre solution qui est de taxer les mouvements de capitaux spéculatifs et les transactions financières. Cela constituerait une recette considérable pour l'économie européenne et je crois que ce serait une arme contre la crise financière que nous connaissons aujourd'hui. De même, il faudrait avoir le courage de fermer les paradis fiscaux.

Ce que je dis là n'a rien de révolutionnaire puisque c'est écrit dans des textes, ceux du G20. Un certain nombre de ces principes ont même été discutés, votés ici, mais il est urgent de sortir des proclamations sans lendemain. Il faut aujourd'hui faire cesser cette spéculation meurtrière pour les peuples. En effet, plusieurs économistes considèrent que, si on appliquait une légère taxation sur les transactions financières, de 0,5 %, cela permettrait à l'Union européenne de disposer de 500 milliards d'euros. Voilà de l'argent que l'on pourrait utiliser pour une relance basée sur le travail, la formation, la recherche, les salaires, de nouvelles politiques industrielles et agricoles respectueuses de l'environnement.

Or, il faudrait passer maintenant aux actes, il faudrait que nous ayons le courage de voter le principe d'une telle taxation et de la mettre en œuvre.

**Othmar Karas (PPE).** - (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, au sein du parlement autrichien et du gouvernement fédéral autrichien, ainsi qu'au sein de mon parti, le parti populaire autrichien, il y a une volonté politique générale de faire campagne en faveur de la mise en place d'une taxe sur les transactions financières. La crise économique et financière a des répercussions mondiales, et provient de causes qui ne peuvent pas être réduites à un continent.

Nous avons besoin d'autre chose que de simples mécanismes mondiaux de gouvernance; nous avons besoin de mécanismes mondiaux de supervision, de mécanismes mondiaux d'orientation réglementaire et de sources de financement. Mais cette question des sources de financement ne suffit pas. Les effets des mécanismes d'orientation sont tout aussi importants.

Avant tout, nous avons besoin d'une volonté européenne, d'un projet européen, afin que le succès soit au rendez-vous pour nous au niveau mondial. La question posée à la Commission et la proposition de résolution qui, je l'espère, sera adoptée à une large majorité par le Parlement mercredi, sont des expressions de la volonté politique commune de développer et d'appliquer - de préférence à l'échelon mondial - un modèle de taxe sur les transactions financières. J'attends impatiemment de recevoir une proposition très concrète de la part de la Commission, qui contribuera à cette solidarité en Europe, et j'attends de la Commission qu'elle présente cette proposition dès que possible, et qu'elle réponde à nos questions.

Quel sera l'impact d'une telle taxe sur les transactions financières sur l'économie réelle et sur la compétitivité de la position économique et financière de l'Union européenne? Sur quoi le prélèvement sera-t-il effectué, à hauteur de quel pourcentage, qui effectuera le prélèvement et qui recevra l'argent? Les fonds devraient-il être affectés à des projets? Je dirais que oui, mais à quels projets? Nous devons régler toutes ces questions. Avec le débat d'aujourd'hui et le vote de mercredi, nous ouvrons la voie. Veuillez nous donner une réponse rapide.

**Magdalena Alvarez (S&D).** - (*ES*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, la crise a montré que l'Union européenne ne possédait pas les instruments nécessaires pour contrer les effets de celle-ci et mettre en place un cadre approprié favorable à la reprise économique.

Il est donc nécessaire de formuler une réponse commune. Cette réponse nécessiterait non seulement la coordination des stratégies des États membres, mais également que l'Union s'équipe d'instruments appropriés lui donnant la possibilité d'entreprendre des actions constructives et de donner une réponse immédiate et mondiale.

Le premier objectif serait de doter l'Union d'une gouvernance économique plus poussée et plus efficace, ce qui nécessite une plus grande autonomie financière. Dans ce contexte, une taxe sur les transactions financières, destinée à remplir un triple objectif, pourrait être très utile. Après tout, nous avons besoin de d'accroitre la capacité de l'Union à élaborer ses propres politiques, nous avons besoin d'améliorer la stabilité économique en limitant les opérations spéculatives, et nous avons besoin d'apporter les informations nécessaires pour surveiller la situation et l'évolution des marchés financiers. En outre, pour la conception de cet instrument fiscal, il faudrait prendre des dispositions pour garantir que le secteur financier apporte une contribution permettant de réparer les dégâts causés à l'économie réelle et couvrir les dépenses et les frais de stabilisation du système bancaire.

Monsieur le Commissaire, pouvez-vous nous faire part d'un calendrier de mise en œuvre?

**Diogo Feio (PPE).** - (PT) Monsieur le Président, le Parlement européen fait bien de présenter une série de questions sur cette problématique et de ne pas donner une position définitive sur la nouvelle taxe sur les transactions financières.

Il y a, en outre, plusieurs raisons à cela. Il suffit d'écouter ce que nous ont dit les indéfectibles partisans de cette taxe. Ils ont dit que le problème était politique, et que les solutions techniques importaient peu.

Commençons par aller de l'avant, nous disent-ils, et nous verrons ensuite comment appliquer cette taxe. C'est une erreur. Ce n'est pas avec une approche idéologique que nous règlerons le problème de la crise financière.

Ensuite, ils disent que ce serait une taxe susceptible d'aider les plus démunis, une sorte de taxe Robin des bois, puisque les plus aisés surmontent leur situation avec la croissance économique.

La question de la dimension européenne ou mondiale de cette taxe importe peu. Elle empêche aussi de résoudre le problème. Que se passerait-il si l'Europe instaurait seule ce genre de taxe?

Plusieurs éléments sont à prendre en considération. En période de crise, ce n'est pas au moyen d'une nouvelle taxe que l'on peut régler un problème. Ce n'est pas au moyen d'une nouvelle taxe que nous règlerons le problème des finances publiques. Ce ne sera pas au moyen d'une nouvelle taxe ressemblant à une sanction, à une punition contre ceux qui sont responsables de la crise.

Ce sont les consommateurs finaux qui souffriront de l'instauration d'une nouvelle taxe. Ce sont ceux qui ont besoin de crédit qui souffriront de l'instauration d'une nouvelle taxe.

Ensuite, il y a une série de problèmes techniques dont nous devons débattre. Ceux-là même qui importent peu. Y a-t-il un système administratif européen susceptible d'appliquer une taxe comme celle-là? Quelqu'un peut-il nous dire quel sera son coût? Quelqu'un peut-il nous dire quel sera son effet sur les liquidités et le crédit? Comment une taxe mondiale sera-t-elle appliquée, compte tenu des décalages horaires et des transactions réalisées toutes les secondes? Comment peut-on contrôler tout cela?

Toutes ces questions n'ont pas encore reçu de réponse. Je pense que nous devrions tirer les leçons d'une crise et prendre position. Je doute que cette nouvelle taxe soit la bonne solution.

## PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

Anni Podimata (S&D). - (EL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, le débat relatif à l'instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales n'est peut-être pas nouveau, mais il est tout à fait d'actualité aujourd'hui, parce que la leçon fondamentale à tirer de la crise de l'économie mondiale, en particulier pour la zone euro, qui a récemment été au centre d'attaques systématiques de la part de spéculateurs, est que l'impunité dont jouissaient précédemment les marchés financiers, et l'absence de gouvernance et de réglementation financière fondamentale ont des répercussions immédiates et visibles sur l'économie réelle, sur la viabilité des économies publiques, et sur la stabilité sociale.

Dans ce cadre, l'imposition d'une taxe sur les transactions financières internationales revêt une importance particulière, parce qu'elle fait partie d'un des éléments-clés de la restructuration tant attendue des mécanismes de contrôle financier. Pour nous, il ne s'agit évidemment pas d'introduire une autre taxe européenne qui aura des répercussions incertaines sur la compétitivité de l'économie européenne, mais de formuler une proposition européenne ambitieuse à présenter au G20.

**Sirpa Pietikäinen (PPE).** - (EN) Monsieur le Président, les marchés financiers sont mondiaux et les entreprises financières sont mondiales; en effet, l'industrie financière est le premier secteur économique en ce moment. Comme nos défis sont mondiaux eux aussi - je pense à l'agenda pour le développement, aux objectifs du millénaire pour le développement, ou à la lutte contre les changements climatiques -, il me semble plus que naturel que la taxation des transactions financières devienne la première tentative de taxation au niveau mondial.

La politique n'est pas mondiale; elle n'est pas non plus, à proprement parler, européenne. Quelqu'un doit prendre les devants pour s'attaquer à cette question, et il est tout à fait naturel que ce soit l'Union européenne qui le fasse. En général, c'est celui qui prend les devants - pour élaborer des mécanismes, des modèles, détenir la propriété intellectuelle - qui tient les commandes, et qui a l'avantage d'être aux premières loges.

Si le fait de freiner légèrement les transactions les plus spéculatives présente de légers avantages, je pense que les avantages les plus marquants proviendraient de l'entrée, dans le nouveau domaine de taxation, d'un mécanisme et d'une mobilisation mondiaux des ressources - non pas tellement dans le secteur financier, mais surtout pour répondre aux besoins européens et mondiaux en matière de développement et d'environnement.

En effet, pour être active dans cette problématique, l'Union européenne doit avoir les idées claires, ses membres doivent défendre une seule et même position. C'est pourquoi, je voudrais que la Commission présente très bientôt une proposition dans laquelle elle explique comment faire fonctionner cette taxe sur les transactions financières.

**Edward Scicluna (S&D).** - (*EN*) Monsieur le Président, il y a pas moins de 40 ans, alors que nous étions étudiants, nous discutions déjà d'un nouvel ordre économique international, où il était notamment question d'une proposition visant à utiliser les droits de tirage spéciaux (DTS) alloués par le FMI et de l'instauration d'une sorte de taxe sur les gouvernements nationaux, qui serait utilisée pour aider les pays pauvres. Ce projet, comme nous le savons, ne s'est pas concrétisé.

De nombreuses années plus tard, les réalités ont changé: la mondialisation, associée aux progrès technologiques et à une plus forte volonté politique, ont facilité la réalisation de certains projets. Le nombre des objectifs mondiaux a cependant augmenté. Outre la pauvreté qui, malheureusement, existe encore, nous devons faire face à des problèmes environnementaux mondiaux, tels que les changements climatiques, et maintenant nous parlons essentiellement d'une sorte de prime d'assurance mondiale visant à dédommager les victimes des dégâts sociaux et économiques causés par la catastrophe financière.

Nous devons faire preuve de circonspection lorsque nous devons atteindre des objectifs multiples. Je propose que nous nous en tenions à cette règle de sagesse: pour chaque objectif il faut un instrument différent. Que la Commission soit audacieuse, mais nous devons garantir que la taxe sur les transactions financières ne s'éparpille pas et qu'elle soit faisable. N'essayons pas de plaire à tout le monde.

**Elena Băsescu (PPE).** - (RO) Je crois que l'introduction d'une taxe sur les transactions financières ne sera d'aucune utilité pour personne. Elle ne nous aidera pas à sortir de la crise financière, pas plus qu'elle ne nous aidera à prévenir le déclenchement d'une autre crise, pas plus qu'elle ne contribuera à la stabilité des marchés financiers. Cette mesure n'aura pour seul résultat que l'augmentation du coût du capital et du crédit, et le ralentissement des investissements.

Avant d'introduire une nouvelle taxe, la Commission européenne doit examiner très soigneusement les avantages et les inconvénients de celle-ci. La décision d'instaurer un prélèvement sur les transactions financières pourrait affecter la compétitivité de l'économie européenne au niveau mondial. La double taxation doit également être évitée, tout comme les entraves à la libre circulation des capitaux.

Les frais occasionnés par une telle taxe ne doivent pas être supportés par les citoyens ordinaires. Il serait pertinent d'envisager d'instaurer ce genre de taxe dans des pays où il y a une accumulation de capitaux spéculatifs, donnant lieu à des dettes extérieures à court terme. Cette mesure pourrait éviter l'accumulation de capitaux spéculatifs.

En 2009, la Suède a introduit une redevance annuelle de stabilité, à appliquer aux banques et aux institutions de crédit, s'élevant à 0,036 % du total de certains passifs. Toutefois, la mise en place d'une telle taxe ne se justifie pas en Roumanie. Dans le cadre des négociations qui sont déroulées entre le gouvernement roumain, le FMI et la Commission européenne, des amendements législatifs ont été adoptés concernant la procédure

administrative spéciale qui doit permettre à la banque nationale roumaine d'intervenir rapidement et avec efficacité lorsqu'une institution de crédit est en difficulté.

Dans ce contexte, je voudrais demander à la Commission européenne quels sont les mécanismes ou formules envisagés pour protéger les pays contre l'accumulation de capitaux spéculatifs et si d'autres mesures sont envisagées pour réglementer et superviser le système financier.

Merci.

**Seán Kelly (PPE).** - (*EN*) Monsieur le Président, en écoutant le débat, deux mots me viennent à l'esprit: il s'agit de l'expression latine *festina lente*, c'est-à-dire «hâte-toi lentement», parce que ce thème porte à l'évidence à controverse, comme toujours lorsqu'il est question de taxes. Je suppose qu'il est particulièrement séduisant de parler de l'instauration d'une taxe sur les institutions financières pour conscientiser ces dernières au risque, ou peut-être pour les faire payer pour leurs péchés; or, les transactions financières ont une dimension mondiale et pas uniquement européenne, de sorte que, comme l'a fait remarquer M<sup>me</sup> Swinburne, nous devons envisager toutes les options.

Regardons la direction que prennent le FMI et le G20 avant d'envisager de bouger nous-mêmes, mais nous devons certainement considérer tout cela avec la plus grande précaution. C'est pourquoi, je dis, *festina lente* (hâtons-nous lentement); réfléchissons profondément et procédons à une large consultation, après quoi nous devrons peut-être agir, avec ou sans l'aide de la taxe Robin des bois.

**Kriton Arsenis (S&D).** - (*EL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, même si les pays développés sont responsables à 80 % des émissions de gaz à effet de serre, ce sont les pays en développement qui en subissent aujourd'hui les pires répercussions. Ces répercussions extrêmement drastiques frappent les pays les plus pauvres, des pays qui n'ont rien à voir avec les émissions de gaz à effet de serre.

On compte actuellement 20 millions de réfugiés environnementaux. Si nous ne faisons rien dans l'immédiat, ils seront 500 millions d'ici à 2050. Nous avons une dette liée au climat à l'égard de ces pays, estimée à 100 milliards d'euros par an. Sur ces 100 milliards, il est équitable d'estimer à 35 milliards d'euros la part de l'Union européenne.

Il est vital que nous introduisions immédiatement une taxe sur les transactions financières, de manière à pouvoir rembourser notre dette climatique. Dans le même temps, cette taxe nous permettra de payer notre dette climatique à la postérité, en finançant notre indépendance énergétique par rapport au charbon.

**Enrique Guerrero Salom (S&D).** - (ES) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, une proposition qui n'avait abouti à rien il y a deux décennies est à nouveau au centre des discussions à cause de la crise financière et économique. Cette proposition n'est plus préconisée par des intellectuels et des groupes minoritaires ou des groupes de l'opposition. À présent, c'est au tour du G20, du Fonds monétaire international et de certains dirigeants des pays les plus développés au monde, de proposer l'introduction de cette taxe. Nous devons saisir cette occasion parce que c'est le bon moment.

En tant que membre de la commission du développement, je suis d'avis que si nous introduisons une telle taxe, une partie des recettes générées devrait être consacrée au financement du développement. Si ces recettes étaient exclusivement utilisées pour financer des fonds de garantie ou à des fins purement économiques, le secteur financier n'apporterait pas une contribution équitable à la justice mondiale. En conséquence, une partie de ces recettes devrait être consacrée à l'aide au développement.

**Algirdas Šemeta,** *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je suis ravi que vous ayez consacré votre temps à cet important débat. L'idée d'une taxe sur les transactions financières a éveillé beaucoup d'attention jusqu'à présent. Comme je l'ai expliqué, la Commission est en train d'examiner un système novateur de financement au niveau mondial et attache une attention particulière aux questions suivantes.

D'abord, la compétitivité. Les transactions financières étant si mobiles et les marchés financiers si compétitifs, les activités risquent fort d'être réaffectées dans d'autres marchés. Cela signifie qu'il faut une approche commune et, à tout le moins, une bonne coopération au niveau international.

Une deuxième question concerne l'impact cumulatif de diverses initiatives, qui devrait ne pas nuire à la capacité du secteur financier de soutenir la reprise économique.

Troisième point, l'analyse doit être bonne. La Commission publiera prochainement l'analyse qu'elle a faite de diverses options. Je dois dire que ce n'est pas si simple. Nous effectuons une analyse et analysons divers

instruments. Ces instruments ont un rapport non seulement avec la taxe sur les transactions financières mais également avec des prélèvements possibles sur les actifs bancaires, sur l'endettement des banques, etc. Cette analyse doit être très précise afin de nous permettre de tirer les conclusions qui s'imposent quant aux meilleures options possibles.

La Commission comparera ses conclusions avec celles de ses partenaires internationaux. Sur cette base, les instruments les plus prometteurs seront identifiés, puis évalués en détail par la Commission.

Je devrais également dire que dans la stratégie UE 2020, les termes «taxation» ou «taxes» sont mentionnés à de nombreuses reprises, ce qui contraste vivement avec les précédents documents stratégiques. Je pense que la Commission prête sérieusement attention aux évolutions que connait le domaine de la l'imposition.

Pour conclure, je voudrais insister sur le fait que la Commission encourage et soutient une analyse mondiale sérieuse des avantages et les inconvénients potentiels de différents instruments financiers novateurs, y compris une taxe sur les transactions financières. Je voudrais remercier le Parlement pour son intérêt et son implication.

**Le Président.** - J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, une proposition de résolution<sup>(1)</sup> déposée au nom de la commission des affaires économiques et monétaires en conclusion du débat.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 10 mars 2010 à 12 heures.

#### Déclarations écrites (règle 149)

**Proinsias De Rossa (S&D)**, *par écrit.* – (*EN*) Je soutiens depuis longtemps l'idée d'instaurer une taxe sur les transactions financières (FTT), ou comme les partisans américains la désignent, une taxe sur les spéculations financières (FST). James Tobin a été le premier à défendre cette idée, qu'il considérait comme un moyen de stabiliser les marchés financiers mondiaux et, dans le même temps, de lever des fonds substantiels en faveur de l'aide au développement. Les puissants spéculateurs financiers l'ont rejetée, ainsi que les gouvernements puissants, estimant qu'elle n'était pas réalisable. Aujourd'hui, en conséquence de la crise, le FMI examine si elle est faisable. Nous en profitons pour insister sur le fait que le rapport d'experts n'est pas vidé de sa substance et rendu inutile par des groupes faisant pression dans les coulisses. Nous disposons à présent d'outils, par exemple, le système mondial de transferts interbancaires SWIFT, en Europe, qui nous permettraient d'appliquer une taxe; en Europe. Et pourtant, contrairement aux données qui ressortent des recherches, ce sont les vieux arguments spécieux qui ressortent: «on pourrait s'y soustraire», «ce serait une charge pour les consommateurs». La crise financière, provoquée par des spéculateurs financiers peu scrupuleux, qui continuent à se constituer d'immenses fortunes, et dont les activités ont mis à genoux l'économie mondiale, doit être circonscrite. Le soutien croissant en faveur d'une taxe sur les transactions financières doit être relayé avec dynamisme par l'opinion publique afin d'amener les gouvernements à agir et non pas céder à ceux dont l'avidité est insatiable.

## 18. Mise en œuvre de l'espace unique de paiements en euros (SEPA) (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur l'espace unique de paiements en euros (SEPA) de Sharon Bowles (O-0027/2010).

**Sharon Bowles**, *auteure*. – (*EN*) Monsieur le Président, la collègue qui m'a précédée à la présidence de la commission des affaires économiques et monétaires a, le 12 mars 2009, présenté à cette Assemblée une résolution concernant le SEPA. Depuis lors, peu de choses ont changé. En mars 2010, c'est à présent à mon tour de présenter une proposition de résolution. Inutile de préciser que nous attendons vraiment des progrès avant les ides de mars 2011.

La Commission a fait un effort avec sa feuille de route de septembre 2009 concernant le SEPA. Les actions relevant des six domaines prioritaires recueillent notre adhésion, mais une grande majorité de ceux qui ont répondu à la consultation lancée par la Commission ont évoqué la nécessité de déterminer une date butoir, de manière à motiver ceux qui trainent les pieds. Ce sont les termes employés par la Commission elle-même. On ne peut être plus direct. Nous proposons de fixer une date butoir contraignante pour le 31 décembre 2012 au plus tard.

<sup>(1)</sup> Voir procès-verbal.

Notre époque se caractérise par une croissance des achats et des contrats transnationaux. La santé et la croissance du marché unique dépendent en grande partie de l'application de normes communes pour ces paiements, virements et prélèvements transfrontaliers. Il est nettement préférable pour les consommateurs de ne pas avoir à s'enquérir de l'existence de différentes mécanismes dans tel ou tel pays ni de courir le risque d'être pris en défaut parce qu'ils en ignoraient l'existence.

Les consommateurs ne sont donc pas opposés à ce projet, mais ils ont besoin de sécurité. Or, d'aucuns sont préoccupés par l'absence de garanties suffisantes pour la gestion des prélèvements et le contrôle des mandats s'y rapportant. Les systèmes de paiement représentent un tiers des coûts d'exploitation des banques. Les banques ont donc un grand intérêt à assurer une bonne migration vers le SEPA. On ne peut cependant pas leur donner toute latitude. Le Conseil européen des paiements ne peut ignorer les préoccupations des consommateurs au sujet des fraudes et abus de confiance, et de ceux qui les relèvent. Auprès de certaines personnes occupées, il se peut qu'une nouvelle opération passe inaperçue, a fortiori si le montant est habituel. Le consommateur doit donc pouvoir disposer de garanties supplémentaires concernant la mise en place de prélèvements. On ne peut pas se contenter de dire que les banques détecteront toutes les fraudes. Certaines fraudes aux chèques sont ainsi passées inaperçues. En France, par exemple, on a constaté des problèmes de fraude à l'endossement de chèques libellés à l'ordre d'une banque au profit d'un compte tiers, quatre ans après que l'autorité britannique des services financiers ait remédié à cette faille. On ne peut se contenter de résoudre ces problèmes par des extensions de garantie et des offres de services supplémentaires auxquelles tous n'ont pas accès. C'est inciter à la fraude. Une action nationale n'est pas non plus suffisante, car c'est là inciter à la fraude internationale.

Dès lors, Monsieur le Commissaire, nous attendons de vous de la fermeté, que vous résolviez ces problèmes et que vous apportiez des solutions pour les prélèvements SEPA pour le 30 septembre 2010 au plus tard.

Cette année, l'utilisation du SEPA par les pouvoirs publics devrait croître sensiblement. Le moment est donc venu de faire avancer les choses, notamment en demandant aux États membres qui n'ont pas encore élaboré de plans de prendre part aux enquêtes. Nous demandons également aux États membres, mais peut-être n'y en a-t-il plus qu'un seul, qui n'ont pas encore résolu le problème de la durée de la validité légale des mandats de débit direct, de s'atteler à cette tâche et de résoudre le problème. L'autre grosse pierre d'achoppement est peut-être la commission interbancaire multilatérale prélevée sur les paiements par carte. Encore une fois, il s'agit de trouver une solution qui soit également en accord avec la politique de concurrence.

Ce sont des questions importantes. Monsieur le Commissaire, nous considérons que le moment est venu de faire preuve de fermeté et de fixer une date butoir, de manière à permettre une migration réussie vers le SEPA, et à faire véritablement décoller ce projet très important pour le marché unique.

**Michel Barnier**, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les députés, je suis heureux de vous retrouver et je voudrais appuyer dès le début de mon propos ce que disait la présidente Sharon Bowles à l'instant, à savoir que les consommateurs ont besoin de sécurité. Ceci fait écho à une ambition que j'ai affirmée au moment de mon audition devant votre Parlement, celle que les consommateurs se réapproprient le marché intérieur, à travers des projets concrets. C'est le cas de cet espace unique de paiement en euros (SEPA). C'est un projet complexe mais l'enjeu – celui des transferts financiers simples au sein de l'Europe – justifie notre mobilisation.

Je voudrais, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, remercier le Parlement pour son soutien à SEPA et répondre concrètement aux cinq points que vous avez évoqués, Madame la Présidente, qui identifient bien les problèmes que nous devons résoudre. Je garde d'ailleurs en mémoire le travail préalable et les rapports extrêmement positifs et intéressants de Pervenche Berès et de Jean-Paul Gauzès également sur des sujets qui concourent à SEPA.

Oui, Madame le Présidente, une date butoir pourrait impulser une dynamique nécessaire au projet SEPA. C'est ce que je crois. Une date échéance aurait en effet plusieurs effets positifs. Elle donnerait plus de clarté juridique, permettrait de planifier les investissements nécessaires et mettrait fin à la coexistence de deux systèmes de paiement, national et européen, qui est une source de coûts inutiles.

Une date butoir présume un acte législatif. Mes services analysent actuellement différentes options. Ces analyses devraient être finalisées au printemps prochain. Sur cette base, nous arrêterons l'orientation la plus efficace. Je vous confirme qu'elle pourrait être de nature législative.

Au moment où je vous parle – nous sommes au début du mois de mars –, il est sincèrement prématuré pour moi d'annoncer cette date butoir. J'ai bien noté, Madame la Présidente, votre proposition datée à 2012 et je

vais en tenir compte. En tout état de cause, il nous faudra laisser aux opérateurs une période d'ajustement, par exemple 12 mois pour les virements et 24 mois au minimum pour les prélèvements. L'avantage d'une initiative législative pourrait être aussi de traiter certaines des questions soulevées par votre résolution et par le Conseil Ecofin pour améliorer la qualité des produits SEPA pour ses utilisateurs.

Deuxième point, Madame la Présidente, nous avons besoin d'une clarification sur les commissions multilatérales d'interchange. C'est une question importante pour le financement et donc pour l'évolution à la fois des cartes et des prélèvements SEPA. La Commission a publié fin 2009 un document de discussion pour recueillir de nouvelles données ainsi que les opinions des différentes catégories d'utilisateurs sur cette question. Nous reviendrons bientôt sur le résultat de cette consultation publique. Cette question doit naturellement être analysée sous l'angle de sa compatibilité avec la politique de concurrence qui relève de la compétence de mon collègue Joaquim Almunia.

Cependant, je voudrais faire quelques remarques. Pour les prélèvements, un régime transitoire court jusqu'en novembre 2012, permettant des commissions multilatérales d'échange allant jusqu'à 8,8 cents pour les transactions transfrontalières. Je note cependant que plus de 70 % des prélèvements en Europe se font aujourd'hui sans aucune commission multilatérale d'interchange sur chaque transaction. Donc la commission multilatérale d'interchange n'apparaît pas comme le seul mécanisme de financement ou même le mécanisme le plus efficace.

Pour les cartes, comme vous le savez, la Commission a adopté une décision à l'encontre des commissions multilatérales d'interchange transfrontalières de Mastercard. Nous l'avons fait également pour Visa. S'agissant de Mastercard, la procédure est en appel devant la Cour de justice. Dans le cadre de cette procédure, portant notamment sur le niveau et les modalités de ces commissions, la Commission européenne a déjà clarifié les règles du jeu. Les décisions définitives de la Cour devraient contribuer à apporter une meilleure sécurité juridique.

Troisième point – j'avais eu l'occasion de l'évoquer au moment de mon audition –, je suis favorable au lancement d'une initiative européenne dans le domaine des cartes. Une série d'initiatives sont en cours de développement par le secteur privé: Monnet, Pay Fair, EAPS. Je vais rencontrer rapidement, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, les acteurs du marché, pour évaluer ensemble leur volonté d'aller de l'avant, peut-être de coordonner leurs initiatives et de déterminer un cadre d'action. Parallèlement, la Commission analysera, sous l'angle des règles de concurrence, les arguments présentés par les systèmes de cartes pour justifier leur système de financement.

Quatrième point. Sur l'avenir de la gouvernance, vous le savez, SEPA ne bénéficie pas d'une structure de gouvernance paneuropéenne. Voilà pourquoi il y a eu une initiative conjointe avec la Banque centrale européenne de créer un conseil SEPA qui regroupe un nombre limité de représentants de haut niveau de l'industrie des paiements et des utilisateurs. L'objectif n'est pas de prendre des décisions mais de faciliter le dialogue pour assurer la bonne réalisation du projet SEPA, et nous tiendrons une première réunion au printemps.

Il est tout à fait évident, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, que je tiendrai personnellement le Parlement européen étroitement informé des travaux de ce conseil SEPA, notamment lorsque je serai auditionné par la commission des affaires économiques et monétaires.

Dernier point concernant sur la prise en compte des intérêts des utilisateurs, un élément que vous avez rappelé, Madame la Présidente: je regrette que l'industrie des paiements bancaires paraisse assez souvent réticente à prendre en compte les préoccupations des consommateurs. Il y a des améliorations possibles dans la gouvernance du Conseil européen des paiements, pour favoriser la transparence et la prise en compte des préoccupations des utilisateurs. Le conseil SEPA constituera une bonne plateforme pour aller vers ces améliorations.

J'ai également l'intention d'agir plus directement sur des points concrets, notamment les améliorations qui doivent être apportées au système des prélèvements. La Commission et la Banque centrale européenne vont très prochainement écrire à European Payments Council pour leur demander d'incorporer certaines modifications qui répondront aux soucis des consommateurs. Je n'exclus pas que la Commission prenne des initiatives si nous observons des obstacles sur cette voie pour prendre en compte les préoccupations des consommateurs.

Vous l'aurez compris, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis déterminé à agir et à faire fonctionner SEPA, comme je vous l'avais dit en janvier, et je m'appuierai tout naturellement pour ces améliorations et cette action sur le travail du Parlement et votre résolution.

**Jean-Paul Gauzès**, *au nom du groupe PPE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je ne doute pas de votre détermination et vous avez, par les éléments que vous venez de donner, déjà fourni une réponse à la plupart des questions que nous nous posions et que pose cette résolution.

Je rappellerai simplement que la difficulté du sujet tient au fait que le SEPA est une initiative des établissements de paiement, essentiellement des établissements bancaires, et que la directive sur les services de paiement, dont j'avais l'honneur d'être le rapporteur, a eu pour objet notamment de permettre de trouver et de définir les instruments juridiques nécessaires pour mettre en place ce système européen des paiements. Elle avait aussi pour objectif d'améliorer la concurrence dans le domaine des paiements, le titre II prévoyant la création d'établissements de paiement qui devaient ainsi rompre le monopole des banques.

Cette naissance compliquée explique certainement une partie du retard mais c'est bien vrai, et vous l'avez dit, les établissements de services de paiement, les établissements bancaires ont certainement montré un peu de réticence à mettre en œuvre ce dispositif. Il y a une explication, c'est le coût. Pour vous donner une idée – mais vous le savez certainement –, en France par exemple, le coût de la mise en place du SEPA est supérieur au coût du passage à l'euro.

Il y a eu aussi cette question des commissions d'interchange qui mérite d'être abordée en ayant deux éléments à l'esprit: le premier, vous l'avez rappelé, c'est celui de la conformité aux règles de concurrence mais le deuxième élément, qu'il ne faut pas négliger, c'est que le service de paiement est une activité commerciale des établissements de paiement et qu'à ce titre, il faut une juste rémunération. Ce qui a été condamné, c'est la possibilité de fixer unilatéralement, arbitrairement, sans référence, des marges interbancaires qui apparaissaient, à juste titre, excessives.

Monsieur le Commissaire, nous comptons sur vous pour que cette avancée qui a été la création du marché unique des paiements se traduise dans un très proche avenir par une mise en place des instruments européens de virement et de débit direct.

**Udo Bullmann,** *au nom du groupe S&D.* – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, l'espace unique de paiements en euros est un instrument important, et même essentiel, du marché unique européen. Nous devons le lancement de ce projet à M. Gauzès. Mon groupe soutient pleinement le SEPA et souhaiterait le voir fonctionner correctement. Personnellement, cela ne me dérange pas de déterminer une date butoir pour la migration, même si, selon moi, le plus important n'est pas ici de savoir si cette migration prendra trois, quatre ou cinq mois, mais bien si le système fonctionne.

Or, le bon fonctionnement du système dépend de deux facteurs. Le premier en appelle à l'industrie: ce système doit être convivial pour l'utilisateur final. De nos jours, nous ne pouvons pas nous permettre la moindre rumeur, la moindre résistance dissimulée, la moindre nostalgie de l'ancien système. C'est pourquoi le nouveau système doit fonctionner correctement, y compris pour ceux qui en sont les utilisateurs finaux.

Deuxièmement, il est évident que le nouveau système doit également présenter des avantages pour l'économie. Je souhaiterais évoquer ici une question qui demeure une pomme de discorde, à savoir la méthode de calcul des frais de prélèvement direct. L'économie ne parait pas encore être en mesure de proposer un modèle raisonnable à cet effet. Cela bloque par ici, cela coince par là, et si les acteurs économiques ne sont pas en mesure de proposer un modèle commun capable de fonctionner dans l'Union européenne, il incombera à la Commission, comme précisé dans cette proposition de résolution, de présenter une proposition concrète, et ce dans une période impartie. Disons: avant la fin de l'année. Nous ne pouvons pas exiger du secteur de l'économie qu'il respecte une date butoir pour la migration sans prendre d'initiative en vue de mettre un terme aux résistances que les prestataires de services de paiement ne sont, de toute évidence, pas en mesure de surmonter eux-mêmes. Nous avons besoin ici d'une initiative communautaire pour que tout cela fonctionne. C'est la position que nous défendons.

**Martin Ehrenhauser**, *au nom des non-inscrits* (NI). – (DE) Monsieur le Président, heureusement, nous avons l'euro. Si nous ne l'avions pas eu, des petits pays comme l'Autriche, où je suis né, auraient été soumis à une pression immense lors de la crise financière de 2007.

Le revers de la médaille est cependant que l'euro souffre d'un manque de cohérence et d'une faiblesse dans les responsabilités. À cet égard, il convient bien sûr d'adresser quelques questions à la Commission. Premièrement, qui est responsable du manque de contrôle au sein du système euro? Deuxièmement, qui est responsable du fait que la falsification des comptes grecs n'a pas été détectée plus tôt? Troisièmement, n'est-il pas vrai que, alors que nous parlons aujourd'hui de la Grèce, le véritable problème est l'Espagne?

Quatrièmement, la Commission européenne peut-elle garantir que l'Espagne ne soumettra pas des chiffres budgétaires falsifiés, et que fait-elle pour s'en assurer?

J'exige de la clarté et de la transparence et, avant toute chose, que les responsables finissent par devoir rendre des comptes. Il n'y a qu'à cette condition, lorsque ces personnes seront véritablement obligées de répondre de leurs actes, que nous pourrons garantir que les règles du jeu seront, au bout du compte, unanimement respectées.

**Markus Ferber (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, il est normal, tout d'abord, qu'une monnaie commune s'accompagne de procédures communes. Il est légitime de se demander comment on pourrait améliorer quelque peu la mise en œuvre de ces procédures communes, qui ne sont pas encore appliquées partout dans l'espace unique de paiements en euros.

Par ailleurs, je veux dire très clairement que les règles doivent encore être adaptées en quelques endroits. Je suis moi-même originaire d'un pays dans lequel le prélèvement direct est une procédure très répandue. Il permet de simplifier l'exécution de certains paiements réguliers.

La procédure actuellement prévue dans la réglementation est très bureaucratique et très compliquée. Je serais donc très heureux, Monsieur le Commissaire, si cette question particulière pouvait être réexaminée dans la perspective de la détermination d'une date butoir, que nous appelons tous de nos vœux. D'une part, il ne doit pas y avoir de vulnérabilité à la fraude, qui constitue un problème dans la sphère transnationale, mais d'autre part, il faut qu'il soit possible de prélever des taxes communales par ce biais. Il s'agit aussi que des abonnements à des magazines, primes d'assurance, factures de téléphonie mobile, etc. puissent également continuer d'être prélevés en suivant une procédure simple.

C'est là ce que je demande. Nous avons également inclus un passage à ce sujet dans notre proposition de résolution, afin de pouvoir contribuer à garantir que les procédures éprouvées des États membres puissent également demeurer valides après l'introduction définitive de l'espace unique de paiements en euros.

**Othmar Karas (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que nous sommes tous satisfaits des réponses fournies à la question par le Commissaire, et que nous pouvons l'en remercier. Ces réponses font écho aux priorités du Parlement européen.

En second lieu, je souhaiterais dire que la méthode d'autorégulation du secteur bancaire choisie dans le cadre du SEPA est une méthode grâce à laquelle les organismes fonctionnent bien, et qui a permis en très peu de temps de regrouper au sein du SEPA plusieurs centaines de banques. Le SEPA fait partie du marché intérieur. Il est plus grand que la zone euro, mais il n'est pas complet. Je suis un fervent partisan de l'introduction d'une date butoir unique et contraignante. J'espère en effet que la détermination d'une telle date permettra d'augmenter la pression afin que l'on règle les questions encore en suspens, et de créer l'obligation légale de faire démarrer une mise en œuvre uniforme. Ainsi, toutes les parties concernées pourront mettre une nouvelle fois sur la table tout ce qui reste à faire. La définition d'une date commune est essentielle pour une concrétisation aussi rapide et efficace que possible du SEPA et pour garantir que celui-ci corresponde au mieux aux besoins du marché intérieur.

**David Casa (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, le SEPA est une initiative louable qui sera sans nul doute très utile pour améliorer l'efficacité des paiements transfrontaliers et créer, à la place des marchés nationaux fragmentés, un marché intérieur unique pour les paiements en euros, en permettant aux consommateurs d'effectuer des paiements scripturaux en euros à l'ordre de tout bénéficiaire, où qu'il soit situé dans la zone, en utilisant un même numéro de compte et un ensemble unique d'instruments.

L'introduction du SEPA aura comme autre bénéfice de taille pour l'économie européenne, une réduction du coût global engendré par les mouvements de capitaux, que l'on estime aujourd'hui à deux à trois pour cent du produit intérieur brut. N'oublions pas que le but ultime du SEPA est de créer un espace de paiement véritablement intérieur dans toute l'Europe. On peut comprendre qu'atteindre un but aussi ambitieux est loin d'être facile, surtout au vu de la peu agréable nécessité de trouver des compromis entre les intérêts souvent contradictoires de la communauté bancaire paneuropéenne.

La crise économique n'a fait que retarder le processus de mise en œuvre des normes SEPA. C'est un processus coûteux, et on comprendra que les banques ont eu ces derniers temps d'autres priorités plus urgentes. Il conviendrait d'analyser la situation actuelle et, je pense, d'établir aussi rapidement que possible un calendrier réaliste.

Il est à présent essentiel de fixer, comme vient de le mentionner mon collègue, M. Karas, une date butoir juridiquement contraignante pour le passage aux instruments SEPA. Il est inacceptable qu'aucun calendrier concret n'existe encore à ce jour. L'idée que des normes nationales devraient pouvoir exister parallèlement à celles du SEPA est malvenue contreproductive.

Je vous invite donc, Monsieur le Commissaire, ainsi que la Commission, à apporter de la certitude à ce secteur déjà fragile, et à faire en sorte qu'une date butoir juridiquement contraignante soit enfin fixée pour le passage aux instruments SEPA.

**Elena Băsescu (PPE).** – (RO) Je voudrais que vous sachiez que mon pays, la Roumanie, fait des progrès importants concernant la mise en œuvre du SEPA et la migration vers le nouveau système. La directive 2007/64/CE concernant les services de paiement dans le marché intérieur a été transposée en droit roumain en octobre 2009. En 2007, déjà, l'association bancaire roumaine, qui fait partie du Conseil européen des paiements, avait assumé le rôle d'organisme d'accompagnement de l'adhésion aux systèmes SEPA. En fait, la migration vers le virement SEPA sera achevée pour la date à laquelle nous adopterons l'euro. En ce qui concerne le système de prélèvement automatique SEPA, seules cinq banques prévoient à l'heure actuelle de l'adopter dans les trois prochaines années.

L'administration publique joue un rôle clé dans le processus de migration vers le SEPA. Les institutions publiques, au même titre que les entreprises publiques, les opérateurs de télécommunication et les compagnies d'assurance peuvent fournir la masse critique nécessaire pour stimuler le processus de migration vers le SEPA. Le ministre roumain des finances publiques a annoncé que la Roumanie adopterait les systèmes SEPA en même temps que l'euro.

Merci.

**Michel Barnier**, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, je remercie chacune et chacun des intervenants de leur contribution. Ce qui m'a beaucoup frappé, dans le prolongement de l'intervention initiale de Sharon Bowles, c'est l'unanimité qui se dégage sur tous les bancs de cette assemblée pour soutenir, comme vous l'aviez déjà démontré largement au sein du Parlement, la mise en place de cet espace unique de paiement. Cela est confirmé par le projet de résolution. C'est un projet qui date de deux ans et je pense maintenant qu'il faut en achever la mise en œuvre. Je rappelle, je redis, que j'ai été très frappé par l'unanimité qui s'est exprimée, à nouveau, à l'instant, sur la nécessité de fixer une date butoir.

Je confirme donc mon engagement, à cet égard, de fixer cette date butoir. Donnez-moi quelques semaines, simplement pour prendre le temps – je crois que c'est un temps utile – de rencontrer l'ensemble des acteurs du secteur bancaire. Je vais mener cette consultation rapidement et au terme de cette consultation, sur ce sujet là comme sur les autres sujets qui touchent à la bonne mise en œuvre de SEPA, je prendrai les décisions dans un délai rapproché, comme vous l'avez souhaité, Madame la Présidente.

SEPA ne sera un succès que s'il répond totalement aux attentes des consommateurs, des utilisateurs. Je parle des entreprises, notamment des petites entreprises, des consommateurs, des administrations nationales. La Commission souhaite – et elle agira en ce sens – que ces préoccupations des utilisateurs soient prises en compte dans la mise en œuvre de SEPA. Je dis à M<sup>me</sup> Băsescu que je serai également attentif aux efforts des nouveaux États membres pour s'inscrire complètement - et je sais que ces efforts existent dans votre pays comme dans d'autres – dans le projet SEPA, il en va de l'intérêt général.

Enfin, dans le domaine des cartes, que j'avais moi-même cité à l'occasion de mon audition, une plus grande clarté s'avère nécessaire. Là encore, j'ai besoin de quelques semaines, ou de quelques mois au plus pour cette concertation, pour clarifier un peu les intentions des acteurs, pour voir jusqu'à quel point ils sont prêts à coordonner ou à unifier leurs efforts quant au modèle de financement d'un éventuel système de carte paneuropéenne. Quand au cadre concurrentiel dans lequel il devrait opérer, voilà une autre question qu'il faut que j'évoque avec les acteurs des secteurs bancaires.

Je vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de ce soutien constructif et vigilant que vous avez exprimé une nouvelle fois au projet SEPA et qui répond également à l'engagement de la Commission européenne.

**Le Président.** – Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 10 mars 2010 à 12 heures.

# 19. Comptes annuels de certaines formes de sociétés en ce qui concerne les micro-entités (débat)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport de Klaus-Heiner Lehne, au nom de la commission des affaires juridiques, sur les comptes annuels de certaines formes de sociétés en ce qui concerne les micro-entités (COM(2009)0083 - C6-0074/2009 - 2009/0035(COD)) (A7-0011/2010).

**Klaus-Heiner Lehne,** *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce rapport renvoie à un projet porté par le Parlement depuis de nombreuses années et auquel nous allons pouvoir faire franchir, aujourd'hui peut-être, une nouvelle étape sur la voie de la concrétisation.

Nous voulions libérer les micro-entités de certaines obligations comptables. Par micro-entités, nous entendons des entreprises d'une taille particulièrement réduite, employant peu de salariés, dégageant un chiffre d'affaires et des bénéfices minimes et qui, en pratique, ne sont actives qu'au niveau régional ou local. Disons, par exemple, un petit boulanger ou un petit peintre en bâtiment ou décorateur. La quatrième directive, dont il est question ici, a été modifiée à plusieurs reprises. Le Parlement n'a manqué aucune occasion de tenter d'inscrire cette modification dans ses négociations avec le Conseil. Sa dernière tentative en ce sens remonte

à la présentation du rapport de M<sup>me</sup> van den Burg à la fin de l'année 2008. À l'époque, cependant, nous n'avions rien obtenu en ce sens lors des négociations avec le Conseil. En conséquence, en décembre 2008 le Parlement a adopté, à la quasi-unanimité, une résolution appelant la Commission à présenter une proposition législative permettant d'ouvrir la voie à une possible dispense des micro-entités. C'est exactement ce qu'elle a fait entre-temps. En formulant cette proposition, la Commission a fait exactement ce que le Parlement attendait d'elle. En outre, un comité réuni par la Commission autour de M. Stoiber, chargé, comme vous le savez, de se pencher sur la réduction des charges administratives, a également donné son avis sur ce problème. Selon ce groupe, la libération des obligations comptables jouerait un rôle clé dans la diminution des charges pesant sur les micro-entités en Europe. Nous parlons ici d'une économie potentielle de l'ordre de 6,3 milliards d'euros au total. Parallèlement, il convient de rappeler que les contraintes administratives font peser un poids particulièrement élevé sur les micro-entités.

Cette proposition de la Commission est, dans un certain sens, le fer de lance de la lutte contre la bureaucratie et de la politique de réduction des charges administratives dans l'Union européenne. Elle occupe donc une place relativement centrale et importante. Cette proposition est bonne pour toute une série de raisons pleines de bon sens. La directive dont nous parlons ici remonte à 1978 et s'adressait aux grandes et aux moyennes entreprises. Elle n'a jamais été destinée aux micro-entités. Le fait que les micro-entités soient soumises aux obligations de cette directive et, notamment, à celle d'établir des comptes annuels qui, en termes de structure et de contenu, sont essentiellement les mêmes que ceux exigés des grandes entreprises, dépasse complètement le cadre du strictement nécessaire et ignore les véritables besoins des micro-entités. Si une micro-entité a besoin d'un prêt, son bilan ne lui est pratiquement d'aucune utilité. J'irais même jusqu'à affirmer que la plupart de ces micro-entités, comme le confirment les études de la Commission, n'ont pas la moindre compréhension de leurs propres comptes. Ceux-ci n'ont, je le répète, pratiquement aucune valeur. Ce sont les liquidités qui importent pour l'obtention de prêts, c'est-à-dire les réserves mobilisables de l'entreprise. Or, en principe, ce sont là des informations que l'on ne peut déduire d'un bilan sous cette forme, qui ne livre qu'un instantané et ne permet pas de déterminer si une entreprise mérite ou non un prêt.

Ce n'est pas non plus une question de concurrence, au contraire de beaucoup de ce qui a été dit ici par certaines parties du *lobby*. En règle générale, ces entreprises ne se livrent pas à la concurrence sur le marché unique. Elles n'exercent pas d'activités transfrontalières, mais se limitent au marché régional ou local. Ce problème n'a donc rien à voir avec le marché intérieur qui, en outre, n'est pas une fin en soi. Il est important et heureusement que nous l'avons, mais ses règles doivent s'appliquer au seul fonctionnement du marché unique, du commerce transnational, et non aux questions qui ne concernent que l'intérieur des économies nationales.

Compte tenu de ce contexte, il est temps à de conclure cette histoire sans fin. Adoptons ce rapport. Toutes les conditions seront ainsi réunies pour que le Conseil reconsidère la question et fasse peut-être voler en éclat la minorité qualifiée existante. Ce serait une avancée positive pour les plus petites entreprises d'Europe.

**Michel Barnier,** *membre de la Commission.* – Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier et saluer le travail qui a été fait par les deux rapporteurs, le président Lehne, qui vient de s'exprimer, et Dirk Sterckx. Comme le président Lehne l'a dit, je voudrais rappeler que cette proposition de directive de la Commission répond à un souhait du Parlement européen. La résolution du Parlement date du

18 décembre 2008. Elle avait en effet appelé la Commission à présenter une proposition législative pour permettre aux États membres d'exclure les micro-entités du champ d'application des directives comptables.

Parallèlement, le groupe de haut niveau sur la réduction des charges administratives dirigé par le président Stoiber – vous l'avez dit à l'instant, Monsieur Lehne –, s'est prononcé clairement en faveur de cette proposition.

Et puis enfin, le Comité économique et social européen a apporté son soutien à cette proposition de simplification comptable. Voilà où nous en sommes.

Pourquoi cette mesure est-elle importante? Cette proposition doit permettre aux États membres d'homogénéiser, de rendre plus cohérentes, les exigences de *reporting* de toutes les micro-entités en créant un système de *reporting* unique. Cette nouvelle approche devrait permettre de réduire de manière importante les coûts supportés par ces entités.

Monsieur Lehne, vous avez parlé de plusieurs milliards. Moi, j'ai le chiffre de mes services qui, dans la fourchette haute, estiment ces économies à 6,3 milliards d'euros. Quand bien même ce chiffre serait moins important, cela justifierait, à mes yeux, que nous allions au bout du débat sur ce sujet, pour favoriser l'activité des micro-entités européennes. C'est aussi la raison pour laquelle je plaide pour une adoption rapide de la proposition sur ces micro-entités.

Si l'on devait inclure cette proposition dans un cadre plus général, celui de la révision des directives comptables, comme cela a été souhaité – je l'ai bien noté – par la commission des affaires économiques et monétaires, cela prendrait, à coup sûr, plus de temps, voire plusieurs années, avant que les dispositions ne soient applicables.

Actuellement, Mesdames et Messieurs les députés, j'entends les critiques, les remarques, les propositions de part et d'autre et je voudrais tenter de répondre ou de rassurer sur trois points particuliers.

Premièrement, ce que fait la proposition, c'est de donner aux États membres une option qu'ils pourront choisir d'exercer ou de ne pas exercer, c'est-à-dire que les États membres qui le souhaiteront pourront maintenir les règles actuelles sans avoir à modifier leurs propres réglementations nationales.

Deuxièmement, je veux souligner que cette proposition va dans le sens de la simplification et de la subsidiarité. Pour que les citoyens et les entreprises comprennent le marché intérieur, qu'ils se l'approprient, nous ne devons pas imposer des règles au niveau européen lorsque cela n'est pas vraiment nécessaire. Je pense que, dans le cadre spécifique des micro-entités, les règles actuelles peuvent paraître excessives.

Troisièmement, contrairement à ce qui a pu être dit, cette proposition ne consiste pas nécessairement à supprimer toute exigence comptable pour les micro-entités. Je sais que c'était une crainte exprimée dans certains États. Le compromis proposé par la commission des affaires juridiques est tout à fait clair sur ce point. Ces entreprises devront conserver des pièces justificatives qui illustrent concrètement les transactions réalisées et leur propre situation financière.

En conclusion de ces quelques mots d'introduction et avant de vous écouter, je veux personnellement encourager le Parlement à soutenir cette proposition. Les parties impliquées sont dans l'attente de cette décision et je pense qu'un signal fort du Parlement est nécessaire pour faire maintenant avancer ce dossier. Nous sommes tous favorables à la simplification. Je pense que cette proposition que soutient le président Lehne avec beaucoup d'ardeur est un exemple de cette simplification et je souhaite que les micro-entités soient rapidement en mesure de bénéficier des économies qui sont attendues de cette proposition.

**Dirk Sterckx**, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et monétaires. — (NL) Monsieur le Président, je suis heureux que nous ait finalement été donnée la possibilité de présenter la position de la commission des affaires économiques et monétaires en plénière, ce qui n'avait pas été le cas il y a quelques semaines. Sur le fond, je partage l'idée de la Commission: il faut réduire les charges administratives pesant sur les petites entreprises et, comme l'a dit M. Lehne, faire la différence entre grandes et petites entreprises.

Toutefois, la proposition déposée ici n'atteint pas cet objectif, ce qui explique la position de la commission des affaires économiques et monétaires. En l'absence de la publication de comptes annuels, il est plus difficile pour les petites entreprises de s'informer sur des collègues. On connaît à présent diverses situations dans différents États membres. Ce n'est pas une bonne chose selon moi, et surtout pas pour les petites entreprises, qui ne sont pas spécialistes de ce genre de choses. Je souhaite donc demander à mes collègues députés de soutenir notre position.

Nous demandons une évaluation d'impact complète tenant compte, non seulement des conséquences positives à hauteur de 6,3 milliards d'euros, mais également des incidences négatives jusqu'ici ignorées par la Commission. La meilleure manière d'aborder la simplification administrative serait de le faire via la révision des directives sur le droit des sociétés, qui toucherait tout le monde de la même façon. Il serait possible, dans ce cadre, d'amener des simplifications et d'établir des distinctions. Cela nous permettrait d'obtenir au final une directive uniforme pour tous les États membres, un marché intérieur plus solide, et une véritable simplification administrative.

**Tadeusz Zwiefka**, *au nom du groupe PPE.* – (*PL*) Monsieur le Président, nous savons très bien quelles sont les différences entre les micro-entités et les petites et moyennes entreprises, sans parler des grandes entités économiques. Je voudrais donc attirer votre attention sur des facteurs externes défavorables à l'activité des micro-entités. Il s'agit aussi bien de facteurs macro-économiques, législatifs, fiscaux et administratifs, par exemple, que de facteurs micro-économiques, à l'instar de la difficulté de garder la tête hors de l'eau ou de conserver suffisamment de liquidités. À quoi mène cette situation? Eh bien! Elle signifie que ces dernières années, le pourcentage de micro-entités survivant au delà de leur première année d'activité oscille aux alentours de 60 %. Plus d'un tiers des nouvelles micro-entités ne survivent donc pas à leur première année d'activité sur le marché. Lorsqu'on sait, en outre, que, dans de nombreux États membres, plus de 90 % des entités économiques sont des micro-entités, le débat sur la réduction des obstacles administratifs et d'autres types de contraintes liées notamment aux obligations comptables, devient absolument essentiel.

Il est également important que le débat ne se concentre pas uniquement sur la simplification, mais tienne également compte de l'incidence des exigences comptables sur les petites entreprises de ce genre. Le débat sur la simplification se concentre généralement sur les coûts. Le débat sur l'incidence des exigences comptables, lui, met en balance les avantages présentés par les obligations d'information financière et les besoins des différents utilisateurs. Il existe différents aspects par lesquels ces entreprises se distinguent des grandes entreprises et qui plaident en faveur de l'introduction de règles simplifiées. Premièrement, ces entreprises tirent de l'application de normes universelles des avantages assurément moindres que les grandes entreprises. Il y a donc un déséquilibre du rapport coûts/bénéfices concernant l'application des normes. Le rééquilibrage des coûts et des bénéfices passe par une réduction des coûts.

Deuxièmement, les propriétaires de l'entreprise n'ont pas tellement besoin des règles d'information financière pour obtenir les renseignements voulus, car il s'agit généralement de membres de la famille. Au moment de débattre des changements rendus nécessaires par la crise financière, n'oublions pas que ce ne sont pas les micro-entités qui sont à l'origine de cette crise.

**Françoise Castex**, au nom du groupe S&D. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, mes chers collègues, comme l'a observé le rapporteur, cette proposition de directive fait effectivement suite à un vote du Parlement, vous l'avez rappelé aussi, Monsieur le Commissaire.

Pourtant, mon groupe reste extrêmement critique vis—à—vis de cette proposition, parce qu'elle risque de se retourner contre ceux que nous voulons soutenir. À vouloir alléger les charges des entreprises, nous risquons de les priver des conditions de transparence et de confiance indispensables à leur gestion et au dynamisme de leur activité.

Tout d'abord, je crois qu'il faut être clair sur les seuils et sur ce que l'on appelle les micro—entités. Il s'agit de PME de plus de 10 salariés, réalisant plus d'un million d'euros de chiffre d'affaires. Quel que soit l'État membre, cela représente une très grande majorité des entreprises.

Certes, elles sont peut-être locales et peu présentes sur le marché communautaire, mais il n'en reste pas moins que la nécessité de présenter des règles comptables ne sera pas abolie pour elles et que ces règles comptables, elles auront à les affronter chaque fois qu'elles voudront traiter avec un organisme bancaire, avec des partenaires ou négocier parfois avec les institutions fiscales, économiques et sociales. À ce moment-là, les règles comptables leur seront imposées et elles devront payer peut-être plus cher que pour une comptabilité régulière pour pouvoir satisfaire à des critères qu'elles ne maîtriseront pas forcément.

Je ne vois pas de progrès à ce que l'obligation comptable s'impose alors en dehors de tout cadre commun à l'Union européenne. Cela n'est pas simplement un problème de concurrence, il s'agit tout simplement une question d'intégration économique et de droit communautaire, et d'égalité de traitement pour l'ensemble des entreprises de l'Union européenne.

Cela étant dit, bien évidemment la simplification des obligations comptables pour les PME est une nécessité. Trois initiatives d'ailleurs vont dans ce sens-là: la proposition dont nous parlons aujourd'hui; le référentiel

international IFRS; et la révision des quatrième et septième directives comptables, pour laquelle la Commission européenne devrait prochainement nous faire des propositions.

Ces propositions nous étaient promises pour 2010, il semblerait que le délai soit prolongé, mais je ne crois pas que cette prolongation soit une raison suffisante pour se précipiter et faire un travail à moitié, car ces trois propositions, si elles partagent le même objectif, n'auront peut—être pas la même articulation et il me semble qu'il serait préférable, Monsieur le Commissaire, et plus clair pour les entreprises, de leur apporter une réponse unique et globale qui leur permettra de concilier l'objectif de simplification des obligations souhaitées par tous et la réalité de vie des petites entreprises qui en ont besoin.

Le problème actuel est que la Commission européenne tarde à proposer une révision de ces directives et que cela est préjudiciable à notre réflexion. J'appelle donc la Commission européenne à accélérer le dialogue sur la question de l'exemption qui divise aujourd'hui tant les institutions que les milieux économiques européens et à faire une étude d'impact.

Alexandra Thein, au nom du groupe ALDE. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en tant que rapporteure fictive pour le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, je ne comprends absolument pas comment quiconque pourrait être opposé à l'exemption, pour les micro-entités, de l'obligation d'établissement et de publication de comptes annuels; et j'insiste sur le fait que nous parlons de micro-entités et non de petites ou moyennes entreprises. Il n'est pas question ici des moyennes entreprises exportatrices du Bade-Wurtemberg qui emploient une centaine de personnes, mais de petites entreprises artisanales: du fleuriste, du boulanger de quartier, de la nouvelle start-up dans le secteur informatique. Depuis des années, le monde politique, tant au niveau national qu'européen, ne cesse de répéter que ce sont précisément ces micro-entités qu'il convient de soulager. Il s'agit de les soulager de coûts inutiles, soit, en l'espèce, des coûts inutiles liés au recours à un conseil fiscal. Il n'est pas question ici de coûts inévitables. En Belgique, les comptes annuels sont élaborés par des juristes; en France, par des experts-comptables. Il s'agit également de soulager ces entreprises d'une charge de travail et de charges administratives excessives, ce qui est plus important que jamais dans le contexte de la crise financière et économique actuelle.

À présent que la Commission a enfin présenté la proposition réclamée par le Parlement depuis si longtemps, brusquement, les sceptiques et les opposants systématiques se réveillent. Seuls sept pour cent des micro-entités dont il est question sont actives au delà des frontières. Si nous nous en tenons au principe de subsidiarité, il ne devrait pas exister la moindre règle les concernant au niveau européen. En outre, les règles comptables restent encore et toujours ciblées sur les besoins des grandes et des moyennes entreprises et sont, à la base, totalement inadaptées aux micro-entités dont nous parlons.

J'entends les arguments de l'opposition. Premièrement, le micro-entrepreneur qui aurait besoin d'un prêt pourrait se retrouver démuni devant sa banque. Je vous réponds que quiconque est familier de «Bâle II» sait que, pour la banque, le bilan annuel est au mieux un complément bienvenu, rien de plus. Deuxièmement, on nous parle de la prétendue protection des créanciers. Bien mal avisé serait le créancier qui se fierait au bilan annuel. Durant toute ma période d'activité notariale, jamais je n'ai rencontré d'acheteur qui se serait reposé sur les informations livrées par les comptes annuels, sous quelque forme que ce soit, lors de la vente d'une entreprise de cette taille. Troisièmement, les États membres du sud de l'Union européenne, ceux-là précisément qui font constamment l'objet d'articles peu glorieux dans nos journaux ces derniers temps, veulent conserver les anciennes règles. C'est possible, dans la mesure où la réglementation est facultative; mais que les États qui exigent des micro-entreprises qu'elles publient des comptes annuels parce que leur administration fiscale est inefficace et qu'ils n'exercent aucun contrôle en dehors de l'enregistrement des comptes annuels, ne soient pas surpris si des recettes leur échappent ou s'ils sont confrontés à de la fraude fiscale.

J'invite donc tous les députés et, notamment, les sociaux-démocrates à approuver cette réglementation sensée, d'autant que M. Lehne a, au nom de notre commission des affaires juridiques, tenu compte de toutes les préoccupations, et rédigé des compromis à la suite desquels plus aucun argument pertinent n'a été présenté.

**William (The Earl of) Dartmouth (EFD).** – (pose une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement)) (EN) Monsieur le Président, M<sup>me</sup> Castex convient-elle que sa suggestion de reporter la proposition dans l'attente d'une évaluation d'impact revient, en fait, à un «non»?

**Françoise Castex (S&D).** - (*Répond à la question «carton bleu»* (article 149, paragraphe 8 du règlement) Monsieur le Président, j'ai bien compris la question. Si cette proposition est rejetée, la proposition devra être remise sur le chantier et à ce moment–là on pourra effectivement envisager une étude d'impact.

Comme je vous l'ai dit, nous ne sommes pas opposés à une simplification des règles comptables pour les petites entreprises, surtout parce qu'il y a eu un tel empilement de directives et de mesures qu'il faut mettre les choses à plat et clarifier la situation.

Nous pensons simplement que cette proposition ne simplifie pas les choses mais crée de l'insécurité pour les entreprises.

**Kay Swinburne**, au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, la proposition relative à l'exemption des micro-entités de certaines exigences comptables semble loin d'être parfaite. En commission ECON, mon groupe a voté en faveur de l'avis du rapporteur, M. Sterckx, qui invite la Commission à aller plus loin pour aider toutes les micro-entités et les PME de l'UE à réduire en pratique les charges auxquelles elles sont confrontées. Nous proposons pour cela de rejeter cette proposition et de demander à la Commission une révision générale des quatrième et septième directives sur le droit des sociétés, ce qui est plus que nécessaire. Au final, nous pourrions disposer ainsi d'une proposition plus pertinente et de portée plus large.

L'évaluation d'impact menée par la Commission est une autre source de préoccupation. La Commission dit tout le bien que fera cette proposition. Or, il semble que sa portée soit très limitée. En temps de crise économique, cependant, il est important de se rappeler que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

J'espère que le fait de soutenir cette mesure permettra à ne fût-ce qu'une petite entreprise de ma circonscription du pays de Galles de profiter de cette exemption. Ce ne sera pas une solution miracle qui résoudra tous les problèmes causés par la récession. Évitons de présenter cette minuscule mesure comme un grand accomplissement de notre part. Toutefois, si cette dispense peut aider ne serait-ce qu'une poignée d'entreprises à mieux résister à ces temps difficiles sur le plan économique, évitons d'y faire obstacle.

**Cornelis de Jong,** *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*NL*) Monsieur le Président, j'ai généralement tendance à me réjouir lorsque, de temps en temps, l'Union européenne abolit une règle. En effet, il en existe beaucoup trop et elles sont un fardeau pour les citoyens comme pour les entreprises. Il faut cependant choisir les bonnes règles auxquelles s'attaquer, comme les règles relatives aux marchés publics, qui sont excessivement contraignantes et complexes.

L'obligation de publier des comptes annuels, en revanche, ne fait pas partie du genre de règles que nous devrions abolir, même pour les plus petites entreprises (micro-entités). Une gestion financière saine et transparente est indispensable à l'obtention de prêts par les entreprises. Sans elle, il devient sensiblement plus difficile, de manière générale, de faire des affaires. Je me suis laissé dire, par des sources de terrain, que la gestion financière constituait souvent un problème pour les micro-entités. En l'absence de comptes annuels obligatoires et de la source d'informations qu'ils constituent, la seule possibilité serait d'exiger les documents établis à des fins fiscales. Mais qui pourra garantir que ces documents présenteront le même degré de fiabilité que des comptes annuels certifiés? La détermination objective de leur fiabilité nécessiterait un contrôle permanent de 100 % des déclarations fiscales et la mise à disposition de toutes les pièces justificatives. C'est précisément le genre de tracas dont se passeraient bien les administrations fiscales comme les petits entrepreneurs.

Je pense donc, comme la commission des affaires économiques et monétaires, qu'il convient de rejeter la proposition de la Commission. La mesure concernée pourrait faire de bien nombreuses victimes parmi les petites entreprises, ce que le Parlement ne voudrait pas avoir sur la conscience, à l'heure où nous avons à tout prix besoin des petites et moyennes entreprises pour fournir des emplois.

**William (The Earl of) Dartmouth,** *au nom du groupe EFD.* – (EN) Monsieur le Président, il y a, à l'heure actuelle, 2,46 millions de personnes sans emploi au Royaume-Uni. Le pourcentage des jeunes sans emploi y est de 20 %. Il est de 24 % en France, 25 % en Italie et, incroyable mais vrai, 39 % en Espagne. Cela fait deux ans que les grandes entreprises licencient et elles vont continuer à le faire.

Les petites entreprises et les micro-entités sont la meilleure source d'espoir pour les personnes sans emploi, mais les directives européennes les empêchent de fonctionner avec succès. La réglementation européenne étouffe leur croissance et, pour une fois, la Commission fait quelque chose de raisonnable en proposant de dispenser les micro-entreprises de l'application de certaines règles comptables. Il existe plus de 1,7 millions de micro-entreprises au Royaume-Uni. Si ces entreprises pouvaient engager ne fût-ce qu'une personne de plus, le grave problème de chômage dont souffre le pays serait en grande partie résolu.

Nous avons tous reçu la circulaire de M. Sterckx et de ses amis. M. Sterckx et ses amis s'opposent à cette proposition en partie parce que, selon eux, dispenser les très petites entreprises de l'application complète

des directives comptables européennes irait, pour des raisons qui m'échappent, à l'encontre du marché intérieur. Il s'agit d'un argument absolument risible qui ne pouvait venir que d'un député belge du groupe ALDE. Je sais qu'il est impossible, dans ce Parlement, de critiquer la Belgique sans se voir imposer une amende, mais permettez-moi un bref rappel historique. Il y a quatre-vingt-seize ans, la Grande-Bretagne est entrée dans la Première Guerre mondiale pour protéger l'intégrité territoriale de la Belgique. Je suggérerais à M. Sterckx de rembourser une partie de cette dette en cessant ses tentatives de destruction de l'économie britannique et de la Grande-Bretagne en tant qu'État-nation.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

**Dirk Sterckx (ALDE).** – (*EN*) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de remercier l'orateur précédent pour ce que la Grande-Bretagne a fait pour nous il y tant d'années.

Je souhaiterais lui poser une question: si nous demandons à la Commission une révision des deux directives, comme cela est prévu cette année, et de mettre en place un cadre global, cela sera-t-il véritablement un obstacle à ce que nous cherchons à atteindre, à savoir la simplification administrative? <BRK>

**William (The Earl of) Dartmouth (EFD).** – (*EN*) Monsieur le Président, ma réponse tiendra en un mot: «oui». C'est maintenant que les petites entreprises ont besoin d'une simplification administrative.

**Diogo Feio (PPE).** – (*PT*) Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord féliciter M. Lehne pour le rapport qu'il nous a présenté, pour sa capacité de dialogue, l'ouverture dont il a fait preuve sur ce sujet et la conviction avec laquelle il défend les micro-entités.

En effet, si la mesure dont nous discutons ici aujourd'hui a une histoire, elle est particulièrement importante pour faire face à la crise et dans la mesure où elle permet de dispenser les petites entreprises de mesures coûteuses, bureaucratiques et superflues en termes de transparence.

L'essentiel pour la transparence de la relation entre les entreprises et l'État est le maintien des obligations fiscales des premières. Des entreprises différentes en tous points ne peuvent faire l'objet d'un même traitement. Les petites et les grandes entreprises doivent être traitées différemment.

L'heure est également venue de défendre les petites et moyennes entreprises en joignant le geste à la parole. L'heure est venue de plaider pour des règles plus simples et moins coûteuses pour les PME, qui se traduiront naturellement par un plus grand potentiel d'emploi et de croissance.

Malheureusement, nous assistons en Europe à la fermeture de beaucoup de ces petites entreprises. C'est pourquoi, trêve d'évaluations, nous devons agir.

C'est précisément la proposition qu'a faite au parlement portugais le parti que je représente ici. Je souhaiterais donc profiter de l'occasion qui m'est donnée pour appeler les différents députés portugais à soutenir cette mesure qui permettrait d'exercer une pression sur le gouvernement portugais pour qu'il abandonne la position de blocage qu'il adopte, bien malheureusement, au Conseil.

En guise de conclusion, je voudrais ajouter que c'est ce rapport qui nous permettra de franchir une étape essentielle, non seulement dans la lutte contre la crise, mais également vers la simplification et la réduction des coûts pour les petites entreprises, ce dont elles ont cruellement besoin.

**Evelyn Regner (S&D).** – (*DE*) Monsieur le Président, le but visé, à savoir la réduction des charges administratives pour les micro-entités, mérite naturellement notre appui inconditionnel, tout comme le mérite celui qui vise à éviter que les micro-entités soient jetées dans le même panier que les grandes entreprises, en matière d'information financière. Cet objectif pourra-t-il toutefois être atteint grâce à la proposition de la Commission ou à votre rapport, Monsieur Lehne? Et qu'entendons-nous par «micro-entité»? Ce point a déjà été abordé par M<sup>me</sup> Castex et je voudrais aller un pas plus loin.

Souvent, les micro-entités ne sont pas si microscopiques que cela. En Autriche, par exemple, cette notion ne se base pas sur la comptabilité de caisse, mais implique des sociétés à responsabilité limitée, de SARL, de sociétés en commandite et de sociétés anonymes. Ensemble, elles représentent 90 % de toutes les entreprises employant moins de dix personnes en Autriche, pour vous donner un ordre de grandeur.

Il est normal qu'une responsabilité limitée aille de pair avec une obligation d'information financière, même si, comme je l'ai dit au début de mon intervention, il ne s'agit pas d'appliquer les mêmes critères que pour les grandes entreprises. Cependant, nous ne devrions pas abolir les obligations d'information financière. Au

lieu d'exclure purement et simplement les micro-entités du champ d'application de la quatrième directive, reconnaissons que le besoin de réglementation est moindre dans leur cas et établissons des exigences moins contraignantes dans le cadre de la révision prévue des quatrième et septième directives.

**Jaroslav Paška (EFD).** – (*SK*) La crise économique que nous traversons nous montre clairement que l'Europe commence à manquer de souffle et n'est plus capable de tenir le rythme que lui imposent le dynamisme et le développement économiques d'autres parties du monde, comme l'Asie par exemple.

L'environnement dans lequel évoluent nos entreprises en Europe est pesant et figé. Voyez les commerçants en Chine ou en Inde. . Combien de temps pensez-vous qu'ils consacrent à la rédaction de rapports et de déclarations de tous types au sujet de leur entreprise? Pas une minute. Regardez nos commerçants à présent. Dans mon pays, par exemple, la législation oblige le propriétaire d'entreprise à envoyer les mêmes informations et les mêmes rapports concernant son activité, moyennant diverses variantes, à quatre institutions publiques différentes: l'administration fiscale, le registre de commerce, l'assurance-maladie et l'office statistique. Si, d'aventure, il oublie quelque chose, son entreprise se voit, dans le meilleur des cas, imposer une amende considérable ou, dans le pire des cas, fermée par les autorités. Quatre institutions publiques vivent ainsi pour harceler les entreprises et leur voler du temps et des ressources, parce que le mastodonte bureaucratique se nourrit des impôts générés par leur travail. Toutes ces informations pourraient assurément être recueillies par un seul bureau pour l'ensemble des pouvoirs publics; et ce bureau ne devrait pas être très grand.

Que faire donc? Soit nous abolissons les lois inutiles, nous simplifions et nous rationalisons notre administration en donnant à la plupart de nos fonctionnaires l'occasion de commencer, eux aussi, à gagner leur vie en tant qu'honnêtes commerçants, soit nous finirons comme nos légendaires gouverneurs impériaux, jetés par une fenêtre du château de Prague par des Tchèques en colère en mai 1618. Il serait bon de nous engager sur la première voie et sans perdre temps.

**Othmar Karas (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je suis l'un des présidents du groupe de travail intergroupe sur les PME. Beaucoup d'entre nous ont contribué au *Small Business Act.* J'espère que nous partageons tous le désir de donner la priorité aux PME et que, donc, nous sommes en faveur de la simplification et de la diminution des charges imposées aux petites et moyennes entreprises.

Ce que nous avons entendu ici aujourd'hui semble évidemment très séduisant. Si c'est le cas, pourquoi n'entendons-nous pas d'applaudissements de toutes parts? Pourquoi y a-t-il alors autant d'exemples différents qui, en dépit de cette «simplification», ne soulèvent pas le moindre tonnerre d'applaudissements? Cela s'explique. Ces nouvelles règles sont-elles compatibles avec «Bâle II»? Cela fait de nombreuses années que nous plaidons pour une harmonisation des procédures comptables. Or, voici brusquement que nous en abolissons.

Nous voulons des solutions et des simplifications européennes et non des solutions nationales et une fragmentation juridique, de nature à entraver les activités transfrontalières des micro-entités. Dans les faits, exonérer les micro-entités de l'obligation d'établissement de comptes annuels ne permettrait pas de les soulager, car, dans de nombreux États membres, les mêmes informations doivent de toute façon êtres transmises, sous une appellation différente. Il serait en revanche plus difficile de vérifier la solvabilité des entreprises. Les petites entreprises doivent, elles aussi, respecter des normes concernant les déclarations relatives à la qualité de leur gestion. Dans le cas contraire, il existe un danger de perte de transparence.

À mesure qu'une entreprise grandit, elle est amenée à devoir remplir des exigences qui ne s'adressaient pas à elle en tant que micro-entité, et la liberté de choix laissée aux États membres dans ces circonstances affaiblit le marché intérieur. Pour ces raisons, je suis en faveur de la révision des quatrième et septième directives sur le droit des sociétés, qui mènera à une réglementation uniforme et permettra de soulager les entreprises.

**Marianne Thyssen.** – (*NL*) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, il est évident que nous devons réduire les charges administratives et que l'Europe doit y contribuer et, bien sûr, les petites et moyennes entreprises sont particulièrement concernées, car ce sont elles qui en souffrent le plus. Prenons garde toutefois de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Si nous approuvions la proposition de la Commission, nous ouvririons la voie à l'établissement de pratiques différentes en matière de comptes annuels en fonction de l'endroit où l'entreprise est implantée, et peut-être également en fonction de la part du chiffre d'affaires de l'entreprise issue de transactions intracommunautaires. Dans tous les cas, une règle de ce type constituerait un frein à la croissance des petites entreprises et une entrave aux opérations transfrontalières.

Je partage en outre la crainte exprimée par d'autres députés de cette Assemblée, à savoir que la simplification envisagée soit remplacée par d'autres contraintes administratives, comme des demandes d'information de la part des administrations fiscales, de créanciers potentiels, voire de syndicats, tout cela au nom de la transparence. N'oublions pas non plus que les entreprises elles-mêmes ont besoin de savoir exactement où elles en sont, ce que seuls une comptabilité saine, des comptes annuels fiables et une bonne information peuvent offrir.

Alors que l'on cherche à réduire les charges administratives, le résultat pourrait en fait être une augmentation de celles-ci. C'est ce que craignent les organisations qui représentent les PME dans de nombreux pays et au niveau européen. Je partage cette crainte. Dès lors, malgré tout le respect que j'ai pour les intentions louables de la Commission et le travail accompli par M. Lehne et la commission des affaires juridiques, je ne peux apporter mon soutien à ce rapport.

Je soutiens, en revanche, les appels lancés par M. Sterckx dans l'avis rédigé au nom de la commission des affaires économiques et monétaires. Il nous faut une évaluation d'impact complète en vue de la révision générale de la quatrième directive sur le droit des sociétés. Cette révision nous a été annoncée pour cette année. Il n'y aura donc pas trop de temps perdu.

**Hella Ranner (PPE).** – (*DE*) Monsieur le Président, mon intervention se limitera à un résumé. Tout a déjà été dit, tant à charge qu'à décharge de la directive dans sa forme actuelle. Je pense que personne ici ne s'oppose à notre volonté de réduire les exigences en matière d'information financière afin de faciliter la vie des micro-entités. J'ai toutefois l'impression que nous nous sommes arrêtés, ou voulons nous arrêter, à mi-chemin et que nous n'avons pas vraiment le courage d'aller au bout des choses.

Nous savons tous que des normes comptables demeureront nécessaires et que même les plus petites entreprises auront toujours besoin de documents décrivant et prouvant leur situation. Il peut s'agir de «Bâle II», de documents fiscaux, ou de bien d'autres choses encore. À l'avenir, nous devrons peut-être suivre de nouvelles normes, éventuellement importées d'autres pays: des États-Unis ou d'ailleurs. Il doit toutefois être possible d'aller plus loin et de se demander quelle approche adopter à l'avenir concernant les normes comptables. Il doit être possible, dans un espace de concurrence tel que l'Europe, d'établir une fois pour toutes des directives véritablement concrètes s'appliquant bien entendu – c'est ce pour quoi je plaide – aux micro-entités, mais également à de plus grandes entreprises.

Je sais, par l'expérience acquise dans mon travail d'avocate, que l'effort requis pour présenter les documents nécessaires et les faire analyser par plusieurs collaborateurs est immense, y compris dans les grandes entreprises. Cela demande un travail considérable et est très coûteux. Qui plus est, les micro-entités ne peuvent tout simplement pas se permettre cet effort. Si nous nous concentrons toutefois sur ces entreprises et voulons véritablement régler la question des normes comptables dans le cadre des quatrième et septième directives, je vous demande également d'envisager la simplification des charges administratives en général et de créer des directives sensées et pertinentes.

**Arturs Krišjānis Kariņš (PPE).** – (LV) Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, si n'importe lequel d'entre nous décidait de fonder une entreprise aujourd'hui ce serait, au début du moins, une micro-entreprise.

Nous savons tous que l'Union européenne est en train de traverser une crise et qu'elle est confrontée au problème du chômage. Pour résoudre ce dernier, l'Europe a besoin d'autant d'entreprises que possible. Il s'ensuit que nous avons besoin d'autant de micro-entreprises que possible. Nous devons donc faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les entreprises à mener leurs activités en toute quiétude. L'occasion nous est donnée de le faire avec cette proposition de la Commission d'exonérer les micro-entreprises de l'obligation d'établissement de comptes annuels, de manière à faciliter, en pratique, leur création et leur gestion. Le problème du chômage en Europe serait ainsi réduit, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, il faut comprendre, comme je l'ai déjà mis en évidence, que presque toutes les nouvelles entreprises sont, au départ du moins, des micro-entreprises. En réduisant leurs obligations nous diminuons donc leurs coûts, et en diminuant leurs coûts, nous leur facilitons la vie. Deuxièmement, l'effort que doivent consentir ces entreprises pour établir leurs comptes annuels est absolument disproportionné par rapport aux bénéfices qu'elles-mêmes ou l'État en retirent. Si l'entreprise doit demander un prêt, la banque exigera des comptes à jour reflétant la situation courante de la société, et non la situation qui était la sienne six mois, voire un an auparavant. Troisièmement, c'est une manière pratique de commencer à mettre en œuvre l'objectif énoncé par la Commission, celui de réduire de 25 % les charges administratives imposées aux PME à l'horizon 2020. J'invite

donc mes collègues députés à venir en aide aux PME en joignant le geste à la parole et en adoptant cette résolution visant à soulager les micro-entités d'une partie du fardeau qui pèse sur elles. Merci.

**Lara Comi (PPE).** – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, malgré la place de plus en plus importante qu'elles occupent dans le paysage économique européen, les petites et moyennes entreprises ne sont pas suffisamment encouragées.

La Commission européenne a élaboré et mis en œuvre une série de mesures conçues expressément pour venir en aide aux entreprises de ce type. Le principe *Think small first*, qui signifie qu'il est nécessaire et opportun de donner la priorité aux petites entreprises afin d'encourager leur existence dans le paysage entrepreneurial, est tout à fait pertinent.

La réduction des coûts administratifs, la simplification des procédures et l'amélioration de l'accès aux marchés et, de ce fait, l'accroissement de la concurrence, sont essentiels pour sortir de la crise. Je considère comme positive la proposition de M. Lehne de dispenser les micro-entités du fardeau que constitue la présentation de comptes annuels, ce qui entraînerait une réduction des charges administratives.

Je soutiens également le fait de laisser aux États membres des marges de manœuvre, tant que celles-ci restent limitées, concernant l'application d'une telle directive. Étant donné que l'Union européenne n'est pas encore parvenue à une harmonisation complète sur le plan juridique, je pense qu'il est nécessaire d'évoluer vers une dispense moyennant des étapes intermédiaires.

Quand je pense à mon propre pays, qui est si célèbre pour sa bureaucratie excessive, je suis convaincue qu'une première simplification des procédures comptables est nécessaire, à l'instar de ce qui s'est déjà fait dans d'autres régions. On pourrait prévoir le passage à des procédures électroniques n'impliquant ni recours à un conseil technique ni coûts supplémentaires. Cela devrait être la première étape.

**Monika Hohlmeier (PPE).** – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis étonnée des propos tenus par certains de mes collègues qui, d'un côté, prônent la simplification pour les petites et moyennes entreprises, mais, de l'autre, lorsqu'il est question de franchir la toute première étape au profit des micro-entités – c'est bien d'elles que nous parlons aujourd'hui, et non des entreprises d'une quelconque autre taille – sont à nouveau tentées de dire «non». On ne peut sans cesse exiger quelque chose pour, ensuite, y opposer un refus.

J'ai parlé avec de nombreuses micro-entités. Elles espèrent et elles attendent ces nouvelles règles. J'ai parlé à des banques locales qui ont très clairement insisté sur le fait que la modification des obligations d'information financière ne leur poserait pas le moindre problème; elles utilisent de toute façon d'autres données. Qui plus est, il n'y aurait pas le moindre changement en termes de transparence car, comme le Commissaire l'a expliqué, d'autres dispositions resteraient en vigueur qui permettraient de préserver la transparence. Les échanges non plus ne seraient pas affectés, car les micro-entités n'ont pas d'incidence sur le marché européen, dans le sens où elles ne procèdent pas à des échanges à l'échelle de l'Europe.

J'invite mes collègues députés à franchir avec nous cette étape. Merci à M. Lehne et à la commission pour leur excellent travail.

**Jean-Paul Gauzès (PPE).** - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je partage beaucoup des arguments qui ont été avancés par Marianne Thyssen, Othmar Karas ou M<sup>me</sup> Castex. Néanmoins, je me pose la question suivante: faut–il, après le compromis qui a pu être trouvé, qui laisse subsister des options nationales, bloquer cette directive qui constitue un signal pour les micro-entreprises, un signal positif de simplification?

Monsieur le Commissaire, si vous le permettez, je vous ferai une proposition de Normand. Je vous dirais, premièrement, il faut qu'ici on soutienne le projet de Klaus Lehne et il faudrait que, vous-même, vous preniez bien en compte ce qui vient d'être dit sur les modifications des autres directives, de façon à ce que, très rapidement, on arrive à une harmonisation, notamment des règles comptables pour les petites entreprises, avec un régime européen dans ce domaine.

**Seán Kelly (PPE).** – (*EN*) Monsieur le Président, comme beaucoup de mes collègues, je me suis levé à quatre heures ce matin pour venir ici. Je suis néanmoins très content d'être resté jusqu'à la fin du débat de ce soir. En effet, les deux derniers sujets dont nous sommes en train de discuter suscitent chez moi un très grand espoir.

Avoir la possibilité d'économiser 6,5 milliards d'euros par, au fond, un simple geste de notre main, c'est loin d'être anodin. D'aucuns diront que cela donne raison aux nombreuses critiques qui affirment que l'Union

européenne est bien trop bureaucratique, mais au moins nous avons l'honnêteté et le cran de le reconnaître et d'agir pour y remédier, au contraire des banques qui, jusqu'à présent, n'éprouvent pas le moindre soupçon de culpabilité ni de remords pour leurs actes.

Cependant, cela montre également qu'il existe encore bien d'autres contraintes administratives à abolir si nous voulons atteindre l'objectif des 25 %. Le plus tôt sera le mieux.

**Georgios Papanikolaou (PPE).** – (*EL*) Monsieur le Président, nous sommes en pleine crise économique et il va sans dire que dispenser les micro-entités de l'obligation légale d'établissement et de publication de comptes annuels est une mesure d'aide bienvenue pour les petites et moyennes entreprises. Je rejoins naturellement le rapporteur sur ce point. Il est un fait que des mesures de ce genre entraineraient une diminution des coûts d'exploitation des entreprises, un accroissement de leurs bénéfices, voire contribueraient concrètement au maintien de l'emploi.

Je pense toutefois que nous devons être extrêmement prudents quant au choix des méthodes et des moyens pour apporter une aide immédiate à ce secteur économique vulnérable. Je pense que c'est là ce qui préoccupe de nombreux députés. L'objectif doit être de soulager ces entreprises et non – j'insiste sur le «non» – de leur fournir un alibi pour la falsification de leurs comptes et la dissimulation de leur véritable santé financière, avec tout ce que cela implique pour leur croissance future.

Je pense donc qu'il faut, par principe, réserver bon accueil et apporter un franc soutien à la proposition de la Commission, tout en veillant bien sûr à ce que les mécanismes que nous créerons à l'avenir n'aillent pas à l'encontre de ce que nous voulons vraiment, c'est-à-dire venir en aide aux entreprises.

**Zigmantas Balčytis (S&D).** – (*LT*) Aujourd'hui, je ne pense pas que quiconque doute encore du fait qu'il nous faille pleinement encourager et soutenir les micro-entités. Et je crois que le meilleur moyen de le faire serait de réduire autant que possible le niveau d'imposition dans chacun des États membres de l'Union européenne, ainsi que de simplifier les exigences documentaires lors de la création et de la liquidation des entreprises, entre bien d'autres choses. Une des idées exposées est qu'il sera toujours nécessaire, pour obtenir un prêt auprès d'une banque, de fournir certaines informations: des comptes, certes, mais également d'autres informations. Je suis d'avis que l'État doit avoir connaissance des processus en cours et dès lors, concernant la mise à disposition des comptes, il reste très important de simplifier ces derniers, tout en prenant garde de ne pas violer les exigences élémentaires de transparence et les principes de l'entreprise.

**Michel Barnier,** *membre de la Commission.* – Monsieur le Président, malgré l'heure tardive, nous sommes sur un sujet qui, comme cela a été dit il y a quelques instants, est extrêmement important. J'ai écouté tout le monde et je pense qu'aucun parlementaire parmi vous n'a manqué de soutenir la nécessité de réduire les charges, la complexité administrative qui pèse sur ce qu'on appelle les micro-entreprises. Je rappelle – après avoir vérifié ce chiffre avec mes services – que le texte dont nous parlons pourrait concerner près de 5 millions d'entreprises en Europe.

J'observe cependant – après vous avoir écoutés – des différences, des désaccords sur le calendrier, Madame Castex, et/ou sur les modalités. Je voudrais redire la conviction qui est la mienne. J'avais déclaré devant le Parlement – au moment où vous avez bien voulu m'auditionner – qu'il faut que les citoyens, les consommateurs – et j'avais dit devant vous les petites et moyennes entreprises d'abord – se réapproprient le marché commun unique économique, le grand marché.

Voilà donc pourquoi, avec beaucoup de détermination, nous pouvons encore améliorer ce texte dans le dialogue que nous allons avoir avec le Conseil. Je pense – comme le président Lehne l'a dit – que nous avons besoin de ce signal opérationnel. J'ai été très sensible aux compliments, assez rares, du Earl of Dartmouth, à l'égard de la Commission. Il a dit: «Pour une fois, la Commission fait quelque chose». J'ai noté vos propos raisonnables. J'espère, maintenant que nous allons devoir travailler ensemble, vous démontrer que, très souvent, la Commission fait des choses raisonnables, utiles, concrètes, et je ne désespère pas de vous convaincre d'appuyer plus résolument et plus souvent les efforts de la Commission européenne. En tout cas, je suis dans cet état d'esprit à votre égard, avec un peu d'utopie, mais enfin je ne renonce pas à vous convaincre que la Commission fait des choses utiles, avec le soutien et souvent à la demande du Parlement européen.

Mesdames et Messieurs, je pense que cette proposition concrète, progressive, raisonnable offre une simplification substantielle des charges qui pèsent sur les plus petites entreprises. Cette proposition n'abolira pas la tenue des comptes. Elle n'empêchera pas les entreprises de transmettre les informations dont ont besoin les différentes parties prenantes. Elle n'empêchera personne de respecter les dispositions de la directive s'il le souhaite. En cela, je réponds clairement aux préoccupations exprimées par M. Sterckx.

Cette proposition offrira la possibilité d'adapter les règles de publication de l'information financière au plan national et au plan régional. Les règles comptables pour les très petites entreprises sont meilleures quand elles sont adoptées au niveau qui est le même que celui où elles travaillent, c'est-à-dire au plan local.

Enfin, je pense que le calendrier est très important. Cette proposition peut être mise en œuvre rapidement. C'est une occasion qu'il ne faut pas manquer, je crois, pour aider les petites entreprises. J'ai bien entendu

M<sup>me</sup> Castex évoquer l'autre horizon, l'échéance future, prochaine, de la révision globale des directives comptables. L'échéance à laquelle nous travaillons – vous avez dit fin 2010, ce sera probablement début 2011 – est une échéance que nous ne voulons pas négliger. J'ai bien entendu la recommandation à la fois normande et claire de M. Gauzès. Nous allons utiliser également cet outil de la révision globale des directives comptables.

Mais il n'est pas incompatible d'accomplir tout de suite le progrès que représente cette proposition sur les micro-entreprises, avec votre soutien, et d'aller plus loin, d'accomplir d'autres progrès à l'occasion de la révision globale des directives comptables. N'attendons pas. Cette révision globale – je vous ai dit début 2011 – prendra du temps.

J'ai noté les interventions extrêmement précises de beaucoup d'entre vous: M. de Jong tout à l'heure, M. Kariņš,

M. Feio, M<sup>me</sup> Swinburne, et d'autres encore ont évoqué la situation de crise où nous sommes et les difficultés de l'économie. Les calculs que nous avons faits démontrent que, si nous arrivons à relancer le marché intérieur comme le président Barroso s'y est engagé, et c'est l'essentiel de mon mandat, si nous arrivons à rendre ce marché intérieur extrêmement efficace et plus fluide, nous pouvons trouver en nous-mêmes, chez nous, en Europe, entre 0,5 et 1,5 % de croissance supplémentaire.

Nous pouvons chercher la croissance à l'extérieur, dans la concurrence mondiale, mais commençons par la trouver chez nous. Je pense – comme la philosophie du rapport de M. Lehne le démontre – qu'une grande partie de cette croissance se trouve dans les cinq millions de très petites entreprises en Europe, si on voulait bien faciliter leur travail. Voilà la philosophie de cette proposition.

J'ai bien entendu M. Karas et M<sup>me</sup> Ranner évoquer les exigences minimales ou les standards minimaux. J'observe d'ailleurs que le rapport de M. Lehne ne ferme pas la porte à des exigences minimales. Nous avons besoin, pour cela, de temps. Nous verrons ce que nous pouvons faire en ce sens avec le Conseil. Je vous demande de prendre ce rapport et cette proposition pour ce qu'ils sont: un progrès concret, une étape, un élément opérationnel, dont les cinq millions de très petites entreprises européennes et les millions d'emplois qu'elles comportent ont besoin pour se développer face aux difficultés actuelles.

Voilà pourquoi je veux, à mon tour, remercier le président Lehne et l'assurer qu'à la suite du vote qui sera celui du Parlement, nous l'espérons, je pourrai – et je m'y engage – très rapidement travailler avec le Conseil pour aboutir à ce progrès concret et pratique en faveur des très petites entreprises du grand marché européen.

**Klaus-Heiner Lehne,** *rapporteur.* – (*DE*) Monsieur le Président, je voudrais remercier tous mes collègues et le commissaire pour ce débat. J'ai six remarques fondamentales.

La première concerne l'évaluation d'impact. La Commission a présenté une évaluation complète de l'impact de cette proposition, dont la commission des affaires juridiques a pu prendre connaissance. Après l'adoption du rapport Sterckx par la commission des affaires économiques et monétaires, nous avons expressément demandé, en commission des affaires juridiques, de quelle évaluation d'impact supplémentaire il pouvait bien être question. Nous avons attendu plusieurs semaines, mais aucune réponse ne nous est parvenue.

Deuxièmement, il est effectivement totalement vrai que le compromis prévoit des exigences minimales. Il n'est absolument pas question de supprimer toutes les obligations, mais bien de ramener celles-ci à ce qui est strictement nécessaire et correspond aux besoins des entreprises.

Troisièmement, si vous devez présenter ce genre de comptes pour obtenir un prêt à la banque, rien ne vous empêche de vous en faire établir. On ne peut cependant pas objectivement justifier d'imposer aux micro-entités qui n'ont absolument pas besoin d'un prêt les coûts supplémentaires qu'engendre le recours à des comptables et conseillers fiscaux.

Quatrièmement, les exigences relatives au bilan fiscal restent inchangées et ne sont pas le moins du monde concernées par cela. Il n'est question ici que des bilans commerciaux et des coûts additionnels liés à leur établissement.

Cinquièmement, la révision des quatrième et septième directives n'est pas une mince affaire; bien au contraire. La septième directive concerne également les fusions. C'est une matière des plus complexes et des plus difficiles. J'oserais pronostiquer que si nous ne prenons pas cette décision maintenant, les petites et moyennes entreprises courront grand risque d'être délaissées dans le cadre d'une révision à grande échelle des quatrième et septième directives, car elles, et notamment leurs organisations représentatives, n'auront pas vraiment de rôle à jouer dans ce débat. C'est pourquoi il est important de prendre cette décision maintenant et non pas plus tard, sans savoir si la situation le permettra encore.

En sixième lieu, je reviendrai sur la position des associations professionnelles. Je sais que seule une des grandes associations défendant les intérêts des PME au niveau européen est contre cette proposition. Toutes les autres la soutiennent. Je pense qu'il convient encore une fois de le préciser à ce stade.

Le Président. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu mercredi 10 mars 2010 à 12 heures.

#### Déclarations écrites (article 149)

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) La prospérité de l'UE dépendra du succès des PME. L'UE et les États membres doivent donc créer un environnement favorable à ces entreprises. Le principal obstacle auquel les PME se disent confrontées est le respect des formalités administratives. En fait, les PME supportent une charge légale et administrative disproportionnée par rapport à celle des grandes entreprises. Selon les estimations, à chaque fois qu'une grande entreprise dépense, par travailleur, un euro pour répondre à ses obligations légales, une petite entreprise peut aller jusqu'à en dépenser dix. Dans cette proposition de directive, la Commission élargit le concept de micro-entreprise. Ainsi, une micro-entreprise est une entreprise qui, à la date d'établissement du bilan, répond à deux des critères suivants: un bilan n'excédant pas 500 000 euros au total, un chiffre d'affaires net n'excédant pas 1 000 000 d'euros et/ou un nombre maximum de dix salariés en moyenne pour l'exercice. Les États membres ont la possibilité de dispenser ces micro-entreprises de l'application de la directive européenne relative aux comptes annuels. Dans tous les cas, les micro-entreprises continueront de maintenir à jour leurs registres de ventes et d'opérations, à des fins fiscales et de gestion. Au Portugal, 356 140 entreprises pourraient profiter de cette dispense.

Zbigniew Ziobro (ECR), par écrit. – (PL) Je suis très satisfait que nous réduisions la charge administrative qui pèse sur les entreprises en adoptant ces nouvelles exigences en matière d'information financière pour les micro-entités. L'entreprise humaine est entravée par des dizaines d'ensembles réglementaires. C'est l'une des raisons pour lesquelles les objectifs de la stratégie de Lisbonne n'ont pu être atteints. Les petites et moyennes entreprises sont particulièrement touchées par les contraintes administratives. En matière de comptabilité et de services juridiques, elles sont confrontées à des coûts disproportionnés par rapport à leurs recettes. Comment l'UE pourrait-elle devenir l'économie la plus concurrentielle du monde si ses entreprises sont soumises à autant de règles? J'ai honte de dire qu'un trop grand nombre de ces règles qui étouffent les entreprises viennent de Bruxelles, des règles qui contribuent à restreindre davantage encore la liberté économique. Pour ces raisons, l'initiative de la Commission méritait totalement notre soutien, même avec l'adoption des amendements proposés par la commission des affaires juridiques. Il est vain, en effet, de continuer à imposer aux petites entreprises des exigences compliquées en matière d'information financière. Pour que l'UE se développe aussi vite que nous tous le voulons, nous devons poursuivre notre effort d'élimination des obstacles inutiles. J'invite donc la Commission européenne à inclure dans la stratégie «UE 2020» un objectif clair sous la forme d'une réduction du nombre de règles européennes faisant obstacle au développement des entreprises. Il faut de toute urgence identifier les domaines inutilement réglementés, et y lever les règles incriminées. Si nous ne le faisons pas, l'Europe restera à la traîne par rapport à d'autres économies développées de la planète.

#### 20. Rapport sur la politique de concurrence 2008 (brève présentation)

**Le Président.** – L'ordre du jour appelle le rapport de Sophia in 't Veld, au nom de la commission des affaires économiques et monétaires, sur la politique de concurrence 2008 (COM(2009)0374 - 2009/2173(INI)) (A7-0025/2010).

**Sophia in 't Veld,** *rapporteure.* – (EN) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les commissaires, chers collègues, y compris ceux qui sont en train de quitter la salle en ce moment, ce rapport a été adopté à une large majorité par la commission des affaires économiques et monétaires (ECON). Il est le fruit d'un effort

conjoint de tous les groupes politiques. Je voudrais remercier tous les rapporteurs fictifs pour leur excellente coopération. Pour autant que je puisse en juger, ils sont toujours présents.

La commission ECON se félicite notamment de l'accent placé sur les consommateurs. La précédente commissaire, M<sup>me</sup> Kroes, a accompli un travail formidable en plaçant le consommateur au centre des politiques de concurrence. Nous sommes convaincus que le commissaire Almunia poursuivra sur cette voie.

Cela m'amène à la première grande problématique, celle des cartels. Nous avons débattu en long et en large de diverses questions. Nous avons ainsi tenté de définir quelles étaient les sanctions les plus efficaces, si l'imposition d'amendes élevées était juste et s'il serait envisageable d'avoir recours à des sanctions pénales.

Cependant, avant d'entrer dans le détail de nos discussions, je voudrais rappeler aux entreprises européennes que la meilleure garantie pour échapper aux sanctions est tout simplement de ne pas s'engager dans des cartels. Peut-être croyez-vous être plus malignes que les autorités de concurrence, mais, en réalité, vous malmenez le consommateur. Les cartels, ne sont pas malins, ils sont répréhensibles.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'attitude ferme adoptée par la Commission concernant les comportements anticoncurrentiels. Il est essentiel de sanctionner les mauvais comportements et surtout les récidivistes, mais il faut avant tout encourager le respect des règles. Les sanctions doivent être suffisamment dissuasives. L'imposition d'amendes élevées constitue certes un outil efficace, mais qui, en tant qu'instrument unique, pourrait manquer de nuance. Nous invitons donc la Commission à proposer un éventail d'instruments plus sophistiqués et plus efficaces. Dans le rapport, nous proposons plusieurs pistes à suivre: la responsabilité individuelle, la transparence et la responsabilité des entreprises, le raccourcissement des procédures, leur régularité, des programmes de conformité des entreprises, et l'élaboration de normes européennes.

Les aides d'État constituent un autre problème majeur. Dans le contexte de la crise économique, des montants énormes ont été versés sous la forme d'aides d'État. À circonstances exceptionnelles, mesures exceptionnelles: nous le reconnaissons, mais ne perdons pas de vue que les aides d'État ont un prix. Elles faussent la concurrence et mènent à des niveaux record de dette publique et de déficit budgétaire. Ce seront les générations futures qui devront payer la facture de cette crise. Il est de notre devoir de justifier le moindre centime dépensé. Je me réjouis donc de la demande adressée par la commission ECON à la Commission de livrer une évaluation approfondie du résultat des opérations exceptionnelles d'aide d'État.

Nous voudrions notamment disposer d'une évaluation de l'efficacité des aides d'État accordées pour ce que l'on a appelé «la relance verte». Il y a deux ans, nous nous sommes laissé convaincre de donner notre feu vert à deux paquets de relance et aux mesures d'aide d'État, contre la promesse que ces mesures seraient mises à profit pour concrétiser le passage tant attendu à une économie de la connaissance durable. Maintenant, nous vous demandons: cet argent a-t-il effectivement permis l'avènement de cette nouvelle ère? À quoi a-t-il servi? Quels en ont été les bénéficiaires et de quelle manière ceux-ci ont-ils, dans les faits, contribué à une relance verte?

Monsieur le Commissaire, nous demandons également de faire la clarté concernant l'incidence des aides d'État dans le secteur financier et, notamment, leurs éventuels effets de distorsion.

Je souhaiterais à présent dire quelques mots au sujet des restrictions verticales. Nous savons que l'accord actuel sera revu pour le mois de mai de cette année. La Commission européenne s'était engagée à faire étroitement participer le Parlement européen au processus de révision. Quelle a donc été ma déception d'être informée par presse interposée de la dernière version des propositions; et quelle force de persuasion ai-je dû déployer pour obtenir ensuite de la Commission les mêmes documents que ceux révélés à la presse. Je ne peux cacher mon mécontentement à ce sujet. La Commission mettre fin à ces fuites systématiques et délibérées en faveur de la presse. C'est faire insulte à notre intelligence que de nier leur existence.

En substance, les propositions de la Commission autorisent une discrimination contre les détaillants en ligne ne disposant pas d'un magasin physique. Faisant usage de ma prérogative en tant que rapporteure, j'ai déposé un amendement dans lequel je demande à la Commission de rectifier le tir. Au XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons encourager et non étouffer la concurrence de la part des détaillants en ligne. Nous appelons la Commission à faire primer les intérêts des consommateurs sur certains intérêts particuliers.

Nous demandons à la Commission de procéder aux enquêtes sectorielles qui auraient dû être faites depuis longtemps, notamment dans le domaine de la publicité en ligne, comme réclamé à plusieurs reprises par cette Assemblée. Si la Commission refuse de le faire, nous voudrions comprendre selon quels critères.

Enfin, Monsieur le Commissaire, nous nous félicitons chaleureusement de la promesse du commissaire Almunia de faire participer étroitement le Parlement à l'élaboration des politiques de concurrence. La crise économique fait clairement ressortir la nécessité de suivre des politiques de concurrence plus légitimes du point de vue démocratique. Dans ce contexte, je présume que l'incident concernant les documents sur les restrictions verticales a été le fruit d'une simple erreur. Nous reconnaissons l'indépendance de la Commission. En tant que libérale, je la reconnais assurément. Toutefois, nous attendons également de la Commission qu'elle fasse participer étroitement le Parlement à l'élaboration des politiques de concurrence, en suivant la direction indiquée par le rapport.

Nous nous réjouissons d'entendre la réponse de la Commission. Merci, Monsieur le Président, pour votre indulgence.

**Michel Barnier**, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, je voudrais naturellement, au nom de mon collègue et ami, Joaquín Almunia, remercier M<sup>me</sup> in 't Veld pour son rapport concernant la politique de concurrence 2008. Je voudrais également associer à ces remerciements MM. Bütikofer et Bielan et de qui, comme rapporteurs de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs ont eux aussi contribué à la préparation de ce rapport.

Madame, la Commission note cette année que la résolution du Parlement aborde de très nombreuses questions – vous venez de les rappeler à l'instant. En plus du rapport de la Commission sur la politique de concurrence, elle couvre également les rapports de la Commission sur le fonctionnement du règlement et sur la révision du règlement concernant les concentrations.

Aux yeux de la Commission, votre résolution a deux objectifs. Elle nous permet, premièrement, d'améliorer davantage encore le contenu de nos rapports annuels sur la politique de concurrence et puis, c'est le plus important, cette résolution servira de base à la Commission pour engager un dialogue approfondi avec le Parlement, et je ne manquerai pas de transmettre à mon collègue Almunia vos derniers encouragements pour aller plus loin encore dans ce dialogue avec votre Parlement.

En effet, ce dialogue est essentiel au bon fonctionnement de toute politique, y compris, nous le pensons, celle de la concurrence. Le Parlement a rappelé son souhait de voir la politique de la concurrence fonctionner dans le cadre de la procédure de codécision. Madame la députée, la Commission, – je peux me permettre de le dire franchement – n'est pas habilitée à modifier les dispositions du traité concernant la base juridique applicable à cette politique de la concurrence. Nous sommes cependant disposés à examiner, au cas par cas, si la codécision peut s'appliquer aux nouvelles initiatives lorsque leurs objectifs vont au–delà du domaine de compétence de la concurrence.

Sur ce point, vous savez que le commissaire Almunia a annoncé en janvier dernier que le Parlement serait pleinement associé à toute initiative législative concernant les demandes d'action en dommage introduites par les particuliers. La Commission estime, comme le Parlement, que la crise économique actuelle ne peut justifier un assouplissement des règles de concurrence, ni dans le domaine du contrôle des concentrations, ni dans celui des aides d'État. Le bilan actuel de la Commission montre clairement que celle—ci est demeurée très ferme sur ces principes; prévenir toute distorsion de la concurrence, même en période de crise, tout en étant flexible, ouverte sur les procédures quand cela paraît nécessaire.

L'année 2008, qui a vu le début de cette crise économique et financière, est très particulière. Le rapport sur la politique de concurrence reflète le travail très ambitieux que la Commission a accompli dans ce contexte en étroite coopération avec ses partenaires aux niveaux national et européen.

La crise a atteint son point le plus grave en 2009. Le chapitre clé de ce rapport 2009 sera consacré à la concurrence dans le contexte de cette crise économique et financière. Ce rapport 2009 devrait être adopté au cours du deuxième trimestre cette année. Il sera présenté au Parlement par le commissaire Almunia, ce sera certainement l'occasion pour le Parlement et la Commission d'engager, une fois de plus, un débat constructif.

Madame in 't Veld, vous avez également soulevé, au terme de votre intervention sur la question des restrictions verticales, votre proposition d'amendement. Sur ce sujet, M<sup>me</sup> la rapporteure, la Commission est convaincue d'avoir trouvé un équilibre raisonnable.

D'une part, l'exemption par catégorie, permet aux fournisseurs de sélectionner leurs distributeurs et de se mettre d'accord avec ces derniers sur les conditions de revente de leurs produits, tant en ce qui concerne la vente dans les points de vente physique, que la vente en ligne. Cela leur permet de décider de la manière optimale de distribuer leurs produits et d'en protéger l'image de marque.

D'autre part, les distributeurs agréés doivent être libres d'utiliser l'internet et les conditions appliquées à leurs ventes en ligne doivent être équivalentes aux conditions agréées pour les ventes dans des points de vente physiques afin d'éviter toute restriction non nécessaire de leur usage de l'internet. Cela fait que la proposition contribue à la politique générale de la Commission de promouvoir le marché en ligne et le commerce en ligne.

**Seán Kelly (PPE).** – (EN) Monsieur le Président, la rapporteure a parlé des collusions. Précisons que soupçonner l'existence collusion et la prouver sont deux choses différentes. Je sais qu'en Irlande et, plus particulièrement, dans le secteur agricole, beaucoup d'agriculteurs sont convaincus que les usines ont constitué un cartel. Pour une nation insulaire, le transport de bétail devient de plus en plus difficile, aujourd'hui plus que jamais avec les restrictions accrues, presque draconiennes qui sont en vigueur. Les usines sont donc les seules à pouvoir le faire.

Or, on remarque que les prix augmentent lentement, uniformément, et diminuent rapidement, uniformément. Ainsi, entre la Grande Bretagne et l'Irlande, la différence de prix par tête de bétail peut varier entre 150 et 200 euros. Comme je l'ai dit, le prouver peut être difficile, à moins, peut-être, que le commissaire Barnier ne sorte sa bonne antenne pour enquêter sur la question et, le cas échéant, prendre des mesures correctives.

Andreas Schwab (PPE). – (DE) Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord vous remercier, ainsi que le Commissaire pour son exposé. Je voudrais en premier lieu faire remarquer que le contrôle du respect de la législation européenne en matière de concurrence sert avant tout l'intérêt des consommateurs. Je me réjouis de constater que la Commission a, pour la première fois, inclus un chapitre expressément consacré à l'importance de la législation en matière de concurrence pour les consommateurs. C'est d'autant plus appréciable que depuis cinq ans la Commission européenne optait pour le néant en matière de communication sur la politique européenne de la concurrence.

Une phase difficile nous attend encore pour ce qui est de la mise en œuvre de la législation européenne en matière de concurrence, notamment en ce qui concerne le droit des États membres de venir en aide à leurs banques et les mesures prises à cet effet. Ce problème n'existait pas en 2008. À cet égard, le rapport envoie à la Commission un message clair: il va falloir surveiller de très près les mesures prises afin de garantir que le marché intérieur et les consommateurs européens n'en souffrent pas.

Dans ce contexte, une place particulière revient au traitement réservé aux petites et moyennes entreprises. Le rapport est clairement favorable à un traitement différencié des petites et moyennes entreprises s'agissant de l'application d'amendes pour ententes illicites.

Les accords verticaux dans le cybermarché sont une matière difficile selon nous, mais une évaluation, telle que proposée après le vote en commission des affaires économiques et monétaires, nous semble prématurée. Nous préférerions donc nous en tenir au rapport de la commission des affaires économiques.

**Antolín Sánchez Presedo (S&D).** – (ES) Monsieur le Président, le rapport de 2008 sur la politique de concurrence comprend, pour la première fois, un chapitre consacré aux collusions et aux consommateurs. C'est la première fois également qu'il fait référence à l'application d'amendes coercitives. En outre, le rapport mentionne des initiatives importantes, comme les lignes directrices accompagnant le paquet climat/énergie et le Livre blanc sur les actions en dommages et intérêts pour infraction aux règles communautaires sur les ententes et les abus de position dominante.

Le rapport évoque également le rôle de la politique de concurrence dans le contexte de la crise. Par ses effets, cette politique a contribué à stabiliser et à offrir un contrepoids aux aides d'État. Lorsque nous commencerons à sortir de la crise, il nous faudra remédier aux distorsions créées et restaurer des conditions de concurrence équitables, de manière à ne prendre aucun risque du point de vue moral.

Le rapport appelle à la définition d'un avenir pour le secteur automobile, à la prise en compte des problèmes rencontrés par les PME, et à une enquête sur la chaîne de distribution de l'industrie agroalimentaire accompagnée de mesures de suivi pour les produits laitiers.

Elle plaide également pour une politique de concurrence plus sophistiquée et plus légitime, avec un rôle renforcé pour le Parlement. C'est pourquoi nous soutenons ce rapport. Je félicite la rapporteure pour le résultat obtenu.

**Zigmantas Balčytis (S&D).** – (LT) En tant que rapporteur fictif, je tiens tout d'abord à féliciter ma collègue,

M<sup>me</sup> in 't Veld pour l'excellente qualité de son rapport. Je pense que celui-ci met clairement en évidence les domaines qui méritent une attention particulière de la part de la Commission. Il y a tout d'abord le contrôle des mesures d'aide d'État. Pendant la crise, la Commission européenne a donné aux États membres la possibilité, sous certaines conditions, de recourir à des aides d'État. Ces mesures ont été prises à la hâte. Il incombe donc à la Commission d'examiner si elles ont servi l'objectif prévu, si elles ont été utiles, et si la crise a amené ou non une réaction protectionniste dans le chef des États membres. En effet, le protectionnisme et le fractionnement du marché intérieur nuisent à la concurrence et ont pour seul effet d'affaiblir la position de l'Union européenne dans l'économie mondiale. Je suis également heureux de constater que la rapporteure a tenu compte de l'avis de la commission ITRE concernant les problèmes frappant le marché intérieur de l'énergie dans l'Union européenne, et en particulier le fait qu'il est impossible de garantir la compétitivité et le fonctionnement général du marché tant qu'il existera des îlots énergétiques et tant que les infrastructures énergétiques ne seront pas interconnectées et ne fonctionneront pas correctement.

**Le Président.** – Le débat est clos.

Le vote aura lieu mardi 9 mars 2010 à 12 heures.

## 21. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

#### 22. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 05)

#### 23. Clôture de la session annuelle

Le Président. – Je déclare interrompue la session 2009-2010 du Parlement européen.